



Réal Caouette: sur la sellette

# Malgré Trudeau et la majorité libérale Caouette devra prouver ses accusations devant un comité

Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, devra comparaître le mois prochain devant un comité de la Chambre des communes afin d'éclaircir les accusations de corruption qu'il a portées contre cer-

tains députés et journalistes.

C'est par un vote de 111 à 93 que la proposition du député Roch LaSalle a été adoptée, malgré l'opposition du cabinet et de la ma-

ajorité des libéraux. En effet, le gouvernement libéral ne tenait absolument pas à ce que M. Caouette compare et le premier ministre Trudeau a vu avec colère 22 de ses back-benchers habituellement si-

lencieux, refuser de voter comme la majorité du parti. M. Caouette était à Rouyn Noranda hier.

Nos informations, page 5



Pierre Trudeau: il a perdu la face

# LE JOUR

où nous serons maîtres chez nous

le vendredi  
20 décembre

nuageux  
chute de  
neige légère

Celsius (°C) Fahrenheit (°F)

Minimum: -8 Minimum: 20  
Maximum: -4 Maximum: 25

Première année — No. 248

16 pages

20 cents

1974

## Les libéraux résolus à augmenter de 25% le traitement des députés québécois malgré l'opposition du PQ

# La guerre des salaires commence aujourd'hui

### Après les Leduc, Tardif...

### Les députés Desjardins et Maloin doivent à leur tour se justifier

par Jacques Guay

QUÉBEC — Contrairement aux prévisions, l'Assemblée nationale connaît de nouveau une fin de session mouvementée alors que se multiplient les accusations dans les journaux contre des députés libéraux et que l'opposition péquiste tente, par tous les moyens, de s'opposer à la hausse de salaire des députés.

Hier, un second député libéral, le deuxième en autant de jours, Me Gaston Desjardins, a nié avoir agi pour le compte du gouvernement comme procureur après l'élection. Aujourd'hui un troisième, celui de Drummond, Robert Maloin, doit "avec preuves à l'appui" démontrer que la Gazette a publié des faussetés en affirmant qu'il était président d'une firme d'ingénieurs ayant bénéficié de contrats pour plus d'un million de dollars depuis octobre 1973.

Et pendant que le premier ministre se demande publiquement s'il ne devra pas demander à certains journalistes de venir s'expliquer devant une commission

parlementaire, le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, blame Radio-Québec pour avoir confié une série d'émissions sur les Affaires gouvernementales à Laurent Laplante "un journaliste engagé politiquement".

Quant au chef de l'Opposition, M. Jacques-Yvan Morin, c'est aujourd'hui qu'il saura s'il devra répondre devant une Commission parlementaire de l'accusation d'avoir accepté un remboursement de dépenses autorisé par le président de l'Assemblée nationale.

Enfin, le député péquiste Marcel Léger a accusé le ministre fédéral des Approvisionnements, Jean-Pierre Goyer, d'avoir vendu pour plus de \$8 millions du terrain acheté \$400,000.

M. Léger dénonçait alors la spéculation foncière dans la région de Hull et il a également accusé une brochette d'organismes libéraux dont Marcel Beaudry, les frères Bourque, Maurice Marois, Paul Brunet et Fern Phillips.

Autres informations, page 4



Téléphoto PA

### "Rocky" est enfin confirmé!

Nelson Rockefeller, 68 ans, un des hommes les plus riches du monde, est devenu hier soir le 41<sup>ème</sup> vice-président des États-Unis. La Chambre des représentants a confirmé, à une large majorité la nomination de "Rocky". Le vote de la Chambre intervenant neuf jours après celui du Sénat fait de l'ancien gouverneur de l'état de New York le second vice-président à occuper ce poste sans être élu au suffrage populaire. M. Rockefeller avait été désigné par le président Gerald Ford, le 20 août dernier, peu après l'accession de ce dernier à la Maison-Blanche en remplacement de Richard Nixon.

par Pierre Bellemare

QUÉBEC (PC) — Le vice-président ministre Gérard D. Lévesque a confirmé à la Presse Canadienne que le gouvernement Bourassa était déterminé à hausser d'environ 25 pour cent les émoluments des députés, en vertu du projet qu'il a déposé hier à l'Assemblée nationale.

"Il faut que ça passe", a confié le leader ministériel, malgré le filibuster appréhendé de l'opposition péquiste et la mise en veilleuse du projet fédéral d'augmenter le salaire des membres des Communes de \$26,000 à \$39,000.

L'intention de l'équipe Bourassa est de porter le salaire de base des 110 députés de l'Assemblée nationale de \$15,600 à \$21,000 et de ramener l'indemnité non taxable de \$7,140 à \$7,000, ce qui ferait passer le revenu global du député de \$22,740 à \$28,000.

Les primes accordées au premier ministre, au chef de l'Opposition officielle, aux ministres, aux leaders parlementaires et à tout autre député qui occupe une fonction spéciale seront inchangées.

Cependant, une disposition du bill 87 prévoit qu'à l'avenir les émoluments des députés seront rajustés annuellement suivant la moyenne d'augmentation des salaires des travailleurs canadiens, d'après les chiffres compilés par Statistiques Canada.

L'Assemblée nationale n'aura donc plus cette tâche "ingrate" de décider elle-même des hausses à accorder à chacun de ses membres.

M. Lévesque incorporera à son projet une autre disposition qui portera de \$60 à \$100 par jour la pénalité dont il est passible tout député à partir de la onzième absence injustifiée à l'Assemblée nationale.

Sauf erreur, cette disposition n'a toutefois jamais été appliquée dans l'histoire du parlement québécois, car à la fin de chaque session, les partis adoptaient la traditionnelle motion d'absolution. Mais le PQ a l'intention à titre d'opposition officielle de faire respecter cette disposition désormais. Toutefois, M. Bourassa ne se rendra pas aux conditions du PQ, qui accepterait une augmentation de traitement seulement si on relevait le salaire minimum immédiatement et si l'on indexait au coût de la vie et si on procédait à la réouverture de toutes les conventions collectives, pour aider les travailleurs québécois à affronter l'inflation.

Par conséquent, l'opposition péquiste se prépare à une véritable lutte sur ce projet, suivant la directive du conseil national du PQ, réuni à Sorel le week-end dernier.

Le filibuster pourrait d'ailleurs commencer avec le projet du ministre Jérôme Choquette, qui suggère une nouvelle augmentation de l'ordre de \$8,300 pour tous les juges nommés par le provincial.

Le projet a été présenté en même temps que celui portant sur le salaire des députés et il doit être étudié dès aujourd'hui, avant celui des députés.

Les juges ont profité d'une augmentation de \$5,000 le 1er janvier dernier, alors que leur revenu est passé de \$28,000 à \$33,000, malgré la résistance du PQ.

L'actuel projet prévoit une indexation pour le 1er janvier prochain,

### Des taxes plus fortes pour 17 villes de la CUM



Lawrence Hanigan:  
des taxes pour les nantis...  
page 3

## le point du jour

### Atmosphère d'avant-guerre

Recrudescence des agressions israéliennes et des représailles palestiniennes, constructions de fortifications sur les fronts égyptien et syrien, demande d'armes d'"urgence" du Liban aux autres pays arabes, visite-clair de Yasser Arafat à Damas, épuisement des stocks d'armes américains dégaris au profit d'Israël, menace atomique, occupation de plus en plus probable des derricks "arabes" par les troupes US (ou israéliennes): la cinquième guerre israélo-arabe aura-t-elle lieu cet hiver?

Selon les estimations du Département d'État, si Israël se lançait dans une guerre préventive — pour détruire la puissance militaire arabe — l'État hébreu serait gagnant mais se trouverait plongé dans la pire crise financière de son histoire. Signe encourageant?

Il y a quinze jours on avait enregistré d'autres signes non moins "encourageants"... Le renouvellement du maintien des forces de l'O.N.U. sur le plateau du Golan — couvert de neige en ce moment, donc moins propice aux combats — était considéré par la plupart des observateurs comme un prolongement de six mois du "ball de la paix": Itzhak Rabin, premier ministre israélien, et Anouar El Sadate, président égyptien, se déclaraient quant à eux, prêts à des "concessions". Même l'OLP faisait un "geste de bonne volonté" en décidant de juger et de punir ses membres qui se livrent au terrorisme. La semaine dernière: escalade de la violence. La froide réalité de la guerre effaçait aussitôt les vœux pieux de paix.

Aujourd'hui, plus de la moitié des Israéliens croient qu'une nouvelle guerre est inévitable. Reste à savoir quand elle aura lieu. Tout se jouera vraisemblablement lors de la visite de Leonid Brejnev au Caire à la mi-janvier. En attendant, l'hiver moyen-orientale continue d'être "chaud". Préparant pour le printemps l'explosion du cinquième conflit entre Arabes et Israéliens. Mettant en danger, une nouvelle fois, la paix mondiale. Et menaçant l'économie mondiale.

Antoine K. Char

## québec

### Dorval: tout est normal

page 2

### Un vol audacieux à St-Jean-de-Dieu

page 2

## monde

### "Symphonie" dans les airs

page 7

## culture

### La fin d'un conflit

Radio-Québec, que l'on pourra capter sur les ondes UHF à partir du 19 janvier, vient enfin de signer avec l'Union des Artistes un protocole d'entente qui met fin à un long conflit.

page 13

## L'affaire Jacques-Yvan Morin

# Burns juge irrecevable la motion de Bienvenue

QUÉBEC (J.G.) — Parce qu'il est en cause le président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, ne présidera pas les débats concernant l'affaire Morin.

C'est d'ailleurs l'un des vice-présidents qui rendra une décision aujourd'hui sur la question de règlement soulevée par Robert Burns suivant laquelle la motion inscrite par Me Jean Bienvenue est irrecevable.

Selon le leader du Parti québécois, on ne peut accuser le chef de l'Opposition d'avoir accepté le remboursement d'une dépense autorisée par le Président de l'Assemblée nationale.

"S'il en était autrement, a expliqué Burns, on voit tout de suite dans quelle sorte de traquenards ou de "frame-ups" tous les députés risqueraient de tomber. Si les députés ne pouvaient pas se fier au fait que les sommes qu'ils reçoivent de l'Assemblée nationale même sont les sommes qu'ils ont droit de recevoir, la vie deviendrait absolument impossible". Enfin Burns souligne que le

président ne peut juger en décembre comme un bris de privilège le fait de recevoir un montant dont il autorisait lui-même le paiement en juillet.

Si, malgré tout, la motion de Me Bienvenue est jugée recevable elle donnera lieu à un débat de trois heures. Si elle est acceptée une commission sera créée qui aura à décider si Me Jacques-Yvan Morin est toujours digne de siéger.

L'Opposition péquiste demande que cette commission, si elle est formée, tranche la question avant Noël. Tel ne semble pas être le vœu du gouvernement puisque la motion de Me Bienvenue se termine ainsi: "que cette commission soit autorisée à faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues sur cette affaire, à convoquer devant elle et à envoyer chercher les personnes, les pièces et les dossiers dont elle aura besoin".

"C'est tout comme si le gouvernement avait l'intention de faire traîner le plus longtemps possible une accusation qui, semble-t-il, ne peut dé-

boucher sur autre chose qu'une erreur de la trésorerie.

En attendant les députés libéraux en font des gorges chaudes. C'est ainsi que le député Maloin a lancé au chef de l'Opposition: "assis-toi accusé Morin" tandis qu'un autre le traitait de "vierge offensée" et que le premier ministre lui-même disait que dans son cas il y avait preuve contrairement aux cas des députés libéraux présentement accusés dans les journaux.

Enfin des députés libéraux ont surnommé Me Morin "le petit chou de Bruxelles", faisant allusion au voyage officiel qui a soulevé toute cette tempête de fin de session.

### Pas de loi spéciale pour la construction

page 3

# les faits divers

par Pierre Tanguay

Il y en a qui vont passer de bien belle Fêtes... s'ils réussissent à se tenir loin de la police. Dans la nuit de mercredi à jeudi de même que pendant la journée d'hier, ce sont plus de \$150,000 en argent et en marchandises qui ont changé de mains et de propriétaires de façon tout ce qu'il y a de plus malhonnête et ce, à Montréal seulement.

\$85,000 volés à Saint-Jean-de-Dieu par une bande de faux policiers, \$50,000 de bijoux subtilisés en même temps que la voiture qui les contenait, plus

quelques petites visites pas très légales dans des bureaux et des banques voilà le menu de la journée.

Pendant ce temps, la Sûreté du Québec poursuit toujours son enquête afin de retrouver les auteurs du quintuple meurtre qui fauchait mardi soir une famille de Saint-Joseph-du-Lac. Contrairement à ce que nous annoncions hier, ce ne sont pas trois mais deux suspects qui avaient été arrêtés pour enquête puis relâchés par la suite. Hier, la Sûreté du Québec n'annonçait aucun développement dans cette affaire.

## St-Jean-de-Dieu soulagé de \$85,000 par de faux policiers

De faux policiers dévalisent Saint-Jean de Dieu. C'est mercredi soir entre 21.15 heures et minuit qu'un groupe de 4 hommes a réussi un audacieux coup en s'emparant de \$85,000 à la caisse d'économie de l'hôpital Saint-Jean de Dieu.

Pendant que deux des hommes réussissaient à ouvrir le coffre de la caisse, les deux autres tenaient en otage la gérante de la caisse de même que toute sa famille dans leur résidence de Boucherville.

Mercredi soir, deux hommes dont un se faisant

passer carrément pour un policier, se présentaient à la résidence de Mme Mariette St-Arnaud, gérante de la caisse d'économie de St-Jean de Dieu, sur la rue Nicolet à Boucherville. Munis d'un mandat d'arrestation aussi faux que leurs identités, les deux hommes "arrêtaient" Mme St-Arnaud et lui demandaient de leur remettre les clés de la caisse ainsi que la combinaison de la chambre forte.

Ne comprenant rien à cette histoire mais étant fort impressionnée par la visite des "policiers", Mme St-Arnaud s'exécutait et remettait aux "poli-

ciers" ce qu'ils demandaient. Aussitôt en possession de ces éléments, le faux policier sortait de la maison et allait les remettre à deux autres complices qui l'attendaient à l'extérieur.

Sans attendre les deux hommes se sont rendus à la caisse d'économie de l'hôpital St-Jean de Dieu où ils ont pu facilement s'emparer du contenu du coffre-fort, soit la somme de \$85,000.

Pendant que ces deux hommes perpétrèrent leur forfait, Mme St-Arnaud de même que son mari et ses enfants étaient gardés menottés, par les

faux policiers. Pendant près de 3 heures la famille St-Arnaud est ainsi demeurée menottée sous la "bonne garde" de leurs visiteurs.

C'est vers minuit que les deux hommes partis pour St-Jean de Dieu, téléphonaient à leurs complices à la maison des St-Arnaud et par un laconique: "O.K., c'est fait", leur signalèrent que le coup avait réussi et qu'il était temps de s'esquiver.

La police de la CUM qui est probablement en possession d'une bonne description d'au moins deux des quatre voleurs poursuit son enquête.

## Aux yeux de certains étudiants

# Le règlement du conflit sur les prêts-bourses n'est pas une victoire

par Marcelle Bourque

"Si la lutte menée par les cégépiens sur le problème des prêts-bourses est terminée, le véritable combat que doivent livrer les étudiants ne fait que commencer." Telle est l'opinion exprimée hier par les représentants des organisations étudiantes de cinq cégeps de la région métropolitaine: Dawson, Édouard-Montpetit, Lionel-Groulx, Maison-Neuve et Vieux-Montréal. Et des étudiants de l'Université du Québec s'étaient joints à eux.

Pour ces leaders, la question des prêts-bourses n'est qu'un élément d'une question beaucoup plus vaste: celle des coupures budgétaires de plus en plus sensibles qu'on s'effectue dans le secteur de l'éducation.

Les étudiants de Montréal se dissocient en partie de ceux du reste de la province. Ils les accusent de n'avoir pas compris que leur récente opposition au ministère de l'Éducation avait un enjeu politique extrêmement important. "De 1970 à 1974, le budget de l'Éducation a augmenté de 53% alors que celui de l'Industrie et du Commerce a grimpé de 165% et c'est contre cette tendance qu'il faut réagir," disent les étudiants.

"On cherche à réduire le nombre de professeurs, à réduire leur salaire et ceux des employés de soutien, on augmente le nombre de professeurs à la leçon, etc... Ceci diminue la qualité de l'enseignement. On tente d'autre part de réduire les coûts de l'administration, sans toutefois toucher aux salaires des administrateurs," ajoutent-ils. C'est dans ce contexte que, d'après les représentants des cinq cégeps en cause il faut envisager le problème des prêts-bourses dont le nombre a diminué au cours des dernières années.

Ils refusent de considérer l'aboutissement de la lutte sur les prêts-bourses comme une victoire et rejettent les dernières solutions du ministère de l'Éducation. C'est au comité spécial qu'ils s'en

prennent surtout parce qu'il "n'étudiera nullement les modalités d'application de nos revendications. On peut prévoir que le comité formé par le ministère noiera les principes mêmes de ces revendications dans des technicalités d'application. Le comité spécial noiera le poisson."

Plusieurs étudiants de Montréal pensent donc que les réclamations fondamentales des cégépiens sont demeurées lettre morte. "Qu'advient-il du statut de résident et non résident? Qu'advient-il de la contribution de l'étudiant fixée à 50% de son revenu? Qu'advient-il du remboursement exigible seulement six mois après l'entrée dans un emploi permanent?" demandent-ils. Et ils répondent: "Rien."

Le combat sur les prêts-bourses n'est évi-

demment pas un échec total, mais il n'est qu'une première étape. La seconde s'amorcera au prochain semestre.

Il n'est plus question de débrayage ou d'action d'éclat cependant. "Ce serait suicidaire dans l'état actuel des choses". Les leaders s'occuperont à mettre sur pied des organisations étudiantes fortes et travailleront à la mobilisation des cégépiens. Ils entendent s'organiser au niveau local avant de penser à un regroupement national.

## Débrayage possible à Black Lake

BLACK LAKE (PC) — Les 1,200 travailleurs des mines British Canadian et Normandie pourraient éventuellement débrayer pour forcer la compagnie Asbestos à reconstruire dans les plus brefs délais l'usine d'amiante de la King Beaver, et hâter le retour au travail des 820 employés mis à pied à la suite de l'incendie du 8 décembre dernier. Le président de la Confédération des syndicats nationaux CSN, M. Marcel Pepin, a fait état de cette possibilité, mercredi soir, au cours d'une rencontre avec les travailleurs en chômage.

Il a soutenu que l'hypothèse d'une grève générale à l'Asbestos Corporation devait être retenue dès maintenant à cause du sérieux conflit qui s'amorce entre la compagnie et ses employés par suite de l'incendie.

Après la destruction de l'usine King Beaver, la compagnie a proposé au syndicat de reprendre l'exploitation de la mine, de faire usiner le minerai à ses deux autres filiales en attendant la reconstruction, d'ici un an et demi, d'un concentrateur au coût de \$15 millions, et de rallonger la semaine de travail à sept jours dans les trois mines pour maintenir la production, en attendant que la situation redevienne normale.

## Malgré les "journées d'étude" Tout fonctionne à Dorval

L'activité à l'aéroport international de Dorval est revenue presque à la normale hier malgré la poursuite des "journées d'étude" des 225 employés d'entretien qui ont cessé de travailler à minuit mardi soir. Hier, seules les compagnies CP et BOAC n'assuraient pas le trafic habituel et se servaient de l'aéroport d'Ottawa comme base d'atterrissage. La direction de l'aéroport de Dorval prévoit cependant que le service régulier de toutes les compagnies

sera rétabli aujourd'hui d'autant plus que la météo ne prévoit aucune tempête de neige.

On apprenait hier soir que des représentants de l'Alliance de la Fonction publique tentaient de convaincre le syndicat des employés d'entretien à retourner au travail le plus tôt possible. On sait que les employés ont décidé mercredi de prolonger les "journées d'étude" jusqu'à dimanche soir. De plus, ils ont lancé un appel à leurs 3,000 confrères à travers le

Canada de laisser aussi le travail, par solidarité.

Tard mercredi soir, seuls les employés d'entretien à l'aéroport international d'Edmonton avaient manifesté leur appui, et 25 travailleurs de l'équipe de jour ont organisé une réunion d'étude. Cependant le beau temps a permis aux opérations de se poursuivre normalement, et l'équipe de nuit s'est présentée au travail comme d'habitude.

Cet appel n'a été suivi jusqu'à présent que

par 25 employés de l'équipe d'entretien de jour de l'aéroport international d'Edmonton.

Un porte-parole de l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui représente ces employés, a déclaré qu'ils avaient déclenché une "session d'études" destinée manifestement à appuyer leurs revendications.

Les employés de l'équipe de nuit se sont toutefois présentés au travail et aucune perturbation des services aériens n'a été signalée.

## La nouvelle organisation étudiante à l'UQAM: pour quoi faire?

(par P.B.-C.) — Les étudiants de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) ont rencontré les journalistes mercredi pour leur expliquer le sens de la nouvelle organisation étudiante qu'ils ont mise sur pied il y a deux semaines. Le nouveau désir des étudiants d'assurer la plus grande participation possible aux organisations qu'ils se donnent, rend souvent la structure qui l'accompagne difficile à comprendre cependant.

L'assemblée générale est déclarée souveraine pour ce qui concerne tout l'Université de Montréal; elle doit se réunir au moins

une fois par session. Chacun des huit pavillons physiques, regroupés en cinq pour les besoins de la cause, se donne un "comité de pavillon" (sorte de mini-assemblée générale de pavillon) qui s'élit cinq délégués à un "conseil de coordination."

Ce Conseil coordonne l'activité des comités de pavillon et des comités universitaires (divers travaux), assure le lien avec les syndicats de professeurs et d'employés ainsi qu'avec les organismes extérieurs à l'université, et convoque une "plénière centrale des comités de pavillon" au moins une fois par mois.

C'est donc toujours l'ensemble des étudiants qui ont la responsabilité des décisions à prendre. On a voulu ainsi assurer la plus

grande participation possible et empêcher une bureaucratie de s'instaurer. La pratique prouvera si cela est possible. Pour l'instant, les étudiants s'organisent de façon plus détaillée et procèdent à l'élection des délégués au Conseil de coordination dont les premiers membres se sont réunis la semaine dernière.

Le national

En mettant sur pied l'Organisation étudiante (ce n'est encore son nom pour l'instant), ses fondateurs veulent développer chez les étudiants le sens de la lutte qu'ils doivent mener: élargir le contexte de leurs problèmes à l'ensemble socio-économico-politique. Ainsi en serait-il de la lutte contre le service des prêts-bourses qui, à leur sens, doit dépasser le simple stade de la lutte à des anicroches du ministère de l'Éducation.

Une première "plénière des comités de pavillons" aura sans doute lieu en janvier pour étudier notamment une tactique de lutte à la "réforme Després". L'orientation que les étudiants veulent donner à la lutte pour les prêts-bourses, et l'organisation financière du nouveau regroupement étudiant.

Sur le principe d'un regroupement étudiant à l'échelon national, les étudiants de l'UQAM sont d'accord, mais ils veulent d'abord s'organiser sur le plan interne avant d'en arriver là. Ils attendront donc les résultats de l'assemblée de fondation convoquée par les Cégépiens en janvier pour voir ce qu'ils feront face à cette nouvelle association nationale.

Sur 5000 étudiants à temps plein et 7000 à temps partiel, environ 500 se sont présentés à l'assemblée générale de fondation de l'Organisation. C'est dans les circonstances actuelles très bon, ont noté les porte-parole hier.

La majorité des étudiants de l'UQAM sont en effet à temps partiel et se sentent peu "étudiants"; de plus, on n'est pas actuellement en situation de conflit. Les assemblées générales tenues en 1973 sur le problème des frais de scolarité (lors d'une grève de 5 semaines) avaient regroupé 1500 et 2000 étudiants.

## La CEQ L'étatisation de l'assurance-auto créerait des emplois au Québec

par Marie Vallée

La Centrale des Enseignants du Québec (CEQ) croit que la création d'une Régie publique d'assurance automobile contribuerait à créer de nouveaux emplois au Québec du seul fait qu'elle rapatrierait chez-nous l'ensemble des primes payées par les automobilistes québécois.

Cet argument nouveau en faveur de l'étatisation de l'assurance automobile est exprimé dans une brochure d'une vingtaine de pages préparées par le Bureau national de la CEQ à l'intention de ses syndicats locaux.

La Centrale des enseignants souhaite que ses membres, presque tous touchés par la question de l'assurance-automobile, fasse une réflexion sérieuse à partir du document proposé. M. Hubert Sassy qui nous a présenté ce document a spécifié que les idées émises ne sont pour l'instant pas officielles. Elles ne le seront qu'au terme de période de consultation qui commence. Le Bureau national pour sa part, s'est aligné derrière ceux qui réclament l'indemnisation sans égard à la faute.

Statistiques

Le bref document d'une vingtaine de pages fournit d'abord des informations factuelles sur la fréquence et sur les causes d'accidents au Québec, en comparaison avec les autres provinces canadiennes. On y lit bien sûr qu'au total il se produit plus d'accidents chez-nous qu'ailleurs, soit 20% de plus que dans l'ensemble du Canada. Mais un tableau détaillé démontre que ce triste

record est dû principalement aux accidents qui ne font aucun blessé. Bien que dans cette catégorie on arrive ex aequo avec l'Alberta en déclarant 52 accidents par 1,000 véhicules immatriculés, les autres provinces sont loin derrière. Terre-Neuve se trouvant deuxième avec 43, soit 9 de moins. En ce qui concerne les accidents mortels et ceux qui occasionnent des blessures corporelles, nous sommes deuxième avec l'Îles-du-Prince-Édouard, en marquant 63 accidents par 100,000 véhicules immatriculés. Dans cette catégorie nous laissons le triste championnat au Nouveau-Brunswick qui accroche 82 accidents mortels par 100,000 véhicules. Dans la dernière catégorie, accidents avec blessures seulement, nous plaçons troisième selon le tableau de la CWQ.

La brochure relève aussi notre tendance à "l'inconduite" au volant. Nous avons tendance à rouler plus vite que les canadiens, "Est-ce dû à notre tempérament latin ou à l'attitude plus conciliante de la police du Québec?"

Sitôt la question posée, on y répond par des statistiques qui établissent que seulement 17 conducteurs québécois sur 1,000 se sont vus singifier une contravention au Code

criminel en 1971, par rapport à 21, 23, 24 et 27 dans les autres provinces.

Dans le troisième chapitre traitant de l'impact économique de l'assurance automobile au Québec, la CEQ affirme que les primes d'assurance automobile payées par les Québécois ont créé environ 3,500 à 4,000 emplois directs en 1971, sans compter les emplois créés dans les bureaux de courtiers, chez les évaluateurs professionnels et les conseillers juridiques. Cependant ces emplois n'ont pas tous été créés chez-nous. Les statistiques dévoilées par la CEQ indiquent que 35% seulement des primes soulevées le sont à des sociétés ayant leur siège social au Québec. Les sociétés ayant leur siège social au Canada hors du Québec, viennent chercher 21% des primes payées par les automobilistes québécois, alors que la grosse part du gâteau, soit 43% est partagée par des sociétés étrangères.

Nos sociétés québécoises, selon la même source, ne soucient que 30 millions de dollars à l'étranger, en opposition aux 226 millions qui sortent des frontières québécoises dans le seul champ de l'assurance automobile. La CEQ évalue entre 500 et 1000 les nouveaux emplois qui seraient créés par le rapatriement de toutes les primes d'assurance automobile versée par les automobilistes québécois. Cet avantage social et économique s'ajouterait aux autres émanant de l'abandon du régime de responsabilité: accélération des règlements, meilleur indemnisation et primes plus justes et plus basses.

**ÊTES-VOUS DE CHEZ-NOUS?**

**DIFFUSONS... LE JOUR**

Les personnes suivantes ont décidé de s'en occuper en organisant la vente par camelots:

SHAWINIGAN — Léonce Gagné — 536-4537  
 NICOLET — Jean-Paul Touchette — 293-4080  
 VICTORIAVILLE  
 ARTHABASKA — Robert Isabelle — 369-9343

CAP-DE-LA-MADELEINE — Claude Simard — 378-6364  
 PERMANENCE — 379-0146  
 ET VOUS?

Êtes-vous prêt à faire votre part? Si oui, communiquez avec l'une de ces personnes ou avec votre président de comité.

**LE JOUR**

LE JOUR est publié par la société SODEP INC., qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continental Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.

La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur; \$1.25 par semaine; par la poste: \$52 par année et par six mois. Édition du samedi: \$12. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

collaborateurs

Rédaction

Rédacteur en chef: Yves Michaud  
 Rédacteur en chef adjoint: Laurent Laplante  
 Secrétaire général de la rédaction: Maurice Giroux  
 Chef de bureau: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré, Antoine-K. Char  
 Politique: Jacques Guay, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Claude Grégoire

Consommation: Marie Vallée  
 Travail et éducation: Paule Beaugrand-Champagne, Gisèle Tremblay  
 Affaires urbaines: Rose-Anne Giroux.

Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany  
 Vie et culture: Alain Pontaut, Jean-Pierre Tadros  
 Reporters: Marcelle Bourque, Pierre Tanguay, Pierre Bertrand  
 Photographie: Antoine Désilets, Michel Giroux  
 Caricature: Berthio

Sport: Alain Gerbier, Christian Nobert, Jean-Marc Desjardins  
 Tourisme: Bougainville

Administration

Directeur administratif: Robert St-Jean  
 Contrôleur: Marcel Latendresse  
 Comptable: Ginette Roy  
 Assistante comptable: Johanne Marier

Tirage

Directeur: Marcel Pinsonnault  
 Adjoint: Michel Gagné

Publicité

Directeur: Publicité locale et nationale: Gérard Lapointe  
 Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Pierre LaRocque, Armand Lavigne, Francine Tremblay, Robert Pécin  
 Carrières: Suzanne Asselin, Margot Reddy  
 Petites annonces et Avis légaux: Ginette Tremblay

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

# LE JOUR

## Des taxes plus élevées dans 17 villes du territoire de la CUM

par Rose-Anne Giroux

● Il y aura bel et bien une augmentation de taxes sur tout le territoire de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) desservi par sa commission de transport (CTCUM), où les contribuables de Montréal et de 16 villes de banlieue devront maintenant payer \$1.16 ou \$100 d'évaluation, compa-

rativement à \$1.09 cette année de \$1.01 l'an dernier.

● Par contre, dans les 12 villes de banlieue non desservies par la CTCUM, les contribuables peuvent s'attendre à une baisse de taxes, puisque la CUM y a ramené son taux de taxation à \$0.85 du

\$100, alors qu'il avait atteint \$0.91 cette année, à cause du budget de la police. Par rapport aux taux de 1973, qui était de \$0.84, il n'y a donc pas beaucoup d'écart.

● Enfin, histoire de soulager les contribuables ordinaires, qui seront appelés à lui verser, au

total, \$7.5 millions de revenus supplémentaires, la CUM a décidé d'aller chercher un autre \$8.5 millions du côté des bien nantis, en augmentant de \$0.20 la surtaxe de \$0.40 actuellement imposée sur l'excédent des immeubles évalués à plus de \$100,000.

Voilà les faits saillants d'une conférence de presse que le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a donnée, hier après-midi, quelques heures à peine après une réunion des maires de banlieue et les représentants du RCM eurent refusé d'adopter le budget de \$225 millions de la communauté. En dépit de la subvention de \$45 millions du gouvernement du Québec. Par contre, il convient encore une fois de rappeler qu'à défaut d'un consensus des

membres du conseil de la CUM, c'est la guillotine de la Loi qui s'appliquera, c'est-à-dire que le budget sera adopté automatiquement le 31 décembre, à minuit.

Pour le président de la Communauté urbaine, qui se devait de mettre fin à toutes les rumeurs concernant les hausses de taxes, la CUM a incontestablement atteint un point de croissance qui devrait inciter Québec à lui trouver d'au-

tres sources de revenus que l'impôt foncier des municipalités.

En attendant des modifications substantielles au régime fiscal, des mesures statutaires plutôt que discrétionnaires, la CUM profitera de la subvention de \$45 millions pour renflouer les deux grands services qui accaparent 86% de son budget, soit la police et le transport en commun, qui hériteront respectivement de \$15 et 30 millions.

Rappelons que dans le budget de 1975, les dépenses ont augmenté de plus de \$54 millions par rapport à 1974. Mais comme le président de la CUM, M. Hanigan, l'a fait valoir, en octobre, il aurait fallu une subvention de \$90 millions pour combler le déficit de la CUM, sans hausser les taxes. Car aux dépenses additionnelles de \$54 millions, il faut ajouter: les \$22 millions de subventions provinciales apportées en 1974, de même que

le \$13 millions du budget supplémentaire de la police.

D'un autre côté, le déficit a baissé du fait, notamment, que le rôle d'évaluation de la CUM a augmenté de \$700 millions par rapport aux prévisions, qui étaient de \$11.3 milliards. De plus, les municipalités ont dû absorber dans leurs budgets de 1974 une somme de \$7 millions, soit environ la moitié du budget supplémentaire de

la police. Résultat: un écart revenus-dépenses qui se situe maintenant autour de \$61 millions. Qui sera comblé, comme on l'a vu, avec la dernière grosse subvention de Québec et les augmentations de taxes.

### Le déficit du transport en commun

Par ailleurs, au chapitre de la CTCUM, M. Hanigan, qui cumule la présidence de la CUM et de la Commission de transport, a

tenu à préciser que le déficit prévu dans le budget de 1975 s'élève toujours à \$36 millions, même si on peut d'ores et déjà anticiper qu'il sera nettement plus élevé. M. Hanigan a lui-même avancé un chiffre de \$56 millions à l'assemblée du conseil, mercredi soir. De là à inclure ce nouveau montant dans le budget de 1975, et à prévoir des augmentations de taxes en conséquence, comme certains l'ont fait, il y a une marge: l'on sait, en effet,

qu'une administration ne peut pas imposer des contribuables à partir de projections, mais uniquement à partir de prévisions budgétaires réellement fondées.

Pour revenir à la décision de la CUM s'accroître la surtaxe sur les immeubles de grande valeur, précisons qu'elle nécessitera un amendement à la Charte de la CUM que M. Hanigan s'attend à présenter au printemps. Sans problème.

## Les assistés sociaux brûlent leur second compte de taxe d'eau

PAR Marcelle Bourque

Les assistés sociaux de Montréal ont hier brûlé leur deuxième compte de taxe d'eau. Ils s'agissait de mises en demeure émises par la Ville au cours de la semaine dernière.

On se rappelle que le 7 août dernier les assistés, regroupés autour de l'Association pour la défense des droits sociaux (ADDS), avaient exigé du ministère des Affaires sociales qu'il défraie, comme par les années passées la totalité de cette taxe.

Face à la décision du ministère de n'en payer que le quart, ils avaient, le 9 octobre, brûlé leur premier compte. Et ils ont l'intention de persister dans leur refus d'assumer des frais qui dépassent leurs moyens.

Ce n'est pas la hausse de 10% des prestations annoncée pour janvier prochain qui va les arrêter. « Cette hausse est parfaitement ridicule », disaient hier les représentants de l'ADDS. « Nous savons que notre argent passe surtout pour le logement la nourriture, les vêtements et le chauffage. Or le prix des aliments a augmenté de 50% en deux ans, celui du gallon d'huile à chauffage a doublé en un an. Il est évident que 10%, c'est loin de la hausse de la vie, que 10% c'est ridicule. »

« D'autant plus que le ministère enlève d'une main ce qu'il donne de l'autre. Et l'obligation de payer la taxe d'eau est le plus bel exemple des pertes encourues par les assistés sociaux », disait Jean-Pierre Dubuc, permanent à l'ADDS.

Il s'est expliqué en affirmant qu'en deux ans, la taxe d'eau cessera complètement d'être considérée comme un besoin spécial.

Cette année, le ministère des Affaires sociales a accordé un montant correspondant à 8,5% de leur loyer à ceux dont ce loyer était moindre que le maximum permis par la loi d'aide sociale, c'est-à-dire \$105. Bon nombre de gens, n'étaient donc pas éligible à ce 8,5%. Et ceux qui ont reçu quelques dollars par mois s'en sont servis pour manger. Leur situation ne leur permettait pas de les économiser.

Pour l'an prochain le ministère des Affaires sociales vient de modifier ses barèmes de loyer. Il accordera \$85 par mois pour le logement. Cela évidemment à l'intérieur d'un réaménagement des prestations. Mais, pour ce qui est de la taxe, qui pourra dorénavant avoir droit à 8,5%? Rares sont les gens qui trouvent actuellement à se loger au-dessous de \$85.

## Pas de loi spéciale avant Noël dans la construction

par Evelyn Dumas

QUÉBEC — Il n'y aura pas de loi spéciale avant Noël pour régler les conflits et le ralentissement de la production dans la construction à Montréal, afin de permettre aux négociations qui s'engagent ce matin entre les parties de porter tous leurs fruits. C'est ce qu'a déclaré hier au JOUR le ministre du travail Jean Cournoyer.

Par contre, le ministre n'a pas écarté la possibilité d'une session spéciale au début de l'année pour régler le problème de l'indexation dans le bâtiment, si les parties n'en venaient pas d'elles-mêmes à une entente.

Rappelons qu'au début de l'été, les associations patronales refusaient de discuter l'indexation, accusant même le ministre du travail de tomber dans l'illégalité parce qu'il les invitait à le faire.

Selon l'interprétation du ministre, si les associations patronales acceptent maintenant d'ouvrir les discussions, c'est que la prolifération d'entente particulières entre employeurs et syndicats fait que les salaires prévus au décret sont devenus l'exception, plutôt que la règle, et que les patrons tiennent quand même à ce que le décret stipule les salaires maxima.

Cela dit, toujours selon le ministre, les patrons préféreront que le gouver-

nement impose une modification au décret portant une hausse de salaire; ainsi les associations n'auront pas l'odieuse auprès des employeurs membres d'avoir accepté une hausse des coûts, et les entrepreneurs, qui tirent leurs principaux revenus d'organismes gouvernementaux, pourront transmettre la note en invoquant que c'est l'État lui-même qui est responsable des majorations.

Les mini-ententes entre entrepreneurs et FTQ-construction, hors décret, prévoient une augmentation totale supplémentaire de \$1 l'heure d'ici la fin du décret, en mai 1975, dont 75 cents dès le 1er janvier.

Les entrepreneurs des chantiers olympiques qui ont refusé aux travailleurs les hausses accordées aux autres pour ne pas avoir à consentir les mêmes hausses dans les chantiers non-olympiques, et la grève qui s'en est suivie, a donné un caractère d'urgence à la question, vu les retards que subissent les travaux préparatoires aux Jeux.

### La grève continue

Pour leur part les ferrailleurs réunis à Montréal en assemblée générale décidaient par scrutin secret de poursuivre l'arrêt de travail entrepris le 25 novembre dernier par leurs collègues du vélodrome olympique.

À 82%, les quelques

## La maison-mère des Dominicaines est occupée

14 employés du Pavillon St-Dominique de Québec, en grève depuis le 19 mars 1972, soit depuis près de trois ans, accompagnés de deux religieux capucins, le père Benoît Fortin et le frère Luc Bertrand, occupent depuis 11 heures hier matin la maison-mère des Dominicaines de la Trinité, au 2,300 terrasse Mercure, à Montréal.

Ils veulent rencontrer la supérieure de la congrégation, Sr Doyon, dans une autre tentative en vue d'en arriver à un règlement juste du conflit qui les

oppose à la direction de l'institution de Québec.

Rappelons que depuis 1966, ces hommes et ces femmes tentent de négocier une première convention collective et qu'ils se heurtent depuis ce temps à l'anti-syndicalisme des religieuses à Québec, spécialement l'économiste, Sr Jeannette Bouchard.

Rappelons aussi que ce conflit a provoqué des remous considérables au sein de l'Église québécoise de même qu'une prise de conscience chez de nombreux prêtres et chrétiens.

## Le conflit à Télé-média est pratiquement réglé

Le conflit de travail qui dure depuis six mois aux stations CHLT AM et FM, CKTS et Télé-7 serait à toute fin pratique réglé.

Le directeur général de Télé-7, M. André Mercier, a fait savoir ce matin, qu'une entente de principe était intervenue au cours de la nuit entre le local 613 de Nabet et la direction des sta-

tions sur tous les points en litige de la convention collective.

M. Mercier a précisé que l'exécutif du syndicat présentera cette entente à ses membres d'ici la fin de semaine et que suite à l'acceptation de l'entente par les employés, le retour au travail se ferait progressivement jusqu'au 6 janvier.

## Garneau annonce une série de modifications au régime fiscal

par Evelyn Dumas

QUÉBEC — Après le budget Turner et la récente conférence fédérale-provinciale, le ministre québécois des Finances, Robert Garneau, a annoncé hier une série de modifications au régime fiscal qui rapprochent le système québécois de celui d'Ottawa, tout en maintenant la « position concurrentielle » de la province dans son traitement des sociétés qui exploitent les richesses naturelles.

Commentant les mesures présentées en Chambre par le ministre, le chef de l'opposition, Jacques-Yvan Morin, a affirmé que ce maintien de la position concurrentielle signifiait, en clair, que le Québec tirait moins de revenus des sociétés exploitatrices de richesses naturelles que n'en tirent les autres provinces. M. Morin a aussi reproché à M. Garneau de n'avoir pas saisi l'occasion pour indexer l'impôt sur le revenu et ainsi cesser de retirer subrepticement de l'argent aux contribuables par le biais des effets de l'inflation.

Les mesures annoncées par M. Garneau visent d'une part à augmenter les revenus que le Québec tire de l'exploitation des richesses naturelles, et d'autre part à encourager l'épargne en instituant un régime d'épargne-logement et en exemptant d'impôts les premiers mille dollars de revenus d'intérêt provenant de sources canadiennes. (Ces deux dernières mesures étaient prévues par le budget Turner).

Les mesures d'encouragement à l'épargne

entraîneront une réduction de \$80 millions dans les revenus de l'État. Par contre, les modifications aux impôts et redevances des sociétés minières, gazières, pétrolières et papetières rapporteront \$38 millions de plus au trésor public.

Dès l'exercice 1974, les Québécois qui ne possèdent pas une maison pourront verser jusqu'à \$1,000 par année à un régime enregistré d'épargne-logement, jusqu'à concurrence de \$10,000. Ces épargnes seront déductibles du revenu pour fins d'impôt, et les intérêts qui en découlent ne seront pas imposables.

Le taux d'impôt sur les profits des sociétés minières passe, pour les tranches inférieures à \$10 millions, de 9% à 13,5% et pour les tranches supérieures, de 15% à 30%. L'exemption de base est haussée de \$50,000 à \$150,000. Le gouvernement en tire une augmentation de revenus de \$15 millions, soit environ 56% de plus qu'avant.

Pour les compagnies de pétrole et de gaz, la nouvelle politique fiscale vise à encourager l'exploration.

Les redevances ne seront plus déductibles de l'impôt, mais les frais d'exploration seront déductibles à 100% et à compter du 1er janvier, les dépenses faites au Québec donneront droit à \$1 d'allocation d'épuisement pour \$2 de dépenses, plutôt que pour \$3 comme auparavant et comme le prévoit la fiscalité fédérale. Gain du Québec: \$25 millions.

Enfin quant aux droits de coupes des compagnies forestières, Québec distingue entre producteurs de papier et producteurs de bois de sciage. Les redevances des premiers passeront, pour chaque cent pieds cubes de bois à pâte coupé, de \$2,94 à \$5 pour les bois résineux; de \$2,32 à \$4,38 pour les feuilles sauf le tremble et le peuplier pour lesquels elles passeront de \$1,19 à \$2,38. Gain du Québec: \$8 millions en 75/76. Les producteurs de bois de sciage, à cause du ralentissement de la construction, pourront différer pendant trois ans le paiement de leurs redevances pour 74



# DATSUN

à un bon prix

**Voyez**

**bellemare datsun ltée**

10305 rue Papineau 382-2780

## DUBONNET

Sil vous plaît

Le nouveau Dubonnet Dry Blonde et le fameux Dubonnet rouge, les apéritifs français de renommée internationale.

Commandez directement vos assortiments-cadeaux ou vos approvisionnements des Fêtes: 935-2523 à Montréal, 878-2424 à Québec.

# Le tour de Jacques Guay Québec



## Merci M. L'Allier...

Les fins de sessions sont toujours intéressantes. Parce qu'elles sont des psychodrames où les meilleurs acteurs finissent par laisser tomber leurs masques.

Depuis, hier, on sait jusqu'à quel point M. Jean-Paul L'Allier ressemble à Louis-Phillipe Lacroix. On avait pu croire un certain temps que les deux hommes représentaient deux tendances à l'intérieur du parti.

Nous pouvons maintenant constater que ce qui les sépare tient à fort peu de choses. Une différence de style tout au plus. M. L'Allier ayant conservé de ses études et de sa carrière une certaine classe.

Ainsi donc s'il n'en tenait qu'à M. L'Allier ceux qui sont mal engagés politiquement n'auraient pas le droit de collaborer régulièrement à Radio-Québec.

Je n'aimerais pas être à la place de ce pauvre réalisateur qui a commis "cette erreur de jugement assez grave" (M. L'Allier dit) de confier à M. Laurent Laplante une série sur les affaires parlementaires.

M. L'Allier n'est pas un quelconque "backbencher" un modeste claqueur de pupitre, comme, par exemple, le député d'Anjou qui ne s'illustre présentement que par le nombre de causes confiées au bureau d'avocats dont il est "nominale" associé.

Il est ministre des Communications même si le titre ne recouvre pas grand-chose tant est vaste le champ occupé par Ottawa dans ce secteur.

M. L'Allier sait fort bien que tout mini-ministre qu'il soit, il parle du haut de l'Olympe et que dessous lui chacun verra à éviter la foudre.

Ses homologues fédéraux ont toujours fait preuve de plus de décence. Même si des députés et, à l'occasion, le premier ministre lui-même a attaqué Radio-Canada. Jamais un ministre responsable ne s'est permis de lancer des accusations ou de porter des jugements semblables.

Je ne sais ce qui a pu pousser M. L'Allier à se laisser aller ainsi. Il prend habituellement un meilleur soin de son image. Il conforme par son attitude les préjugés les plus déplorables qu'on entretient à Ottawa sur la liberté d'expression au Québec.

Le ministre ne peut même pas dire qu'il a eu des paroles malheureuses dans le feu des débats de l'Assemblée nationale. Il l'a avoué lui-même: le député d'Anjou lui avait donné "préavis" de la question.

La réponse de M. L'Allier était donc méditée, réfléchie si on peut dire.

Si M. Laplante était demeuré au Devoir, M. L'Allier, semble-t-il, n'aurait rien trouvé à redire sur son engagement politique. Je me demande même s'il continuerait à trouver qu'il est "un mauvais animateur".

Les propos de M. L'Allier sont ou pourraient être graves. Il a dit, notez bien, que la nomination de M. Laplante risque très sérieusement d'entacher la crédibilité de Radio-Québec et c'est au nom de l'intérêt public qu'il s'est permis de donner son opinion.

Ce n'est pas seulement Laurent Laplante que M. L'Allier a attaqué mais tous les journalistes du JOUR puisque le grand crime qu'a commis M. Laplante d'est d'être maintenant de cette équipe.

Le JOUR serait donc au présent gouvernement libéral ce que fut le Devoir à celui de Duplessis?

C'est, dans le fond, trop d'honneur. J'en ai la tête qui tourne.

# Québec

## Négociations dans le secteur public

# Le climat est déjà amer entre le gouvernement et les centrales

par Evelyn Dumas

QUÉBEC — Le président de la Centrale des enseignants du Québec, Yvon Charbonneau, a accusé hier le ministre de la fonction publique, Oswald Parent, d'être un "menteur public" et d'avoir déjà imposé "le premier décret" en vue de la prochaine ronde de négociations du secteur public. Ainsi, à quelques mois du début de ces négociations, le climat des rapports entre le gouvernement et les centrales est déjà amer.

M. Charbonneau, en compagnie d'un porte-parole de la CSN et d'un autre de la FTQ, commentait en conférence de presse la loi 95, adoptée très rapidement par l'Assemblée mercredi, et qui définit de nouvelles règles du jeu pour les négociations du secteur public.

Les centrales reprochent d'abord au ministre de les avoir trompées parce que, après leur avoir promis, le 12 décembre, qu'il les entendrait entre le moment du dépôt du projet de loi et son examen en deuxième lecture, en vue, au besoin, d'y apporter des modifications, il n'en a rien fait: les syndicats ont vu de la présentation du projet alors que le débat, poursuivi entre 22h et minuit mardi, était presque terminé.

M. Charbonneau s'en est également pris à une disposition du projet de loi, qui en permettant de rendre au niveau local la discussion de certains aspects des conventions collectives, laisse au gouvernement, dans le cas du secteur scolaire, les pleins pouvoirs pour décider en dernier ressort quels seront les objets de la négociation locale. C'est déjà, selon le président de la CEQ, donner au gouvernement le pouvoir de trancher par décret de certaines questions. Dans le secteur des affaires sociales, par contre, la ré-

partition des questions entre le niveau provincial et le niveau local doit faire l'objet d'une entente entre les parties.

La loi 95 marque un changement par rapport à la loi 46, de 1971 (qui ramenait toutes les négociations des secteurs scolaire et des affaires sociales au niveau provincial et désignait les centrales comme parties à la négociation) en ce qu'elle reconnaît la possibilité de

négociations au niveau local, et qu'elle rend aux associations syndicales de la base leur rôle prépondérant dans le choix de leurs négociateurs.

Michel Grant, porte-parole de la FTQ dans le secteur public, a dit que cette loi n'empêcherait pas une table de négociations centrale (pour laquelle le front commun a combattu jusqu'à la grève en 1972), mais ne lui donnerait par contre aucun sup-

port juridique.

M. Charbonneau a ajouté qu'à moins de "revenir en couleurs", il fallait avec cette loi s'attendre à la création d'un très grand nombre de tables de négociations au printemps.

Notons que la loi prévoit que les négociations ne relèveront pas seulement du ministre de la fonction publique, mais aussi des ministres de l'éducation et des affaires

sociales. Jacques Desmarais, porte-parole de la CSN, commentant le comportement du ministre Parent dans la présentation de la loi 95, a déclaré que si c'était comme ça que commençaient les négociations, elles seraient "très dures et très violentes".

La création d'un front commun des centrales, a-t-on précisé hier, en est encore à l'étape "exploratoire".

## Les accusations contre des députés libéraux

# Certains journalistes pourraient être forcés à venir s'expliquer

- Bourassa

QUÉBEC (J.G.) — Alors qu'un second député libéral réfutait, hier, les accusations portées contre lui par les journaux et qu'un troisième annonçait son intention de le faire aujourd'hui, le premier ministre a déclaré à la presse parlementaire que certains journalistes pourraient être appelés à venir s'expliquer devant une commission parlementaire.

"Jusqu'à quel point pouvons-nous laisser ternir des réputations? Il y a tout le problème de la liberté de presse mais il y a aussi celui de l'intégrité des hommes publics", a souligné M. Bourassa devant une dizaine de journalistes qu'il avait invités à le suivre dans

la suite qu'il occupe dans le vieil édifice du Parlement.

Plus tôt, en Chambre, M. Bourassa avait dit comprendre le député de Drummond, M. Robert Maloin, qui lui demandait s'il avait l'intention de changer la loi de la législature qui permet à certains petits journalistes d'écrire des faussetés et de s'abriter derrière un paravent?

Le quotidien The Gazette a publié, hier matin, que le député Maloin aurait obtenu par l'intermédiaire d'un firme d'ingénieurs dont il serait le président des contrats pour un montant de plus de \$6 millions de puis 1970 et de \$1 million depuis son élection en octobre 1973.

En réponse à une

question du député Burns, M. Bourassa a expliqué que le député est à faire venir tous les documents pertinents et qu'il pourra ainsi démentir "cette nouvelle qui ternit très injustement sa réputation".

Par ailleurs, après le député d'Anjou, Me Yves Tardif, c'est celui de Louis-Hébert, Me Gaston Desjardins, qui a longuement démenti les journaux qui lui reprochaient d'avoir continué d'agir comme procureur pour le compte du gouvernement. Selon Me Desjardins c'est par erreur que son nom a continué de paraître dans les procès-verbaux de la cour. Il a d'ailleurs dit-il obtenu jugement pour les faire corriger. Me Desjardins af-

firme qu'il a démissionné de tous les mandats qu'il détenait du Québec dès le 1er octobre 1973. Il continue cependant d'agir pour la Gendarmerie Royale du Canada et pour la Commission de l'Industrie et de la Construction.

S'indignant du comportement des journaux, M. Bourassa a lancé: "Est-ce qu'on a prouvé quoi que ce soit contre le député d'Anjou? Est-ce qu'on a prouvé quoi que ce soit contre le député de Louis-Hébert? Est-ce qu'on a prouvé quoi que ce soit contre le député de Drummond?"

Et il a ajouté: "On a prouvé un document dans le cas du chef de l'Opposition cependant".

## Dell'Aniello remet sa démission

QUÉBEC (PC) — Le président de la Régie de la langue, M. Paul Dell'Aniello, a démissionné de son poste hier matin.

C'est ce qu'a annoncé le ministre responsable de l'application de la Loi sur la langue, M. Fernand Lalonde, par voie de communiqué.

M. Dell'Aniello avait été condamné, lundi dernier, à une amende de \$5,800 ou à

six mois de prison pour avoir négligé de payer ses impôts.

M. Dell'Aniello avait été nommé le 6 novembre dernier au poste de président de la Régie de la langue.

Au début de décembre, il accompagnait le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, lors d'un voyage officiel en France. Six semaines après sa nomination, il démissionne du poste de président.

## Laurent Laplante, animateur à Radio-Québec

# Une erreur assez grave selon le ministre l'Allier

QUÉBEC (J.G.) — Le ministre des Communications a déclaré, hier, que la nomination de M. Laurent Laplante comme animateur à une série à Radio-Québec est "une erreur de jugement assez grave" qui risque "très sérieusement d'entacher la crédibilité" de l'organisme.

Tout en réaffirmant l'entière autonomie de Radio-Québec M. Jean-Paul l'Allier a ajouté que s'il était en son pouvoir de faire quelque chose pour faire démissionner M. Laplante il le ferait.

Selon le ministre

"même s'il est un excellent journaliste de la presse écrite", M. Laplante "est un mauvais animateur de télévision et il maîtrise mal cet outil de travail".

Comme il s'agit d'une série portant sur les affaires parlementaires M. l'Allier croit que la nomination de M. Laplante risque d'entacher très sérieusement la crédibilité de Radio-Québec puisqu'il continuera d'écrire dans LE JOUR.

M. l'Allier croit donc que M. Laplante a fait lui aussi une erreur de jugement en acceptant ce

poste "compte tenu de son engagement politique".

Au chef de l'Opposition qui lui demandait si le fait d'écrire dans LE JOUR "ostracisait" les gens, M. l'Allier a rétorqué: "J'aurais aimé connaître les commentaires du député si on avait retenu, par exemple, les services de M. Ryan pour animer cette série?"

"pourquoi pas?" a répondu M. Morin en souriant. La question a été soulevé, au départ, par le député d'Anjou qui s'est inquiété de l'embauche par Radio-Québec de M. Laurent Laplante "éditorialiste

au Jour et journaliste engagé politiquement".

M. l'Allier a cependant expliqué qu'il n'a aucune objection à ce que M. Laplante anime à l'occasion des émissions sur des sujets qu'il connaît plus spécifiquement "soit le ministère de la Justice, soit celui de l'information".

Enfin le ministre a promis d'informer la Chambre d'ici les prochains jours du salaire qui sera versé à M. Laplante ainsi que de la grille des futurs programmes de Radio-Québec qui doit diffuser sur UHF à Montréal et à Québec à compter de janvier.

Par ailleurs le député Gilles Bellemare a voulu profiter de l'incident pour savoir quel est le salaire de Mathias Rioux. M. Rioux anime une ligne ouverte à ...CKAC.

## Pépin veut une législation sur la formule Rand dès maintenant

La CSN par la voix de son président, M. Marcel Pépin, a sommé hier le gouvernement Bourassa de légiférer sur la question de la cotisation syndicale obligatoire dans les usines où les travailleurs en font la demande, avant la fin de la présente session.

S'appuyant sur le cas des 73 travailleurs de la Canadian Gypsum de Joliette, en grève depuis 19 mois, M. Pépin a insisté sur l'urgence d'une telle législation. Pour ces gens, une loi instituant au Québec la retenue obligatoire des cotisations syndicales là où les travailleurs l'exigent, pourrait selon M. Pépin mettre un terme à leur interminable grève.

Il ne reste en effet qu'un point en litige entre les travailleurs en grève et la compagnie Canadian Gypsum filiale de la U.S. Gypsum de Chicago, la cotisation syndicale obligatoire pour tous les travailleurs à l'intérieur de l'usine.

Sans ce point et de l'aveu même de la compagnie, la grève serait termi-

née depuis fort longtemps. Les travailleurs de la Gypsum ont d'ailleurs voté à la presque unanimité l'acceptation des offres découlant des négociations entre les deux parties. Ce vote comportait une condition de la part du syndicat qui était justement la cotisation syndicale obligatoire.

Une législation immédiate forcerait la compagnie Gypsum à accorder cette revendication aux travailleurs qui la demandent. M. Pépin a affirmé qu'un représentant de la compagnie avait déjà dit à un représentant syndical que la compagnie était prête à accorder la cotisation syndicale obligatoire mais qu'elle attendait d'y être forcée par une loi.

Pour sa part, le conseiller spécial du ministre du Travail, M. Gilles Laporte a informé le syndicat des travailleurs de la Gypsum que le gouvernement avait l'intention de soumettre le dossier de la Gypsum au Conseil consultatif de la Main-d'Oeuvre lequel préparera un projet de loi sur la Formule Rand

(avec certaines conditions) pour le mois de juin.

## AVOCATS CORPORATION LOCALE

recherche

2 avocats bilingues pour travailler avec les citoyens de son territoire.

### EXIGENCES:

- Expérience minimum de 5 ans pour l'un des 2 postes.
- Travailler en collaboration avec les groupes populaires du quartier.
- Intérêt pour les causes collectives.
- Heures de travail variable.

### SALAIRE:

A discuter selon l'expérience.

Les personnes choisies auront à travailler en équipe sous la direction d'un conseil d'administration composé de citoyens.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 janvier 1975 au:

Conseil d'administration  
Services juridiques Saint-Louis  
3459 rue Saint-Hubert  
Montréal.

## CARRIÈRES

### NUTRITIONNISTE

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE DE JOLIETTE

DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

#### FONCTIONS:

En collaboration avec l'équipe multidisciplinaire, la nutritionniste du département de santé communautaire doit voir à la planification et à la programmation des activités en nutrition, conseiller le personnel des différents services du département ainsi que les autres établissements de la cas échéant et la population en général.

#### EXIGENCES:

B. Sc. (nutrition)  
Internat de préférence en nutrition communautaire  
Membre actif de la C.P.D.Q.

#### SALAIRE:

Selon les échelles en vigueur

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 décembre 1974 au:

Directeur du Personnel  
Centre Hospitalier St-Eusèbe de Joliette  
585 Boulevard Manseau  
Joliette P.Q.  
J6E 3E5

## hr hôpital du haut-richelieu

est à la recherche d'un

### ADJOINT ADMINISTRATEUR

#### POSTE:

Adjoint Administrateur  
Département de Santé Communautaire

#### FONCTION:

Sous l'autorité immédiate du Chef du Département de Santé Communautaire.  
Le titulaire du poste:  
—Assiste le chef du département dans ses fonctions de gestion courante;  
—Planifie, coordonne et contrôle toute les activités administratives du département.

#### QUALIFICATIONS:

Maîtrise en administration hospitalière (M.A.S.) ou maîtrise en administration des affaires (M.B.A.)  
Doit posséder de 3 à 5 ans d'expérience dans un poste de gestion (finances, personnel, etc.) et une connaissance suffisante des réalités du secteur.

#### CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaire et bénéfices marginaux selon les directives du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 7 janvier 1975. à:

Directeur Général,  
Hôpital du Haut-Richelieu,  
920 Boul. du Séminaire (St-Jean)

### RECHERCHE EMPLOI

française immigrante  
Éducatrice spécialisée

8 ans d'expérience auprès d'enfants et familles  
cas sociaux

Téléphone: 767-6552



Université Laval

## SPÉCIALISTE EN POLITIQUE ET GOUVERNEMENT CANADIENS ET QUÉBÉCOIS

POSTE: Professeur à temps plein à partir du 1er juin 1975.

#### FONCTIONS:

Enseignement et recherche surtout dans les domaines suivants:  
—institutions politiques canadiennes et québécoises  
—systèmes politiques canadien et québécois  
—administration publique canadienne.

#### QUALIFICATION:

Préférence est accordée aux candidats qui sont titulaires d'un doctorat en science politique.

## SPÉCIALISTE EN ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

#### POSTE:

Professeur à temps plein à partir du 1er juin 1975

#### FONCTIONS:

Enseignement et recherche dans le domaine de l'analyse des politiques publiques:  
—théories et méthodes  
—politiques publiques sectorielles au Canada et au Québec  
—prise de décision  
—évaluation des politiques et programmes.

#### QUALIFICATION:

Préférence est accordée aux candidats qui sont titulaires d'un doctorat en science politique.

Veillez faire parvenir toute demande, accompagnée d'un curriculum vitae et de deux lettres de recommandation, avant le 1er février 1975, à l'adresse suivante:

Directeur  
Département de science politique  
Université Laval  
Québec, P.Q. G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

# canada

## Les pots-de-vin aux journalistes

# Caouette perd la première manche

par André Bellemare

OTTAWA (PC) — Le chef du Crédit social devra comparaître devant le comité permanent des privilèges et élections afin de préciser les accusations de pots-de-vin de certains députés de la Tribune de la presse du parlement pour mousser leur publicité.

Ainsi en a décidé, hier, la Chambre par un vote de 111 voix contre 93 qui a permis au député conservateur de Joliette, M. Roch LaSalle, de remporter la première manche de cette confrontation avec le leader créditiste.

Le déroulement du vote aux Communes a fait perdre la face aux ministériels qui, le premier ministre Trudeau en tête, sont opposés à la motion de M. LaSalle; mais ils n'avaient apparemment pas compté sur

l'appui surprise de 22 députés libéraux au député de Joliette ni sur l'abstention des huit députés créditistes.

L'attitude de ces 22 dissidents n'a pas eu l'heur de plaire au chef libéral qui, visiblement décontenancé, a longuement regardé ses collègues debout tout debout tout en essayant les sarcasmes des conservateurs et néo-démocrates.

"Qu'arrive-t-il de votre leadership?", ont lancé quelques députés à M. Trudeau.

Après l'adoption de la motion, le leader parlementaire du Crédit social, M. André Fortin, a expliqué que ses collègues ont préféré s'en remettre à la volonté de la Chambre sans prendre part eux-mêmes à la mise aux voix.

Il a également fait savoir que M. Caouette était

absent de la Chambre parce qu'il n'a pu prendre l'avion de son domicile à Rouyn en raison d'une grève.

Rejoint chez lui, le chef créditiste n'a pas voulu formuler de commentaire sur la décision des Communes.

### Abstention des créditistes

Interrogé sur l'abstention de ses députés au vote, M. Caouette a dit qu'il ne leur avait pas dicté une ligne de conduite.

"Je leur dit de ne pas se casser la tête avec cela", a-t-il ajouté.

M. Caouette avait déclenché toute cette affaire, le 10 décembre dernier, dans un discours aux Communes dans le cadre d'un débat sur les conflits d'intérêts.

clenché toute cette affaire, le 10 décembre dans un discours aux Communes dans le cadre d'un débat sur les conflits d'intérêts.

Depuis vendredi dernier il n'est pas revenu en Chambre et il n'entend pas y mettre les pieds avant la reprise d'après les Fêtes, vers le milieu de janvier.

Il était manifeste, hier, que les libéraux n'avaient pas l'intention de traîner M. Caouette devant le comité des privilèges et élections.

Au début des travaux, le président de la Chambre, M. James Jérôme, avait expliqué que la motion de M. LaSalle rencontraient les exigences du règlement de la Chambre et il en a remis l'adoption à celle-ci.

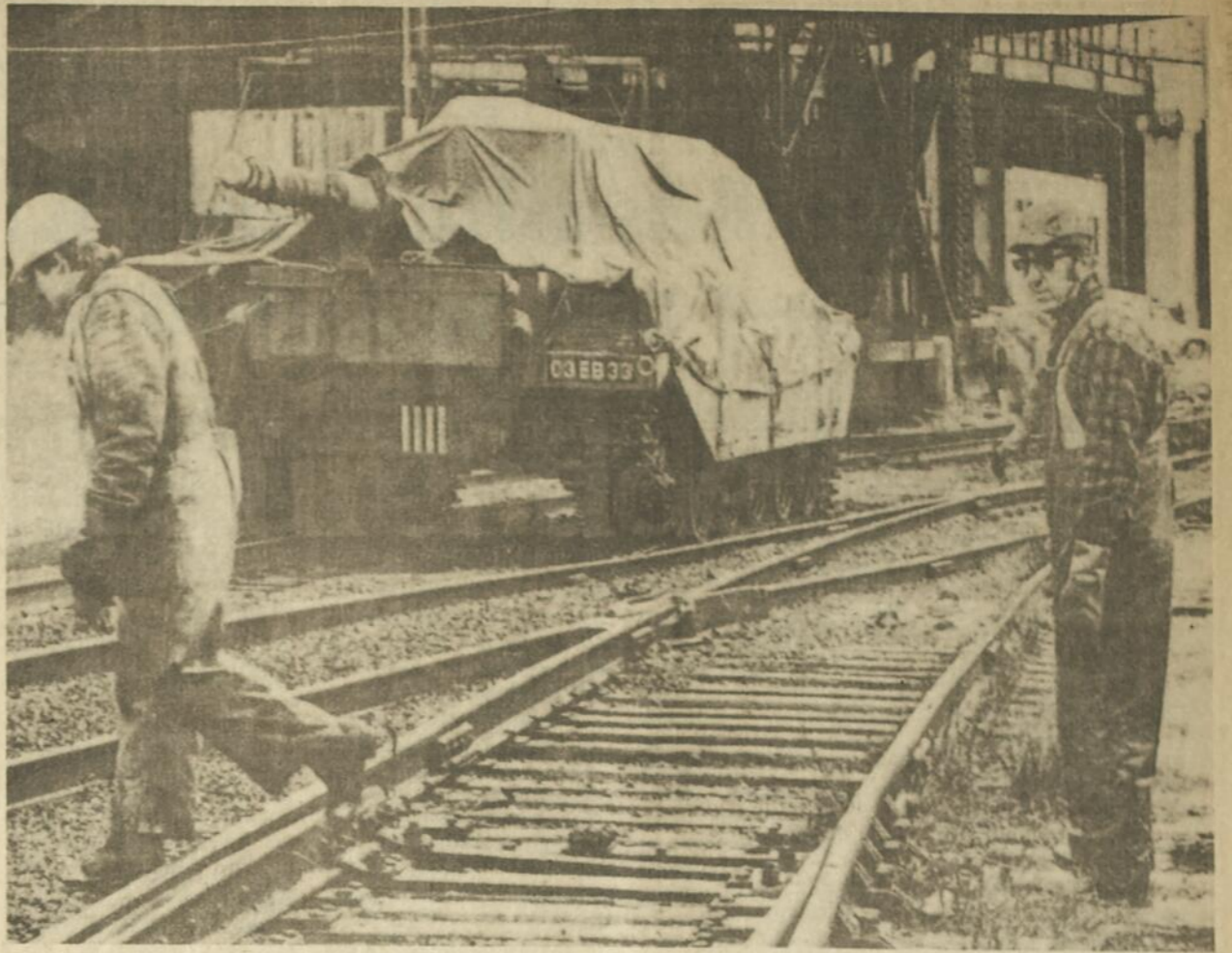
Comme plus de cinq députés (les créditistes) s'y sont opposés, la motion LaSalle a été mise aux voix.

C'est à ce moment que les événements ont pris tournure inattendue: l'appui en bloc des conservateurs et des néo-démocrates à la motion, la volte-face des 22 députés libéraux et l'abstention des créditistes qui ont fait les ministériels en minorité se sont retrouvés seuls à voter contre la comparaison de M. Caouette au comité.

Le comité des privilèges et élections devrait se réunir en principe le mois prochain à la reprise de la session.

Il est présidé par le député libéral de Lachine, M. Rod Blaker, et formé de 20 députés, dont 12 libéraux, 6 conservateurs, un néo-démocrate et un créditiste.

Pressé par M. LaSalle d'apporter des preuves sur ce qu'il avançait, M. Caouette avait admis, la semaine dernière en Chambre, qu'il avait lui-même versé \$50 par mois pendant trois mois à un journaliste de Radio-Canada pour obtenir une meilleure publicité dans les nouvelles et un autre \$20 à un journaliste d'un quotidien de Québec, sans le nommer.



### Invasion anglaise

Les Anglais sont arrivés! En fait, leurs chars d'assaut sont arrivés à Vancouver par bateau cette semaine d'où ils seront conduits par rail en Alberta à une base des Forces armées canadiennes. On sait que le ministère de la Défense prête régulièrement et gracieusement une base de l'Alberta aux troupes de sa gracieuse majesté britannique.

### Spéculation dans la région de Hull

## Goyer aurait vendu \$8 millions un terrain payé \$400,000

QUÉBEC (PC) — Des organisateurs libéraux, et même le député libéral fédéral Jean-Paul Goyer, se livre-

raient à de la spéculation sur des terrains dans la région de Hull.

C'est ce qu'a laissé

entendre, hier, le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger, par le biais d'une question au ministre

des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom.

M. Léger a demandé si le ministre "était au courant que le député fédéral Jean-Paul Goyer a vendu un terrain acheté \$400,000 pour \$8 millions".

Le député Léger a également identifié d'autres "organiseurs libéraux" qui possèdent des terrains dans la partie de Hull qui sera bientôt fusionnée, "terrains dont la valeur risque d'augmenter de façon énorme". Ces "organiseurs" sont MM. Marcel Beaudry, Maurice Marois, Paul Brunet, Fern Phillips et les frères Bourque, a dit M. Léger.

M. Goldbloom a répondu que si le député de Lafontaine lui "faisait parvenir par écrit les faits qu'il allègue", il ferait enquête.

L'échange verbal entre MM. Léger et Goldbloom a donné l'occasion au député libéral Robert Malouin de lancer aux péquistes "Salisseurs" tandis que M. Lucien Lessard, péquiste de Saguenay, rétroquait: "Chacals" à l'endroit des libéraux.

### Traitement des députés

## Le NPD s'opposera même si l'augmentation a été ramenée à 33%

par Fay La Rivière

OTTAWA (PC) — Les nouvelles propositions de M. Mitchel Sharp concernant la hausse des traitements des parlementaires, jugées "appropriées et modérées" par le leader conservateur, M. Robert Stanfield, rencontreront une opposition irréductible de la part des néo-démocrates, a annoncé, hier aux Communes, le leader NPD, M. Ed Broadbent.

Le leader parlementaire des créditistes, M. André Fortin, de son côté, a annoncé l'appui de principe de son parti, mais a fait savoir qu'il proposerait "quelques changements mineurs".

M. Fortin a été généralement applaudi par les backbenchers libéraux lorsqu'il a proposé que les augmentations devraient être optionnelles. "Que ceux qui en ont besoin les prennent et que ceux qui n'en ont pas besoin ne les prennent

pas", a-t-il dit, ajoutant que vue la "conception particulière" que se font de leur rôle les députés créditistes, ils en avaient besoin.

Les néo-démocrates, a annoncé au cours d'une conférence de presse leur leader parlementaire, prendront "tous les moyens à leur disposition" pour bloquer le projet de loi sur ces augmentations de traitements des parlementaires, ce qui donnera à ceux-ci, a-t-il fait remarquer, "le temps d'aller réfléchir" dans leurs circonscriptions pendant les vacances qui viennent.

M. Mitchel Sharp a annoncé aux Communes que le gouvernement était prêt à amender son projet de loi de sorte à prévoir une première augmentation de 33 1/3% rétroactive au 6 juillet dernier, puis l'indexation de l'ensemble du traitement, à partir du 1er janvier 1976 sur l'indice moyen composite

des salaires industriels.

La proposition initiale prévoyait une première et seule augmentation de 50% environ, rétroactive au mois de juillet, et pour quatre ans.

Cependant, comme la dernière augmentation des députés remonte à 1971, M. Sharp a fait remarquer que celle qui était proposée correspondait à environ 6 pour cent par an.

Selon les calculs du bureau de recherche du NPD, la seconde proposition de M. Sharp signifie que les députés toucheront "au moins" en calculant à 10% la hausse de l'indice choisi \$160,882 en quatre ans, contre \$156,000 pour la proposition initiale.

L'indice moyen composite des salaires industriels a progressé de 13% environ.

Pour M. Broadbent, rien ne justifie cette proposition, d'autant plus, a-t-il dit, que "le gouvernement paie actuellement de plus en plus des dépenses qui autrefois étaient à la charge des députés".

Ainsi, par exemple, depuis un an, le gouvernement défraie jusqu'à \$6,000 par an le coût d'un secrétaire de comité, ce qui n'était pas le cas auparavant.

D'autre part, a dit le leader néo-démocrate, le choix de l'indice moyen composite des salaires industriels comme base de l'indexation ne s'impose pas; tout au plus le NPD accepterait-il l'indice du coût de la vie.

### Le cabinet de Trudeau

## Une hausse de 50% des frais

OTTAWA (PC) — Quand le premier ministre fait appel à l'économiste Joe Bell pour obtenir ses conseils, il en coûte \$200 chaque jour. Ou bien il peut faire faire du travail à la machine à écrire durant toute une semaine pour environ la moitié de cette somme.

Ces détails font partie des renseignements donnés aux Communes hier, au sujet du personnel du premier ministre au total 90 personnes — qui coûte au Trésor une somme annuelle d'environ \$1.5 million en salaires. En réponse à diverses questions de l'Opposition, ces renseignements sont à l'effet que le personnel du bureau du premier ministre n'a pas augmenté depuis trois ans. Mais les frais de traitement ont grimpé de plus de 50%, alors qu'ils étaient de \$915,684 en 1971.

L'échelle des salaires varie entre \$116 par semaine pour les dactylographes de sexe féminin jusqu'à \$1,000 par semaine au premier secrétaire, Jack Austin.

D'après les chiffres rendus publics aux Communes, M. Austin et M. Bell reçoivent environ autant d'argent que M. Trudeau. Le premier ministre a un traitement de \$33,000 par an, taxable, plus \$10,000 en frais de dépenses exempts de tout impôt, ce qui équivaut à un salaire taxable d'environ \$1,000 par semaine.

Le salaire moyen au

bureau du premier ministre est d'environ \$16,600 par année ou \$320 par semaine, ce qu'on peut comparer à un salaire moyen dans l'industrie au Canada de \$188 par semaine, ou à un salaire moyen de \$133 dans les industries de services.

**STÉREO - TV - STÉREO**  
Le vrai-vrai. Prix du gros Système de son à partir de \$149.95  
T.V. couleur à partir de \$339.95  
T.V. 12" à partir de \$99.95  
T.V. 20" à partir de \$159.95  
ECHANGE - REPARATION - PLAN FINANCEMENT  
Mtl Electronique Inc.  
Roger Paquette pres.  
721-1106 2335 Belanger E.  
ELECTROHOME - ELECTRO-VOICE

**"ENCOUNTER GROUP"**  
Animés par un "facilitateur" formé à La Jolla Programm de l'Université de Californie, sous la direction de CARL ROGERS.  
• Session de 3 jours; vendredi soir, samedi et dimanche.  
• En février, mars, avril et mai.  
• Groupes fermés (10 personnes) de langue française.  
"Entrer en communication plus intense avec soi-même et avec les autres... Mettre en sourdine le filtre du raisonnement et se placer vraiment à l'écoute de soi-même... Renouer contact avec ses tripes..."  
Autant de façon de décrire en peu de mots l'Encounter Group.  
Pour informations et inscriptions, du 17 au 23 D5CEMBRE  
T5L5PHONER A6: 679-3097

# Les bières Molson et Laurentide vous présentent



**GILBERT BÉCAUD**, dimanche le 22 décembre, à 19heures30. Ce spectacle est présenté dans le cadre de l'émission "Les Beaux Dimanches", au réseau français de Radio-Canada.



**BYE-BYE '74** mardi, le 31 décembre à 23heures et en reprise, le 1er janvier à 21heures30. Ce super-spectacle, diffusé au réseau français de Radio-Canada, met en vedette: Dominique Michel, Danielle Ouimet, Paul Berval, André Dubois et Benoit Marleau.



## Joyeuses soirées!



# le monde

## Émigration des Juifs soviétiques

### Le Kremlin a mis Kissinger dans une position délicate

**"Manuel de psychiatrie" pour les dissidents soviétiques**

MOSCOU (AP) — Malgré les risques évidents d'une telle entreprise, deux dissidents soviétiques ont réussi à faire sortir clandestinement des prisons où ils sont détenus un "manuel de psychiatrie" à l'usage des opposants politiques qui sont susceptibles d'être internés un jour dans un asile d'aliénés du fait de leurs opinions.

Le fascicule dactylographié a été rédigé par Vladimir Boukowsky et Semyon Glouzman, qui n'ont cessé de dénoncer ces internements arbitraires. Boukowsky a été condamné en 1972 à 12 ans de prison et est actuellement détenu à la prison Vladimir de Moscou. Glouzman a, pour sa part, été condamné la même année à 10 ans de camp de travail. Une lettre adressée à l'Association des psychiatres britanniques par Tatjana Khodorovitch, une militante en faveur des droits de l'homme en URSS, souligne que les deux hommes ont choisi de diffuser le résultat de leurs réflexions malgré les représailles dont ils risquent d'être les victimes.

Le "manuel de psychiatrie à l'usage des dissidents" qui a été communiqué aux journalistes occidentaux, déclare que "proclamer que des gens sont des malades mentaux convient aux autorités, qui peuvent ainsi les enfermer pendant des périodes illimitées, les isoler de tout et utiliser sur eux des drogues afin de les rééduquer dans le sens qui leur plaît.

Les dirigeants soviétiques ont mis le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger dans une position délicate en proclamant publiquement et sans aucune ambiguïté qu'ils n'avaient pris aucun engagement sur l'émigration des Juifs, estime-t-on dans le milieu diplomatique de Moscou.

En réaffirmant aussi solennellement qu'elle n'accepte aucune ingérence dans ses affaires intérieures, l'URSS semble également mettre le point final aux espoirs, si longtemps entretenus par l'Occident, d'obtenir une libération progressive de la société soviétique en échange des avantages ma-

des Affaires étrangères. M. Andreï Gromyko, et la déclaration explicative de l'agence TASS.

Ces documents contredisent les assurances données par M. Kissinger à M. Henry Jackson, sénateur démocrate de l'Etat de Washington, sur les promesses que l'Union Soviétique aurait consenti à faire pour obtenir la clause de la nation la plus favorisée. La correspondance entre M. Kissinger et M. Jackson, déclare carrément M. Gromyko, "donne une idée déformée de notre position".

Il s'avère que

va encore se ralentir.

M. Kissinger espérait, semble-t-il, transmettre à M. Jackson les assurances reçues confidentiellement de l'URSS, et obtenir ainsi, à la sauvette le vote crucial du Congrès qui doit permettre un large développement des relations économiques entre les deux super-puissances; mais cette tactique a échoué.

M. Jackson a rendu publique la lettre de M. Kissinger, et, quelques semaines plus tard, lorsque M. Kissinger est venu en visite à Moscou, M. Gromyko lui a remis en mains propres sa lettre du 26 octobre.

cette lettre, mercredi, a été accompagnée d'une "déclaration" de l'agence TASS, un événement assez rare qui est la marque d'une décision politique d'importance. Selon toute vraisemblance, il s'agit d'une décision que le Politburo a fait approuver par le Comité central, au cours de la séance plénière, lundi dernier. La déclaration précise que l'U.R.S.S. rejette "catégoriquement" toute tentative dans ses affaires intérieures. Incidemment, elle annonce que l'U.R.S.S. n'a nullement l'intention de révéler aux Etats-Unis des informations économiques "de caractère purement intérieur".

La décision du Politburo a causé une certaine sensation dans les milieux diplomatiques de Moscou: c'est l'un des principaux volets de la politique de détente de M. Brejnev qui se trouve remis en cause. La plupart des observateurs ne prévoyaient pas que l'Union Soviétique puisse aisément accepter le risque de devoir renoncer à l'apport de la technologie américaine. Toutefois, il serait dangereux d'y voir un échec personnel de M. Brejnev. Celui-ci, note-t-on, fêta hier son 68ème anniversaire et a été l'objet de manifestations amicales, lorsqu'il parut brièvement à la session en cours du Soviet Suprême. L'agence Tass écrit à ce sujet: "les députés apprécièrent beaucoup les activités inlassables menées pour la paix et le socialisme par le comité central et personnellement par Leonide Brejnev". Le secrétaire général, rappelle-t-on, une semaine avant la visite à Moscou de M. Kissinger avait déclaré le 15 octobre dernier, "tout a fait inadmissible" de faire dépendre le développement de la coopération économique soviéto-américaine "des questions qui sont de la compétence intérieure des Etats".



"Brejnev (second, deuxième rangée à gauche) fêta son 68ème anniversaire hier, et a été l'objet de manifestations amicales".

tiels de la détente. Tous les journaux moscovites publiaient hier le texte de la lettre remise à M. Kissinger le 26 octobre par le ministre soviétique

l'URSS, loin d'être disposée à laisser émigrer 60.000 Juifs par an, comme l'impression en a été donnée aux Etats-Unis, estime au contraire que le rythme des départs actuellement d'environ deux mille par mois,

Ainsi M. Kissinger a en poche depuis près de deux mois un démenti soviétique. N'en ayant pas fait état lui-même, il a maintenant l'embaras de le voir publié par le Kremlin.

La publication de

### Il y a deux ans, à Hanoï...

par Jean Thoraval de l'agence France Presse

HANOÏ — Un théâtre municipal, du plus pur style début de siècle, scintillant de lumière, enguirlande de centaines d'ampoules électriques. Des milliers de cyclistes qui s'enchevêtrent aux carrefours, des boutiques qui vomissent leur néon sur la chaussée. Des halles centrales où l'on marchandait encore, malgré la nuit tombée, un kilo de canard. Une gare encerclée par des voyageurs impatients. Des myriades de bambins qui ont transformé les trottoirs en terrains de football. Deux ans après l'imprévisible offensive des "B-52" américains sur Hanoï, le 18 décembre 1972, jour pour jour, heure pour heure, la capitale du Nord Vietnam offre aux yeux du témoin de ces deux époques un spectacle insolite.

Il semble d'ailleurs que l'on ait tout fait, à Hanoï, pour oublier les raids des superforteresses volantes qui pendant treize jours, avec leur quarante mille tonnes de bombes, firent sur Hanoï et sa grande région, quotidiennement, selon le professeur Thon That Tung — le "numéro un" de la chirurgie nord-vietnamienne — quelque deux cents morts et deux cents blessés parmi la population ci-

vile. Aucune banderole rouge ne rappelle l'holocauste. Aucune manifestation n'a été prévue. Seule la presse nord-vietnamienne a publié hier une brève interview du colonel Nguyen Xuan Mau, membre du commandement de la défense aérienne et de l'aviation, qui narre comment fut abattu le premier "B-52" dans la région de Hanoï.

Le journal de l'armée, quant à lui, consacre "un bas de page" à la capture du major Richard Johnson, de "l'air wing 72" du "strategic air command", basé à Guam et abattu au Nord de Hanoï avec son "B-52".

Quand on tente d'évoquer cette période, dont l'issue était incertaine pour les deux parties en présence, on s'entend dire dans la rue: "Tout cela, c'est du passé". Déserté il y a deux ans — d'après les estimations du bureau de l'AFP, il ne restait plus que deux cent mille habitants sur un total de plus d'un million — la capitale nord-vietnamienne, grouillante de monde, s'intéresse beaucoup plus au présent et à l'avenir qu'à une histoire encore toute fraîche, bien qu'hier soir, dans certains foyers, et dans un pays où l'athéisme est loin d'être une religion d'Etat, on ait offert, de-

vant l'autel des ancêtres, le plat de riz gluant et fait brûler les bâtonnets d'encens, en mémoire de tous les disparus.

Vie et mort sont ainsi mêlés: presque à l'heure où résonnait le hullement des sirènes qui n'allait pratiquement pas se taire durant treize jours, des pétards — dont les Vietnamiens sont amateurs — célébraient un mariage. Devant un grand magasin d'Etat, des badauds s'interrogeaient pour savoir qui gagnerait un cyclomoteur, premier prix d'une loterie. Deux années auparavant, d'immenses feux rouges auxquelles se mêlaient des fumées blanches et noires, embrasèrent le ciel, tandis que des fusées éclairantes illuminaient par intermittence une ville plongée dans le froid et l'obscurité.

Au petit jour, une fumée acre se répandait sur la ville, plongeant des pâtés de maisons dans un semi-brouillard. C'était, il y a deux ans, le début de nuits cauchemardesques, des étrangers célèbres, le général américain à la retraite Maxwell Taylor, la chanteuse Joan Baez, le pasteur Michael Allen, de l'université de Yale, venus apporter cinq cents lettres de Noël à des prisonniers américains, se démandaient, comme les autres étrangers résidant à Hanoï, s'ils s'en sortiraient vivants.



"Quelques deux cents morts et deux cents blessés quotidiennement parmi la population civile..."

### Conflit frontalier malo-voltaïque Les "pays frères" poursuivent leur carrousel diplomatique

(AFP) — Les appels pour une intervention de l'organisation de l'unité africaine dans le conflit frontalier malo-voltaïque se font de plus en plus pressants en Afrique alors que dans les deux pays antagonistes, la situation militaire reste calme en dépit du durcissement de ton des organes officiels. Le président algérien Houari Boumediène a adressé mercredi au chef d'Etat somalien, M. Siad Barré, président en exercice de l'OUA, un message lui demandant de n'épargner aucun effort pour ramener la concorde entre "les deux pays frères".

De son côté, M. Siad Barré a envoyé au Sénégal son conseiller privé, M. Mohammed Warsamé qui a remis un message au président Leopold Sédar Senghor. Cette mission fait suite au télégramme que ce dernier avait envoyé la veille et dans lequel, le chef d'Etat sénégalais demandait à M. Siad Barré de constituer au plus tôt une commission d'enquête au sujet des incidents frontaliers entre le Mali et la Haute Volta.

Le carrousel diplomatique se poursuit d'ailleurs dans les capitales d'Afrique Occidentale proches des deux pays. Le général Gnassingbé Eyadéma, chef d'Etat du Togo, a "ragné son pays après une visite éclair à Bamako (Mali) et à Ougadougou (Haute Volta) où il a rencontré successivement ses homologues maliens et voltaïques, le colonel Moussa Traoré et le général Sangoulé Lamizana.

Par ailleurs M. Senghor se rendra demain en Mauritanie et au Mali en tant que président en exercice de l'OMYS (organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal) qui regroupe ces trois pays. Enfin, le lieutenant

colonel Seyni Kountché, chef d'Etat du Niger a chargé son ministre des Affaires étrangères de la coopération, le capitaine Noumouni Djermakoye Adamou d'une mission à Ougadougou et à Bamako. Quant au ministre des Affaires étrangères de Haute Volta, il est arrivé mercredi soir à Niamey (F8GER) PORTEUR D'UN MESSAGE DU PRÉSIDENT Lamizana.

Sur place, tant au Mali qu'en Haute-Volta le ton continue à être dur concernant la responsabilité de la crise. Les organes d'information maliens accusent les autorités voltaïques d'avoir saboté les travaux de la commission mixte et de la commission permanente chargées d'étudier le différend.

En Haute-Volta, selon les observateurs à Ou-

gadougou, la population semble décidée "à aller jusqu'au bout". Le quotidien "L'Observateur" écrit notamment que plusieurs milliers de volontaires se sont présentés au camp militaire prêts à monter au front bien qu'aucun bureau de recrutement n'ait été installé.

Les troupes maliennes qui selon le ministre voltaïque de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Felix Tiemtarboum ont pénétré en territoire voltaïque, ont installé leurs positions sur toute la longueur de la zone contestée qui s'étend sur 160 km au sud de Hombouri au Mali et au nord de Djio en Haute-Volta. Les forces voltaïques ont de leur côté pris position pour empêcher toute progression de l'ad-

### Tension entre le Kenya et la Tanzanie

NAIROBI — Les relations entre le Kenya et la Tanzanie viennent d'enregistrer une nouvelle tension à la suite d'une décision des autorités de Nairobi d'expulser tous les ressortissants tanzaniens dont l'emploi pourrait être tenu par un citoyen kenyan. En raison du chômage aigu régnant au Kenya, les autorités ont également décidé qu'à partir du 1er janvier prochain, aucun étranger ne pourra occuper un emploi qui puisse être tenu par un national.

La décision d'expulser les Tanzaniens vivant au Kenya constitue une mesure de rétorsion contre un certain nombre d'expulsions de ressortissants kenyans de Tanza-

nie et dont la presse de Nairobi s'est fait l'écho à plusieurs reprises. La crise est d'autant plus grave que le traité d'association entre les trois pays d'Afrique orientale, Kenya, Ouganda et Tanzanie — prévoit la libre circulation et le droit d'établissement des ressortissants de trois pays au sein de la communauté.

De son côté, le général Idi Aminé Dada, chef de l'état Ougandais, a affirmé mardi que le président Julius Nyeréré avait l'intention de quitter la communauté dès l'achèvement de la nouvelle voie de chemin de fer construite par les Chinois entre la Tanzanie et la Zambie.

**R** Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No. 248 PAR GERMAIN

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

- HORIZONTELEMENT**
- 1— Ils sont de moins en moins un attribut viril...
  - 2— À côté de ça, la pendoison, c'était un traitement de faveur!
  - 3— Moment où on reprend son souffle. — Inquiéta.
  - 4— Dans de beaux draps. — Coup de poing dans un oeil, à Paris.
  - 5— Agaces, acales, importunes. — Article.
  - 6— C'est un beau petit phénomène de reproduction cellulaire que tous les étudiants ont un plaisir fou à découvrir dans un cours de biologie... — Chez-nous.
  - 7— Poss. — Se dit d'une bouche qui présente de grosses lèvres épaisses comme ça! — Prép.
  - 8— Qui cherche à nous nuire.
  - 9— En admiration par-dessus la tête. — Roué, malin, habile, matois, avisé, cauteleux, malicieus.
  - 10— Réfléchis, fais des plans.
  - 11— Embelli. — Lisse. — Poss.
  - 12— Fais du ménage. — Sale colere.

- VERTICALEMENT**
- 1— N'auras plus (toute ta tête). — Surveillant (argot d'étudiants).
  - 2— Blessant, piquant, méchant. — Retient le bateau.
  - 3— C'est un dérivé du pétrole que les pays capitalistes se font un plaisir d'exporter vers les pays en "voie de développement"... — Un mari peut en être un, il peut

### Fulbright fait ses adieux à la vie parlementaire

Le sénateur William Fulbright, qui quitte le sénat après 30 ans, dont 15 en tant que président de la Commission des Affaires étrangères, a fait mercredi soir ses adieux aux journalistes parlementaires au National Press Club de Washington. Avec sa franchise habituelle, il les accusa d'accorder beaucoup plus d'importance à la personnalité des hommes politiques qu'à leur politique elle-même. Il a notamment cité en exemple le fait que les débats de la Commission sénatoriale des Affaires étrangères sur la politique de détente étaient passés inaperçus dans la presse alors que la démission du président Nixon avait pris une importance démesurée, selon lui. Le sénateur Fulbright, qui fut le premier à s'opposer à l'engagement américain au Vietnam, battu au printemps dernier aux élections primaires de l'Arkansas au printemps dernier, a déclaré qu'il n'avait pas de projets pour l'avenir immédiat.

WASHINGTON (AP, AFP) — Le sénateur William Fulbright a pris congé mercredi de la presse de Washington en la critiquant poliment mais fermement pour ce qu'il a appelé "une préoccupation indue pour les personnalités plutôt que pour la politique".

Le sénateur démocrate, président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat depuis 1959, a déclaré que les organes de presse avaient consacré une couverture

excessive à l'affaire de Watergate sans éduquer le public.

Dans un discours au National Press Club, il a aussi estimé que la politique étrangère était trop souvent négligée dans les informations de presse.

Depuis le Watergate, a-t-il dit, les journalistes américains se préoccupent trop des erreurs que pourrait commettre un homme politique, au détriment des vraies questions politiques. Le sénateur de l'Arkansas,

qui faisait sa dernière apparition publique en tant que membre du Congrès, s'est prononcé d'autre part en faveur de larges concessions territoriales de la part d'Israël, y compris l'abandon de la partie arabe de Jérusalem annexée après la "guerre des six jours" de juin 1967. Tout en rendant hommage à M. Henry Kissinger, "le secrétaire d'Etat le mieux qualifié pour sa tâche qu'il ait jamais connu", il a jugé trop lente et trop prudente sa politique "étape par étape" au Proche-Orient. Répondant aux questions des journalistes une heure à peine avant que ne soit connue la réaction soviétique aux conditions mises par son collègue démocrate Henry Jackson à l'adoption du "trade bill", concernant l'émigration des Juifs soviétiques, le sénateur Fulbright avait déploré que l'opinion américaine se montre "moins tolérante" à l'égard de l'URSS que de la Chine. Comparant le régime des Etats-Unis et celui de l'Union soviétique, il avait demandé: "Sommes-nous aussi parfaits que nous prétendons l'être?" Le sénateur Fulbright, renommé pour son franc-parler, avait d'autre part donné raison au gouvernement canadien de vouloir préserver ses ressources en carburant en refusant progressivement ses livraisons aux Etats-Unis, et qualifié de "réaction stupide et à courte vue" le mécontentement exprimé à l'égard de la "tyrannie de la majorité" par le représentant des Etats-Unis à l'ONU.

OYEZ OYEZ OYEZ!

Les jeunes de la région de Trois-Rivières

**LE JOUR**  
a besoin de camelots  
composez: 379-0146

(Solution no. 247)

M	A	Q	U	E	T	T	I	S	T	E	S
E	M	U	S	I	O	N	R	A	I		
S	E	A	U	R	U	I	N	E	U	X	
R	I	L	L	E	T	E	S	T			
U	T	A	R	I	C	O	N	E			
S	U	R	I	S	P	A	T	R	E	S	
E	M	U	S	O	R	T	A	I	T		
R	E	D	E	B	O	I	R	E			
A	C	R	A	S	I	N	O	R	O		
S	O	I	R	T	E	N	D	M	E		
D	E	D	I	S	E	O	T	E	S		
P	E	L	E	R	S	A	L	E	T	E	

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques sont proscrits.

# le monde *Après un léger incident technique*

## Le satellite de communications "Symphonie" lancé avec succès

Une fusée américaine Thor-Delta a emporté mercredi soir vers l'espace le satellite Symphonie destiné à établir des communications expérimentales pour le compte d'entreprises françaises et ouest-allemandes. L'engin, qui sera mis dimanche en orbite stationnaire au large du Libéria et au-dessus de l'équateur, servira à des expériences de communications et de télévision entre l'Europe, l'Afrique et les deux Amériques. Le ministre québécois des communications s'est aussitôt félicité du succès du lancement de "Symphonie". M.

L'Allier a rappelé que les récents entretiens entre le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa et le gouvernement français ont notamment porté sur les communications par satellite et que dans la relève des conclusions et des décisions arrêtées lors de ces entretiens, M. Bourassa et son homologue français, M. Chirac, ont précisé que le Québec participera à l'utilisation de "Symphonie" ainsi qu'à celle de ses successeurs éventuels.

CAP CANAVERAL (Floride, d'après AFP, AP, Reuter) — Après un ajournement de 24 heures dû à un léger incident technique survenu au niveau du second étage de la fusée américaine Thor-Delta, le satellite expérimental de télécommunications franco-allemand "Symphonie" a été lancé dans l'espace. Si toutes les manoeuvres délicates de corrections et de transfert d'orbite, qui seront commandées directement à partir de deux stations au sol situées en Allemagne et en France, se déroulent bien, le satellite sera "mis à poste" définitivement au début de janvier, sur une orbite équatoriale en un point situé au-dessus de l'Atlantique au sud et de l'Afrique occidentale. Il servira d'abord à de nombreuses expériences techniques destinées à tester le bon fonctionnement du satellite et du réseau de stations au sol et, ensuite, il sera utilisé à une série d'expériences de télécommunications à caractère non commercial. C'est là, la condition imposée par les États-Unis au lancement de

ce satellite par une fusée américaine à partir d'une base en Floride, en vertu des accords les liant à Intelsat, l'organisation internationale de télécommunications par satellite.

Symphonie A, premier satellite de télécommunications entièrement conçu et réalisé en Europe, est l'un des trois satellites dont la réalisation est prévue par la convention du 6 juin 1967 signée par les gouvernements français et allemand. Le deuxième modèle, Symphonie B, doit être lancé également de Cap Canaveral en août ou septembre 1975. Quant au prototype, il sera éventuellement lancé par une fusée soviétique, si un accord dans ce sens est conclu.

Le satellite peut servir de relais à deux canaux de télévision ou 1.200 appels téléphoniques.

Symphonie A est le premier satellite géostationnaire, c'est-à-dire sur une orbite circulaire à 36.000 km d'altitude, qui est entièrement contrôlé d'Europe à partir de deux

stations situées, l'une à Oberpfaffenhofen, en Allemagne de l'Ouest, l'autre à Toulouse, en France. Il est prévu pour avoir une durée de vie de cinq ans. De forme hexagonale, panneaux solaires déployés, d'une envergure de 6,80 m et une hauteur hors tout de deux mètres, il a un générateur solaire d'une puissance oscillant entre 180 et 300 watts.

Le système de transmission à bord du satellite comprend une antenne de réception pouvant recevoir les signaux d'une zone s'étendant de l'Oural aux Grands Lacs nord-américains, entre les deux

pôles, et deux répéteurs renvoyant les signaux reçus et amplifiés vers deux zones plus restreintes, la zone euro-africaine contenant l'Europe et l'Afrique jusqu'à Madagascar et La Réunion, et la zone américaine contenant l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et la partie orientale de l'Amérique du Nord. Au total, Symphonie peut servir à la transmission de 600 communications téléphoniques — 1200 circuits — ou deux émissions de télévision avec huit canaux sonores.

Symphonie servira au cours d'une première phase d'une année environ à une quarantaine d'expé-

riences techniques et ensuite à des programmes non commerciaux.

Le lancement de Symphonie A intervient avec environ dix-huit mois de retard à cause d'un changement de fusée. À l'origine l'élément propulseur devait être constitué par la fusée Europa II, mais un engin américain Thor-Delta lui a été substitué.

Symphonie A est le deuxième et dernier lancement spatial prévu pour 1974. L'année prochaine devrait en comporter dix-huit, dont la mission de rendez-vous orbital américano-soviétique Apollo-Soyouz.

## Procès secret dans la marine chilienne

Un procès est en cours au Chili. Des officiers de la Marine risquent d'être condamnés à mort. Des militants du Mouvement d'Action Populaire Unitaire MANU (gauche) nous fait parvenir un article à ce sujet...

Un procès secret est en cours dans la Marine chilienne. Des informations en provenance du Chili nous indiquent que plusieurs peines de mort ont été prononcées. Le secret avec lequel opère la Marine du Chili a pour objectif d'empêcher que l'opinion publique internationale sauve la vie des condamnés à mort, comme elle a sauvé la vie des condamnés à mort lors du procès de la Force Aérienne du Chili (FACH) il y a quelques mois.

Les accusés sont des marins et des sous-officiers de la Marine (plus d'une cinquantaine selon les dernières évaluations) De quoi les accuse-t-on? Vers le milieu de l'année 1973, des dirigeants de la gauche chilienne: Carlos Altamirano, secrétaire général du Parti Socialiste, Miguel Enriquez, secrétaire général du MIR et Oscar Garretón, secrétaire général du MAPU reçurent un appel d'un groupe de marins qui voulaient leur donner des informations sur les pré-

paratifs du coup d'état dans la Marine. Par la suite, lors d'une réunion avec ces dirigeants de la gauche, ils indiquèrent avec des détails comment les officiers sédiés de la Marine préparaient le coup d'état. Ils déclarent également être opposés au coup d'État et affirmèrent leur volonté et celle de la grande majorité des marins et des sous-officiers de défendre le gouvernement populaire.

Quelques jours plus tard, les officiers réactionnaires de la Marine les arrêtaient et les soumettaient aux tortures les plus cruelles. Face à la situation dans la Marine, une des plus gigantesques campagnes de solidarité se fit jour au Chili. À travers tout le Chili, les organisations ouvrières, de quartier, paysannes se mobilisèrent pour défendre les torturés, des marins qui appuyaient les travailleurs. À partir du 11 septembre 1973, on n'a plus eu de nouvelles d'eux.

Les officiers sédiés de la Marine veu-

lent aujourd'hui utiliser ce procès pour donner une leçon exemplaire aux membres de la Marine. En effet, le corps des officiers de la Marine, le plus réactionnaire des Forces Armées, savait et sait que la majorité des marins qui sont sur les bateaux de guerre appuyaient le gouvernement populaire. Cela est tellement vrai, que jusqu'à maintenant, ils ont seulement utilisé l'Infanterie de Marine (Marines) pour la répression et la torture; mais jamais l'équipage des bateaux.

Aujourd'hui, il faut exiger que soient connus publiquement les procès et les condamnations. Il est nécessaire que toutes les organisations progressistes réclament la libération immédiate des marins et des civils Pacheco et Luna, détenus avec eux. La solidarité internationale a déjà donné des résultats positifs dans le cas de Carmen Castillo et du procès de la FACH. L'opinion mondiale a maintenant la parole.

## Assassinat à Paris d'un attaché militaire uruguayen

L'attaché de presse de l'ambassade d'Uruguay à Paris le colonel Ramon Trabal, a été assassiné jeudi après-midi, par balles, dans le garage de son immeuble. Le drame s'est produit vers 13h30, (heure locale) alors que le colonel Trabal pénétrait dans son garage. Le tireur était dissimulé dans le garage, situé sous l'immeuble.

Il ne semble pas que le meurtre ait eu de témoin. L'assassin a pu prendre la fuite. Le colonel Trabal est mort sur le coup.

PARIS (AFP, AP) — Le colonel Ramon Trabal, attaché militaire auprès de l'ambassade d'Uruguay à Paris et ancien chef des services de renseignement de l'Uruguay, a été abattu, hier après-midi, à Paris, alors qu'il garait sa voiture dans le parking de l'immeuble où il habite.

Plusieurs ouvriers qui travaillaient près de l'immeuble ont entendu les coups de feu (7 ou 8) et ont vu s'enfuir les meurtriers qui seraient au nombre de deux.

Une organisation qui s'intitule "brigade internationale Raul Sendic" a revendiqué, dans un texte télégraphié à l'AFP, l'assassinat du colonel Trabal. Celui-ci, selon ce texte, aurait "payé pour ses crimes" et "serait responsable de la chasse aux réfugiés politiques uruguayens en France" où il "besognait dans l'ombre et avec la bénédiction de l'État français, marchand de canons pour qui l'argent n'a pas d'odeur".

Raul Sendic, dont l'organisation a pris le nom pour baptiser sa "brigade internationale" est un avocat de 49 ans, actuellement détenu à Montevideo, où il avait fondé et dirigé le mouvement des "Tupamaros" ou mouvement de libération nationale de l'Uruguay.

Privé de ses chefs, durement frappé par une répression impitoyable, le mouvement des "Tupamaros" semble démantelé et ne s'est plus manifesté depuis deux ans.

À plusieurs reprises, le bruit avait couru quel Raul Sendic et d'autres dirigeants, toujours détenus au secret, avaient été condamnés à mort, voire même exécutés. Les autorités uruguayennes cependant ont toujours démenti ces bruits.

de précaution et il était donc facile à ceux qui ont attenté à sa vie de connaître ses allées et venues ainsi que ses habitudes.

Un porte-parole du Quai d'Orsay a téléphoné à l'ambassadeur de l'Uruguay pour lui faire part de la "consternation" du gouvernement français à la suite du meurtre de l'attaché militaire uruguayen. Cet assassinat porte à neuf le nombre des diplomates tués dans le monde par des groupements révolutionnaires, au cours des dix dernières années. Sept de ces "exécutions" ont eu pour théâtre l'Amérique latine: le Guatemala, le Mexique et l'Uruguay. En ce qui concerne ce dernier, c'est le 31 juillet 1970 que le chef de la sécurité de l'ambassade des États-Unis à Montevideo, Dan Mitrone, fut enlevé par les "Tupamaros".

## Organisation d'un front démocratique au Nicaragua

par Pedro Garcia Service spécial de la Prensa Latina

Pour la première fois dans l'histoire du Nicaragua, sept partis de l'opposition et les deux principales centrales ouvrières du pays ont signé un pacte qui propose l'élimination immédiate du régime en vigueur.

Le pacte, souscrit lundi dans la ville de Masaya, et qui crée l'Union démocratique de libération (UDELA) exprime la nécessité d'un changement de régime pour démocratiser le pays et assainir les structures sociales et économiques.

Plus de deux mille délégués réunis dans cette ville du sud du Nicaragua ont représenté les partis socialiste, libéral indépendant, social-chrétien, action nationale conservatrice, libéral constitutionnaliste, sauvegarde nationale, mo-

bilisation nationale, ainsi que les centrales ouvrières des travailleurs indépendants et des travailleurs de Nicaragua, CGT et CTN.



les Nicaraguais".

Le régime a répondu que ce groupe troublait l'ordre établi car, il avait fait appel à l'abstention électorale.

Lors des élections qui ont eu lieu en septembre dernier, l'abstention a atteint plus de 40 pour cent, c'est-à-dire le chiffre le plus élevé de toute l'histoire électorale du pays.

Postérieurement, les 27 dirigeants d'opposition des groupes politiques déjà mentionnés ont été jugés et privés de leurs droits de citoyens pour six mois.

Domingo Sanchez, secrétaire général de la centrale générale des travailleurs indépendants (CGT) a déclaré, devant le tribunal où il comparait, qu'on le jugeait de façon illégale car le prétendu délit qu'ils avaient commis n'était pas écrit dans la constitution.

## bref monde

### Capucci poursuit sa grève de la faim

TEL AVIV (AFP) — Mgr Hilarion Capucci poursuit sa grève de la faim commencée il y a six jours, annonce la presse israélienne, qui précise qu'il reçoit toutefois, sous la surveillance d'un médecin, une nourriture liquide hautement concentrée contenant toutes les calories de base et toutes les vitamines dont son organisme a besoin. L'archevêque, selon les journaux, n'a exprimé aucune opposition à ce rythme d'alimentation. Ses médecins affirment qu'il peut continuer ainsi indéfiniment sa grève de la faim et que son état de santé est très satisfaisant.

### Fin des témoignages au procès du Watergate

WASHINGTON (AFP) — Le tribunal du Watergate a entendu hier les dernières dépositions des témoins du procès. Après l'audition depuis l'ouverture du procès en octobre dernier, de plus de 80 témoins, c'est maintenant au tour des avocats de la Défense de faire entendre leurs plaidoiries et à l'accusation de prononcer son réquisitoire. Le jury de neuf femmes et trois hommes, pourrait se prononcer sur le cas des cinq co-inculpés, peu après les fêtes de Noël, prévoit-on.

### "Giscard "en direct"

Paris (AFP) — M. Valéry Giscard d'Estaing inaugurera, ce soir, une nouvelle formule d'entretiens télévisés: il répondra, en direct, sur les trois chaînes de l'ORTF, à quatre journalistes qui l'interrogeront sur les entretiens qu'il a eus avec MM. Leonid Brejnev et Gerald Ford et sur le sommet européen. Cette formule d'information directe des Français sera employée ultérieurement en d'autres occasions, a déclaré le porte-parole de l'Élysée en annonçant l'entretien. Ces émissions porteront le titre "dossiers ouverts". Elles ne se substitueront pas aux entretiens mensuels "Au coin du feu" que le président de la République française avait annoncés, le 26 novembre dernier. Le prochain entretien "Au coin du feu" aura lieu le mardi 31 décembre à l'occasion des vœux de Nouvel An.

### Messe pour Eva Peron à Buenos Aires

BUENOS AIRES (AFP) — Un mois après le retour du corps d'Eva Peron les syndicats péronistes ont fait dire une messe hier pour la "madone des sans chemises" et ont appelé à "la présence massive de tous les camarades" sur la Plaza de Mayo. C'est la première manifestation publique organisée par la confédération générale du travail et les 62 organisations syndicales péronistes depuis que la dépouille de l'idole des Argentins a été ramenée dans son pays.

### Sauvagnargues au Caire

LE CAIRE, (AFP) — M. Jean Sauvagnargues, ministre français des

Affaires étrangères, est arrivé hier au Caire pour une visite officielle. Son séjour se prolongera jusqu'à lundi soir, partagé entre le tourisme et les entretiens politiques. Il a été accueilli à sa descente d'avion par M. Ismail Fahmi, chef de la diplomatie égyptienne.

### Service militaire obligatoire en Libye

TRIPOLI (AFP) — Le service militaire obligatoire est institué en Libye. Le 1er janvier prochain, tous les fonctionnaires libyens devront partir dans les camps et casernes de l'armée libyenne (environ 35.000 hommes) pour une période de 45 jours. Afin d'éviter une complète désorganisation de l'administration, déjà secouée par la révolution culturelle des deux dernières années, les fonctionnaires partiront par roulement. Une expérience préalable avait été faite l'été dernier avec les étudiants qui ont ainsi passé une bonne partie de leurs vacances à s'initier au maniement des armes et au pas de cadence. Le tour des autres catégories de la population viendra ensuite.

### Suicide au serpent

Fort Lauderdale, Floride (AP) — Traumatisée par le fait que plusieurs de ses camarades de travail avaient été arrêtés pour conduite répréhensible, une danseuse exotique, Carol Cybolski, s'est suicidée en se faisant piquer par le serpent venimeux qu'elle utilisait pendant son numéro. Après l'arrestation de ses collègues, elle avait manifesté l'intention de chercher un travail plus respectable. On l'a retrouvée morte dans son appartement, à côté de son serpent à sonnette. Elle a laissé une lettre pour expliquer son geste.

### Embourgeoisement des prostituées françaises

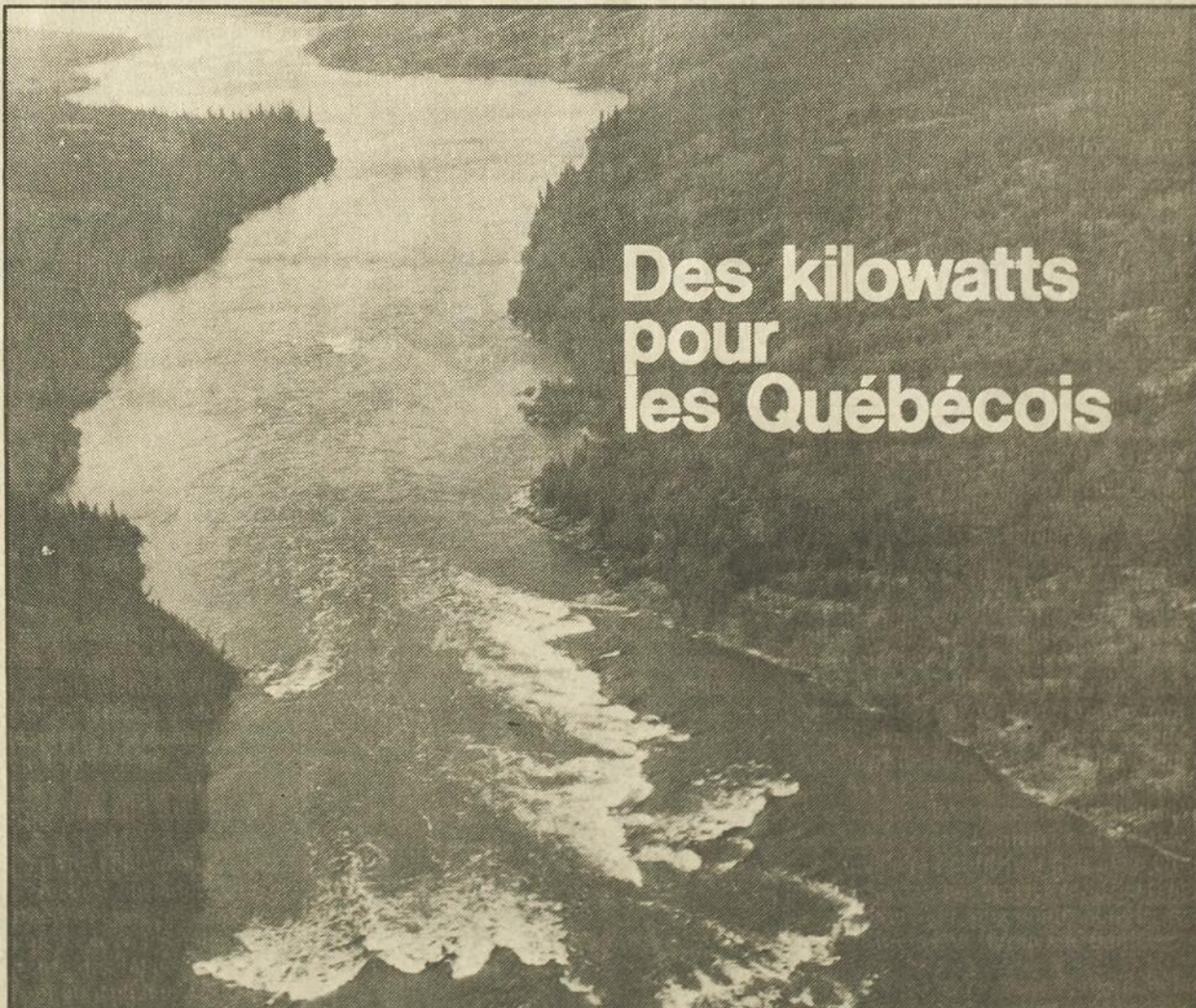
PARIS (AFP) — L'image de la prostituée française est à reviser. Le nombre des "filles de joie" faisant le trottoir tend à diminuer tandis que les "occasionnelles" remplacent de plus en plus les véritables professionnelles. Au cours d'une conférence de presse, M. Marcel Sacotte, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris et vice-président de l'association nationale de réadaptation sociale, a toutefois précisé qu'il ne fallait pas croire pour autant que la profession avait perdu ses habitudes: si les conditions de travail sont devenues plus douces (appartements particuliers, voitures pour le "racolage"), policiers et proxénètes en rendent à divers titres l'exercice toujours aussi délicat. Contrairement à une idée très répandue, 80 pour cent des prostituées sont encore sous la "protection" d'un proxénète et douze d'entre elles ont payé l'an dernier de leur vie des velléités d'indépendance ou d'insoumission. Quant aux statistiques sur le nombre de prostituées, elles s'avèrent assez flues dans la mesure où l'"occasionnelle" et la "Call Girl", non fichées par la police, tendent à prendre le pas sur les "officielles" (près de 4.000 à Paris actuellement).



Ramon Trabal

Les stations de radio locales et les journaux uruguayens ne pourront publier que ce communiqué, sans ajouter d'autres précisions, en effet, depuis le coup d'État de 1973, la publication de toute information liée à la guérilla est strictement interdite.

À l'ambassade de l'Uruguay à Paris on se refuse à faire le moindre commentaire sur le meurtre et il a été impossible jusqu'à présent d'établir si le colonel Trabal avait ou non reçu des menaces de mort. Il n'était, en tout cas, pas habitué à prendre des mesures



## Des kilowatts pour les Québécois

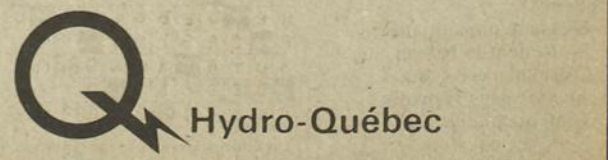
Le Québec possède un climat rigoureux et un secteur industriel particulièrement développé. Ce sont deux des raisons pour lesquelles l'électricité occupe, chez nous, une place aussi importante. En effet, notre consommation d'électricité moyenne par habitant est l'une des plus élevées au monde.

Pour répondre aux besoins de sa clientèle l'Hydro-Québec dispose de 48 centrales hydroélectriques totalisant une puissance de presque 10,5 millions de kilowatts, d'une centrale thermique classique de 600 000 kilowatts, d'une centrale nucléaire expérimentale de 266 000 kilowatts et de quelques groupes Diesel qui servent à alimenter des populations isolées. L'Hydro-Québec s'est aussi presque entièrement réservé, pour 65 ans l'utilisation de 4,4 des 5,2 millions de kilowatts de la centrale Churchill Falls, au Labrador.

D'ici 1985, il est prévu que les besoins feront plus que doubler. L'Hydro-Québec devra se doter de 16,4 millions de nouveaux kilowatts pour demeurer en mesure de répondre à la demande que lui adresseront les Québécois. Le pro-

gramme d'équipement mixte en voie de réalisation prévoit la poursuite de l'exploitation de notre potentiel hydroélectrique et un réel engagement dans la voie du nucléaire: les quatre centrales de Baie-James assureront un apport de 10,3 millions de kilowatts, le reste étant comblé par la centrale nucléaire Gentilly 2 (600 000 kilowatts), par deux autres centrales hydroélectriques et par diverses installations, de pointe dont le choix reste à déterminer.

L'Hydro-Québec met en valeur nos ressources hydrauliques exceptionnelles, tout en se familiarisant avec les modes de production de demain.



# Éditorial

## Heureusement, M. L'Allier ne contrôle pas Radio-Québec

À titre de ministre des Communications, le ministre Jean-Paul L'Allier répond devant l'Assemblée nationale des décisions prises par Radio-Québec. Fort heureusement, il ne les contrôle pas. Du moins, pas autant qu'il le voudrait. Ceci permet à Radio-Québec de poser des gestes qui, à l'occasion, déplaisent souverainement à notre très libéral ministre des Communications. Ceci laisse cependant à M. L'Allier toute latitude pour exprimer son insatisfaction face aux décisions de Radio-Québec. Lorsque, comme ce fut le cas hier, le ministre L'Allier blâme vertement Radio-Québec d'une sérieuse erreur de jugement, on peut donc, d'un seul coup, mesurer l'usage qu'entend faire Radio-Québec de son autonomie, évaluer la conception que se fait le ministre L'Allier de la mission éducative de Radio-Québec et apprécier la maturité politique d'un certain nombre de dirigeants politiques.

Les faits sont relativement simples. Radio-Québec, qui diffusera en "ultra-haute fréquence" à compter de la mi-janvier, a inscrit à sa programmation une série d'émissions consacrées à l'analyse du processus législatif. En agissant ainsi, Radio-Québec estimait s'acquiescer de sa mission éducative: on voulait que les citoyens sachent mieux comment s'élabore une loi, ce que c'est qu'une commission parlementaire, quel est le rôle du président de l'Assemblée nationale. Si de telles notions ne font pas partie du bagage culturel qu'on souhaite retrouver dans les avoirs de tous les Québécois, il est grandement temps que le gouvernement québécois le fasse savoir.

Il est probable que cette série n'aurait réveillé aucun "back-bencher" si le réalisateur responsable du projet n'avait jeté son dévolu sur moi. En allant chercher comme animateur un journaliste du JOUR, le réalisateur indisposait plusieurs dirigeants libéraux. Comment, en effet, un journaliste relié à un

quotidien souverainiste pourrait-il faire autre chose que de l'analyse mesquinement partisane? Il était à prévoir, en somme, qu'un journaliste péquiste verrait au moins cinq lectures dans l'élaboration des projets de loi et dénombrerait chaque matin une bonne quinzaine de commissions parlementaires. En somme, il déformerait tout.

De M. L'Allier, qui n'en finit plus d'adresser de bons conseils à M. Gérard Pelletier, on se serait attendu à une maturité au moins égale à celle de ses vis-à-vis fédéraux. On aurait cru qu'au moment de faire passer Radio-Québec aux honneurs des "ligues majeures", le ministre québécois des Communications s'abstiendrait de rééditer les critiques des Diefenbaker et des Caouette à l'endroit de Radio-Canada. Détrompons-nous.

Je respecte le droit de M. L'Allier de contester mes talents d'animateur. Il n'est ni le premier ni le dernier sans doute à le faire. Je n'ai d'ailleurs jamais joué à la vedette et je me suis contenté d'assumer modestement les tâches que me confiaient différents diffuseurs. Radio-Québec pourra d'ailleurs confirmer que les cachets qui me furent versés ne firent jamais l'objet de la moindre négociation et qu'ils concordent en tous points aux barèmes que cette maison applique à tous ses invités.

Je m'inquiète vivement, en revanche, de l'image étriquée que M. L'Allier semble s'être formée de l'autonomie de Radio-Québec. Que M. L'Allier considère comme une erreur de jugement la décision de cette maison d'engager qui bon lui semble, voilà qui répugne. Je n'admettais pas qu'une société nationale refuse son prix d'excellence à Claude Ryan pour de douteux motifs d'"hérésie nationaliste" et je n'admettrai pas volontiers que tous les analystes de Radio-Québec doivent montrer patte blanche au Parti libéral.

Si le comportement du ministre m'inquiète, je ne puis que me réjouir des libertés que semble vouloir prendre Radio-Québec. Dès la proposition du réalisateur, je l'ai mis en garde: son geste allait, indubitablement, provoquer des réactions. J'ai répété la même chose mardi dernier au président Yves Labonté et à ses collaborateurs immédiats et j'ai même ajouté formellement que je me tenais prêt à quitter cette fonction si ma présence devenait la source de trop grands ennuis. Dans les deux cas, la réponse a été celle d'une maison adulte, celle aussi que j'aurais eue en semblables circonstances de Radio-Canada: "Tant que tu feras ton boulot honnêtement, nous ne voyons aucune raison de te renvoyer".

Le noeud de l'affaire, par-delà ces mesquines questions de personnalités, c'est le travail qu'entend faire Radio-Québec en matière éducative. Peut-être certains s'attendaient-ils à ce que Radio-Québec, à cause de son mandat éducatif, s'en tienne à des émissions pesamment didactiques et à des cours audio-visuels destinés aux bambins. Heureusement, Radio-Québec a entrepris d'élargir considérablement ses perspectives. Loin de moi l'idée de trouver tout parfait à Radio-Québec: j'ai déjà suffisamment critiqué les orientations de cette maison pour qu'on me permette comme responsable d'une amélioration culturelle et éducative de tous les Québécois et Radio-Québec élabore dans cet esprit une programmation qui se veut diversifiée, socialement valable, culturellement stimulante. Si l'écolier a droit, à l'école, à une rapide explication des "trois pouvoirs", pourquoi le citoyen, grâce à Radio-Québec, ne réfléchirait-il pas sur le même thème? Nier à Radio-Québec le droit de pousser aussi loin que possible sa tâche d'éducateur, c'est vider cette institution de son sens véritable.

Laurent Laplante

### vous avez la parole

## Déporter les Haïtiens reste un crime contre l'humanité

Depuis le retour des journalistes Lavergne et Morin de Port-au-Prince se pose une troublante question: la validité de la garantie de sécurité qu'accorde Jean-Claude Duvalier pour les Haïtiens menacés de déportation. Comme moyen de contrôle de cette garantie, ces journalistes nous informent qu'une commission canadienne pourra en temps et lieu pendant une durée de deux ans veiller à la sécurité des déportés. Ces propos avancés dans l'interview donnée par Duvalier sont, semble-t-il, devenus depuis un certain temps objet d'un accord diplomatique entre Haïti et le Canada.

Les différents milieux opposés à la déportation des Haïtiens ont réagi vivement contre les propositions venues de Port-au-Prince. La sincérité de Duvalier est mise en doute avec preuves à l'appui. On peut aisément comprendre l'inquiétude de tous ceux qui hésitent à faire foi aux garanties émanées de Duvalier. En effet, pendant 17 ans le mensonge a été la règle d'or du régime dictatorial. Alors qu'on terrorise, emprisonne, assassine des Haïtiens à Haïti, François Duvalier hier et aujourd'hui son successeur Jean-Claude Duvalier sourient aux journalistes étrangers en affirmant "qu'Haïti est une démocratie et qu'il n'y a pas de prisonniers politiques et d'exécutions politiques dans le pays".

Nous demeurons convaincus malgré de telles déclarations que déporter les Haïtiens est un crime contre l'humanité. Notre conviction rejoint celle exprimée dans les protestations venues de toutes les horizons du Québec et du Canada.

Si les autorités canadiennes peuvent être assez naïves pour s'empresser de croire aux garanties de Duvalier, nous autres Haïtiens sommes en droit de demander des garanties renforcées. Si Jean-Claude Duvalier dans la conjoncture actuelle veut prouver la sincérité de ses affirmations, qu'il libère dans un bref délai tous les prisonniers politiques

détenus dans les cachots du régime en leur laissant le choix de résider au pays ou de partir vers la terre étrangère. Ensuite une amnistie totale garantie par les Nations-Unies viendrait cautionner cette détente.

Malgré le démenti de Duvalier, nul ne peut douter un instant que les prisonniers, les prisonniers politiques existent effectivement à Haïti. Alors si les incarcérés n'y sont plus comme le déclare le dictateur, il faut croire qu'ils ont été fusillés. La libération de tous les prisonniers politiques et une amnistie totale sont les seules

garanties à présenter au peuple québécois qui s'est tant dévoué pour sauver d'une mort certaine les Haïtiens menacés de déportation. Sans ce geste de bonne foi, certains des menacés pourraient suivre l'exemple héroïque de Turenne Devil qui a préféré se suicider dans les prisons de Miami plutôt que d'aller subir la torture et se faire massacrer à Port-au-Prince.

Daniel Narcisse  
Montréal

### M. Drouilly confond comté et circonscription électorale

Je lisais dans LE JOUR du 2 décembre un article signé par Pierre Drouilly. "Le Québec en 110 comtés". Si j'interviens, c'est que c'est faux et le public québécois est très mêlé avec cette géographie imprécise.

Le Québec compte: 75 comtés municipaux, 78 divisions de recensement, 110 circonscriptions électorales provinciales.

La carte des comtés municipaux correspond à une réalité perpétuelle et les cartes routières sont faites selon les comtés municipaux, tandis que la carte électorale ne sert que pour les élections et ses limites changent continuellement avec les gouvernements qui se succèdent.

Les divisions de recensement correspondent à 99% près aux limites des comtés municipaux, plus les Territoires d'Abitibi, de Mistassini et du Nouveau-Québec.

C'est ainsi que vous apprendrez que les villes de Rouyn et de Noranda sont dans le comté de Témiscamingue, que Latuque est dans le comté de Champlain, que Mata-gami et Chibougamau sont dans le Territoire d'Abitibi, que le Lac Abanel est dans le Territoire de Mis-

tassini et que Shefferville et Fort Chimo sont dans le Territoire du Nouveau-Québec.

Un journal comme LE JOUR se doit à plus de précisions concernant la géographie du Québec. C'est à tort que les politiciens confondent leur comté avec leur circonscription. Les gens en perdent leur latin et ne savent pas la plupart du temps dans quel comté municipal ils demeurent. Ils rattachent le mot comté à l'endroit où ils votent. Ils ignorent qu'un comté municipal est une identification pour chacune des municipalités qu'ils habitent, que le chef-lieu du comté en est un peu la capitale et aide à l'administration des municipalités du comté, et ceci, indépendamment de la politique.

J'espère que ces précisions seront publiées et aideront les lecteurs à mieux connaître leur comté et leur circonscription et à bien les différencier.

Georges Dagenais  
Duverny, Laval

### Un syndicat pour les secrétaires

Mademoiselle Lysette Bellavance  
Déléguée officielle  
Industrie et commerce

Mes félicitations pour votre article paru dans Le Jour, le mardi 26 novembre 1974, sous le titre "Les employés permanents du Gouvernement".

Au cours de récentes réunions du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, j'ai constaté comme vous le peu d'intérêt que cet organisme porte aux employés de secrétariat, particulièrement les secrétaires qui ont plusieurs années d'expérience.

Si l'on juge leur aptitude à évaluer la fonction de secrétaire par le français pitoyable que parlent les représentants syndicaux à ces réunions, soit par insouciance, ignorance ou démagogie, il ne faut pas s'étonner que la secrétaire soit considérée comme le paria des fonctionnaires. Ces messieurs attachent beaucoup plus d'importance aux tâches pseudo-administratives, même si, dans certains cas, elles consistent en la garde des balais ou la répartition et l'estampillage de la pape-rasse. Il ne faut pas oublier que ce travail est la plupart du temps accompli par des hommes.

En conséquence, je me permets de suggérer que les secrétaires aient leur propre syndicat.

Denyse Dionne  
fonctionnaire Ste-Foy



### opinions

## La nouvelle Charte des droits est une loi bien ordinaire

La Charte des Droits de l'Homme, projet de loi portant sur les droits et libertés de la personne, fut l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale dernièrement. J'élaborerai exhaustivement deux points que monsieur Jacques-Yvan Morin a soulevés à cet effet.

"Cette Charte est une loi bien ordinaire, ne modifiant, n'augmentant ou ne restreignant pas la portée de toute autre loi." Est-ce une affirmation gratuite, une fausse version futuriste?

Pour mieux en saisir les conséquences juridiques, voyons ensemble le traitement subi par la Déclaration canadienne des Droits, 1960, par le biais jurisprudentiel.

Dans la cause "la Reine Drybones" (1970), il fut admis, selon l'opinion majoritaire des juges, que toute loi antérieure et postérieure à la Déclaration canadienne des Droits s'interprétera, dans la mesure du possible, comme étant conciliable à cette dernière. Mais si cela était impossible, cette loi devra être déclarée inopérante, ce en vertu de l'article 1 de la partie 1 de la Déclaration canadienne des Droits qui se lit comme suit: "Il est par les présentes reconnu et déclaré que les droits de l'homme et les libertés fondamentales ci-après énoncés ont existé et continueront à exister pour tout individu au Canada, quels que soient sa race, son origine nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe". Par ailleurs, selon l'article 2 de la même partie, il est dit que: "Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement du Canada ne déclare expressément qu'elle s'appliquera notwithstanding la Déclaration canadienne des Droits, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un quelconque des droits ou des libertés reconnues..."

La Cour fut d'avis que le Parlement se devait d'insérer le terme "notwithstanding" à ses lois s'il avait l'intention de transgresser à la Déclaration canadienne des Droits

(Ceci ne vaut, bien entendu, que pour les lois postérieures à la Déclaration canadienne des Droits).

Cependant, dans un autre arrêt de la Cour suprême "Procureur Général du Canada Lavell" (1973), le juge Ritchie, ralliant l'opinion majoritaire, a réalisé que cette loi était sujette à créer bien des troubles juridiques. En effet, le fait de déclarer la Loi sur les Indiens, loi antérieure à la Déclaration canadienne des Droits, comme inopérante, impliquerait une révision de toutes les lois antérieures à cette dernière. Une telle mise à jour pourrait s'effectuer soit par un comité de révision agissant dans l'abstraction, soit lors de présentation de litiges. Les juges de la Cour suprême prévoyant sans doute que ces procédures de révision nécessiteraient un coût trop élevé et qu'elles monopoliseraient trop de temps, ont tout simplement réduit la loi protectrice des droits de l'homme à une règle d'interprétation des lois fédérales, s'appuyant sur la base même de la Déclaration canadienne des Droits.

Il fut aussi question dans cette cause que le Parlement avait la liberté d'abroger implicitement ou explicitement la Déclaration canadienne des Droits (clause notwithstanding). Or, l'utilisation de cette clause procédurale serait-elle tributaire de pressions politiques?

À titre d'exemple d'abrogation implicite, à l'article 6 (6) de la Loi des Mesures de Guerre (1970), il est mentionné que: "Un acte ou une chose accomplie ou autorisée... de la présente loi, est "censé" ne pas constituer une suppression, une diminution ou une transgression d'une liberté ou d'un droit quelconque reconnu par la Déclaration canadienne des Droits". Cette différence terminologique par rapport à l'article 2 de la Déclaration canadienne des Droits, a deux sens possibles: ou bien la Déclaration canadienne des Droits est suspendue, ou bien cette dernière rend inopérants certains règlements de la Loi des Mesures de Guerre. Mais le gouvernement, en

évitant d'utiliser le terme notwithstanding ne choquait pas l'opinion publique, sachant que la Loi des Mesures de Guerre bénéficierait du statut de loi spéciale rendant inopérant de toute façon la Déclaration canadienne des Droits. Certes, je l'avoue, cet exemple n'est pas adéquat mais combien révélateur du malaise fonctionnel subi par la Déclaration canadienne des Droits.

Le deuxième point soulevé par monsieur Jacques-Yvan Morin fait aussi allusion au fait qu'en régime parlementaire britannique, une législature peut se limiter elle-même en prévoyant qu'une loi ne peut être modifiée que par un vote des deux tiers ou une majorité dite qualifiée. Autrement dit, si le gouvernement veut changer la procédure, il doit utiliser cette même procédure. C'est ainsi que l'on définit "la nouvelle théorie de la souveraineté parlementaire" prévalant dans l'arrêt Drybones. Cette théorie consoliderait quelque peu les droits des citoyens.

Par ailleurs, l'arrêt Lavell illustretrait "l'ancienne théorie" par laquelle le gouvernement pourrait abroger explicitement ou implicitement une loi par n'importe quelle procédure.

De toute façon, le Parlement, en raison de sa souveraineté, ne peut abdiquer ou limiter définitivement sa compétence.

Bref, si la Charte des Droits de l'Homme subit le même sort que celui de la Déclaration canadienne des Droits, cette Charte ne peut avoir de portée absolue et transcender les autres lois, tel que mentionné par le ministre de la Justice. En effet, dans le contexte actuel, il est peu probable que cette charte bénéficie d'une plus grande "suprématie" que celle que l'on a bien voulu accordé à la Déclaration canadienne des Droits.

Mesure combien illusoire, mais qui se devait par principe d'être soumise à l'Assemblée législative.

Denise Routhier  
Longueuil

## le fond des choses

Une crise dans une prison d'enfants (1)

## Pendant que le syndicat se radicalise, la direction de Berthelet rêve d'agrandissements

par Maurice Cusson, criminologue

Depuis quelques semaines, le Centre Berthelet est en tutelle. La mesure a été rendue nécessaire par la mise à sac de l'institution, mais elle a eu pour conséquence de disperser les pensionnaires de l'institution aux quatre coins de la province, parfois dans des centres d'accueil pour mineurs, mais parfois aussi dans des maisons de détention normalement réservées aux adultes. Le criminologue Maurice CUSSON explique comment les difficultés actuelles du Centre Berthelet étaient depuis longtemps prévisibles et comment il importe maintenant de trouver des solutions permanentes.

Dans le premier d'une série de trois articles, M. CUSSON retrace l'historique de l'institution et évalue les forces et les faiblesses de la direction.

Le 22 novembre 1974, après deux nuits d'émeute, le ministre des Affaires sociales, M.C. Forget, décidait d'assumer l'administration provisoire du Centre Berthelet Inc. Le jour même, l'évacuation du centre commençait et, peu après, le centre était vide. La crise qu'a connue Berthelet en novembre est l'une des plus graves qu'aient connues nos institutions pour jeunes délinquants. Jamais de mémoire d'éducateur n'avait-on vu de tels "bingos". Jamais n'avait-on été obligé d'évacuer en catastrophe une institution pour jeunes délinquants de cette envergure. À l'heure qu'il est, le centre est toujours en tutelle, un certain nombre de pensionnaires l'ont réintégré, mais l'affaire est loin d'être finie. Plusieurs questions restent en suspens. Le Centre sera-t-il fermé? Si non, à qui le ministre confiera-t-il l'administration du Centre? Quels correctifs doit-on introduire pour éviter que de nouvelles crises ne se reproduisent?

Il ne faut pas que ces décisions se prennent loin de la place publique. Trop longtemps, les nombreux problèmes qui se posaient à Berthelet ont été enveloppés de silence et les décisions prises en coulisse à la suite d'obscures tractations. Il est temps que l'on fasse les choses au grand jour et que le dossier "Berthelet" soit connu du public.

## 1—Une histoire ponctuelle de crises.

La crise qui a culminé dans les événements de novembre, n'est pas la première qu'ait vue Berthelet. Pour la comprendre, il faut connaître quelques faits du passé récent de Berthelet. Ceci nous permettra par la même occasion de constater que les derniers événements n'ont été qu'un épisode d'une navrante histoire, qu'un élément d'une crise permanente.

## 1) Un mémoire inquiétant.

Le premier signe que la situation au Centre Berthelet était inquiétante date du 20 octobre 1971. Un groupe de chefs d'unité soumettent alors un mémoire à leur conseil d'administration. Le chef d'unité est le responsable d'une équipe de 6 à 12 éducateurs et d'un groupe de 13 à 26 pensionnaires. Dans ce document remarquable, les auteurs font ressortir les difficultés auxquelles ils se heurtent dans le cours de leur travail d'éducateur: administration défi-

ciante, manque d'équipement essentiel, roulement du personnel, instabilité dans la direction, postes clés qui restent vacants pendant des mois, manque de communication entre les responsables du centre et le personnel etc. Les chefs d'unité terminent leur mémoire par des recommandations qui en disent long sur les graves lacunes qui existaient dans l'organisation et le fonctionnement du Centre Berthelet. Ce mémoire provoqua quelques remous à l'intérieur du centre à l'époque, mais l'administration préféra oublier cet avertissement.

## 2) Trois suicides et une enquête inachevée

Deux mois plus tard (décembre 71 et janvier 72), trois adolescents se suicident coup sur coup. Ils se pendent dans leur cellule avec des lacets pris dans leur équipement de hockey. À la même période, on relève aussi six tentatives de suicide. Le ministre du temps, M. Claude Castonguay, nomme alors une commission d'enquête sur l'administration du Centre Berthelet. Dès le début, la commission se heurte à une résistance farouche des avocats du centre ce qui ralentit considérablement ses travaux. Malgré ces difficultés, un rapport intérimaire est soumis en août 72.

Le commissaire y souligne que ce rapport "est sujet à être complété lorsque l'enquête sur l'administration générale du Centre Berthelet Inc. sera achevée" (p 4). Dans ce rapport, la commission hésitera "à blâmer qui ce soit pour les trois suicides concernés" (p 48). Cependant, elle fit des constatations inquiétantes sur la situation qui prévalait dans le centre: personnel éducatif peu préparé, absence de psychologue, de criminologue, de psychologue ou de travailleur social attachés à l'institution à temps plein, manque de programme de réinsertion sociale, mauvaise communication à l'intérieur de la maison etc. Le rapport fit l'objet de quelques entretiens dans les journaux sans plus. Quelques mois après, la commission qui avait repris ses travaux avec un mandat élargi, voyait son président nommé juge; les autres membres de la commission furent purement et simplement oubliés.

## 3) L'affaire de l'Unité 8"

L'affaire de l'Unité 8" fut le prélude à la crise finale et l'occasion d'un affrontement très dur entre l'administration et son personnel. L'unité à traitement, individua-

lisé" était destinée aux adolescents les plus difficiles qui ne pouvaient pas fonctionner dans d'autres unités et qui avaient besoin de soins intensifs. Pour la mettre sur pied, on recruta des éducateurs au sein du centre et on elabora un programme spécial. En juin 1974, on ouvrait l'unité; c'était l'unité 8. Dès le début, les éducateurs découvrent que les sujets qu'ils reçoivent, présentent des difficultés telles que, seuls, ils ne peuvent en venir à bout. Ils exigent alors l'assistance de spécialistes et un droit de regard sur l'admission des cas dans l'unité. Devant les lenteurs et les refus de l'administration, ils ont recours à des moyens de pression divers: défilés dans le centre, sessions d'étude, brefs débrayages. Entre-temps, les employés du centre élisent un nouvel exécutif syndical. Il s'agit d'une équipe jeune, agressive et revendicatrice, apte à canaliser le ressentiment accumulé par les éducateurs au cours des années. Le 5

est déterminé, combatif, pressé. Les pancartes sont prêtes. Monsieur Jean-Guy Marchand, président du Conseil d'administration et directeur général intérimaire, demande un délai: à la même occasion, il communique à l'exécutif syndical ses intentions de réduire le nombre de postes de surveillants, de demander la décertification syndicale des chefs d'unité et de confier la buanderie à un service extérieur. Nous sommes le 19 novembre. Dans la soirée, les surveillants de nuit sont informés par le syndicat de la décision qui les touche. Pendant la nuit, des boyaux d'incendie sont ouverts et on asperge d'eau les corridors. Le syndicat ne nie pas formellement que les surveillants aient posé ce geste.

Le mercredi 20 novembre, M. Jean-Guy Marchand réagit. Il suspend les activités sportives et manuelles et interdit aux pensionnaires et éducateurs de sortir de leur unité de vie. L'exécutif du syndicat est

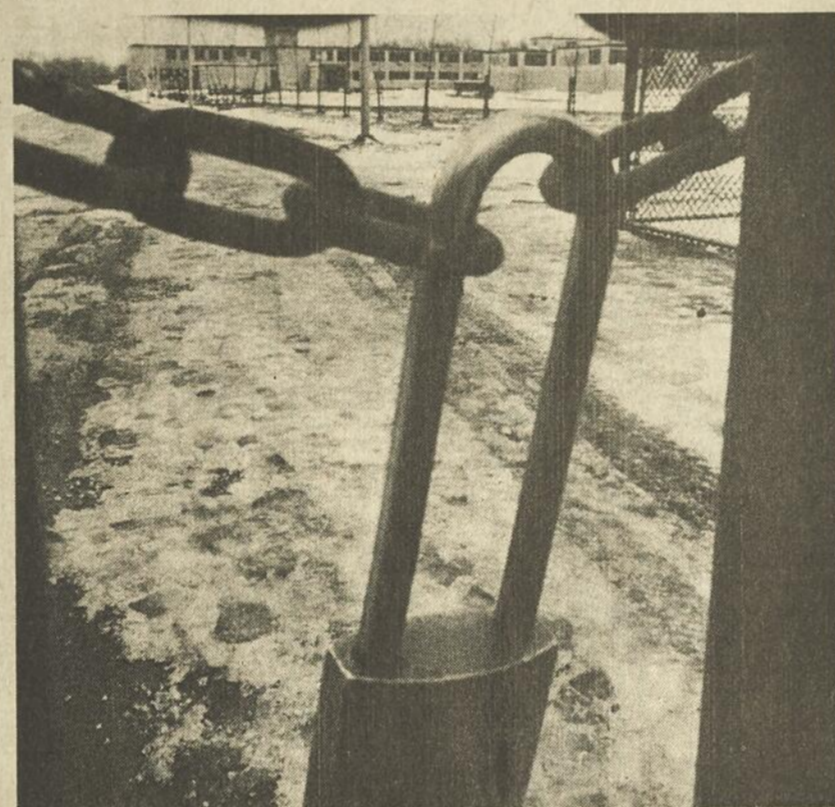


Photo Anonyme Deslattes

août, le directeur général intérimaire décide de fermer l'unité 8. Cette décision est contestée par le syndicat: on n'a pas donné de préavis avant de fermer, contrairement à ce que stipule la convention collective. Le personnel du centre est mobilisé. Les débrayages deviennent quotidiens. Ce n'est que le 22 août qu'une entente intervient entre la direction et le personnel.

L'affaire de l'unité 8 fut, pour les éducateurs, l'occasion d'exprimer leurs frustrations et de s'affirmer contre l'administration.

## 4) L'éclatement

Au milieu de novembre 1974, le syndicat présente à l'administration Berthelet une liste de revendications qu'ils veulent négocier sans tarder. Dans un document intitulé "Berthelet négociations locales" daté du 13 novembre, le syndicat fait une longue liste de griefs. L'exécutif

confiné à son local. Un climat tendu règne dans le Centre. Les garçons s'inquiètent; les éducateurs leur présentent leur interprétation des faits. Dans l'après-midi, sur la demande du syndicat, les éducateurs passent outre aux directives et reprennent les activités normales, hors de l'unité. Le syndicat convoque une assemblée générale à la C.S.N. pour 10:30h le soir. L'administration refuse de négocier les services essentiels pendant la durée de l'assemblée et fait appel à une agence de sécurité pour remplacer les surveillants de nuit. Avant de quitter le Centre pour aller à l'assemblée, les éducateurs dressent avec des meubles une série de barricades dans les corridors.

Pendant que le personnel tient son assemblée dans le bas de la ville, l'émeute éclate dans les unités de vie du centre. Les agents de sécurité sont rapidement débordés et battent en retraite. Les pensionnaires brisent les murs de leurs cellules, fracassent les vitres, allument des feux, détruisent des meubles, etc. On fait appel à l'escouade anti-émeute de la C.U.M. Lorsque l'assemblée terminée, un groupe d'éducateurs et de surveillants retournent au Centre, le "bingo" continue à faire rage dans certaines unités. L'exécutif syndical offre alors au directeur général une équipe d'éducateurs et de surveillants pour rétablir l'ordre. Ce dernier refuse, étant convaincu que l'émeute a été provoquée par les éducateurs.

Ces événements peuvent s'expliquer de la façon suivante. Nous avons, d'une part, un syndicat décidé et combatif qui a derrière lui une bonne partie du personnel du Centre et, d'autre part, une administration débordée, harcelée, qui risque de perdre le contrôle de la situation au profit du syndicat. C'est alors que, dans un ultime effort pour reprendre les choses en mains, M. Jean-Guy Marchand fait une série de coups de force:

1) des décisions affectant les surveillants et les chefs d'unité;

2) l'ordre aux éducateurs de rester dans les unités.

Ces gestes devaient pousser le personnel à des actions et à des propos qui créèrent dans le Centre un climat explosif, éminemment propice à l'émeute.

Le jeudi 21 novembre, la Sûreté du Québec entre en fonction dans le Centre Berthelet. Les pensionnaires profitent de l'inexpérience des policiers pour commettre diverses infractions. Vers la fin de la journée, ils sont très tendus et les infirmières leur donnent des calmants pour la nuit. Malgré cela, pendant la nuit, le "bingo" reprend. Pour certains jeunes, c'est une partie de plaisir mais d'autres, sous la tension, perdent le contrôle d'eux-mêmes et font des crises. On doit mettre les menottes à certains jeunes. Ce sera la seconde nuit d'émeute.

Le vendredi 22 novembre, vers 1:30h. du matin, on commence à évacuer les pensionnaires du Centre Berthelet. L'opération devait durer 23 heures. Les jeunes sont envoyés dans d'autres institutions pour jeunes délinquants, en prison ou dans des hôpitaux psychiatriques. Pendant la journée, le ministre, M. Claude Forget, décide d'assumer l'administration provisoire du Centre Berthelet. Au ministère, on ne se cache pas pour dire qu'on a profité de la crise pour prendre le contrôle de Berthelet. L'attaché de presse de M. Forget l'a dit très clairement: "ça fait longtemps qu'il y a de la fumée à Berthelet. Et le ministre s'est servi du conflit pour appliquer l'article 120, chapitre 48 de la loi 65 (sic) sur les services de santé et les services sociaux, ce qui a permis au ministre des Affaires sociales de prendre en main l'institution, par l'entremise de M. Roger Lepage, délégué administrateur spécial".

Le jeudi 28 novembre 1974, une entente intervient entre M. Lepage et le syndicat des employés de Berthelet. Il est convenu, entre autres choses, qu'aucune sanction ne sera prise contre les employés, qu'un comité sera formé pour discuter de la réorganisation du Centre et que les décisions relatives à la décertification des chefs d'unité, des surveillants de nuit et de la buanderie sont annulées.

Le vendredi 6 décembre, un premier groupe d'adolescents rentre à Berthelet venant des prisons.

## II—Une direction puissante et contestée

1) Des administrateurs disposant d'appuis en haut lieu.

Pour comprendre le fonctionnement d'un centre comme Berthelet, il faut commencer par le sommet.

De 1968 à 1973, M. Georges-Étienne Marchand occupa le poste de Président de la corporation de Berthelet. Tous les observateurs sont d'accord sur le fait que M. Georges-Étienne Marchand intervenait très activement dans la vie du centre.

Mais, en dehors de l'administration du centre, on ne lui connaissait pas d'intérêt particulier pour les problèmes de délinquance ou de rééducation.

De 1969 à 1974, M. Jean Leblanc occupa le poste de directeur général de Berthelet. Il avait une formation en commerce et en administration. Dans ses fonctions, il était animé d'une double ambition: réaliser à tout prix des économies dans l'administration du centre et agrandir Berthelet.

Lorsque MM. Georges-Étienne Marchand et Jean Leblanc prirent le contrôle de Berthelet, le centre avait une capacité de 150 lits. Mais rapidement ces administrateurs se passionnèrent pour l'idée d'agrandir Berthelet. Dans un premier temps, on fit d'importantes modifications aux unités de vie et la capacité de ce centre passa de 150 à 260 lits. Mais ils ne devaient pas l'en tenir là. La première série de travaux était à peine terminée, que l'on parlait de nouvelles constructions. À l'époque ces projets rencontrèrent de nombreuses résistances.

Un spécialiste de la rééducation qui avait suivi l'évolution de ce projet d'expansion disait récemment: "Tout le monde trouvait que ça n'avait pas de bon sens". Malgré tout, on entreprenait peu après les constructions qui devaient faire grimper la capacité du centre à 416 lits, pour en faire une des institutions du genre les plus grandes au Canada. Comment se fait-il que le gouvernement ait approuvé ces projets absurdes? Il serait impossible de se l'expliquer si on ne connaissait pas les appuis politiques dont jouissait Georges-Étienne Marchand. En effet, ce dernier était lié à M. Paul Desrochers, conseiller du premier ministre et ancien membre de la corporation du Centre Berthelet. La corporation comptait aussi dans ses rangs M. Gilles D. Bergeron, ancien sous-ministre des Affaires sociales.

Depuis 1973, la présidence du conseil d'administration de Berthelet est assumée par M. Jean-Guy Marchand, frère de Georges-Étienne. À partir de juin 74, il cumule les postes de président et de directeur général par intérim du Centre, sans pour autant quitter sa fonction de conseiller à la Ville de Montréal.

M. Jean-Guy Marchand, contrairement à ses prédécesseurs, manifestait une préoccupation réelle pour le traitement et travailla à l'élaboration de projets en ce sens. Cependant, il devait assumer le lourd héritage que lui avait légué son frère et M. Jean Leblanc, d'autre part, les audacieux projets de traitement individualisés, de diagnostic, mais on ne tenait pas compte des contraintes propres au Centre Berthelet: cadre carcéral, personnel peu formé et hostile à la direction etc.

Les directeurs: soumission ou démission.

Depuis 1968, l'organigramme

de Berthelet a souvent été modifié mais, le plus souvent, il comportait quatre postes de directeurs qui étaient les adjoints au directeur général. 16 personnes différentes ont occupé, en 6 ans, ces quatre postes de directeur. Il est évident qu'une telle instabilité à ce niveau n'assurait pas le minimum de continuité nécessaire à l'implantation de programmes d'intervention sérieux. Il semble que les seuls directeurs qui purent se maintenir en place soient ceux qui se sont soumis inconditionnellement au président et au directeur général.

## 3) Un certain style de direction

Quel style de direction instaurent ceux qui présidaient aux destinées du centre Berthelet? Celle-ci se caractérise, me semble-t-il, par trois éléments: 1) La centralisation, 2) la prédilection pour les méthodes coercitives; 3) l'impuissance.

1) La centralisation. À Berthelet, les pouvoirs étaient concentrés au sommet de la hiérarchie. Toutes les décisions importantes étaient prises ou approuvées par le président ou le directeur général, lesquels faisaient très peu confiance au personnel de cadre et encore moins aux éducateurs. La consultation était à peu près inexistante au Centre.

2) Une prédilection pour les contrôles coercitifs. Pour implanter leurs politiques, les autorités de Berthelet semblaient ignorer complètement tout ce qui s'appelle persuasion, incitation, encouragement, consultation. Elles ne faisaient pas le nécessaire pour encourager les éducateurs à adhérer aux objectifs du centre, à tel point que les éducateurs étaient le plus souvent ignorants de ces objectifs. En réalité, ce que voulait la direction c'était que les éducateurs soient des exécutants soumis. La méthode la plus fréquemment utilisée pour arriver à cette fin était celle des directives et des mémos. La direction envoyait régulièrement au personnel des directives écrites dictant la ligne de conduite à suivre dans tel ou tel cas. Les directives étaient sanctionnées par des "mémos disciplinaires".

3) L'impuissance. Paradoxalement, cette direction autoritaire était faible: elle n'était pas véritablement suivie par les éducateurs. Pour deux raisons: d'abord parce que les éducateurs, en conflit avec leurs supérieurs comme nous le verrons plus loin, étaient réfractaires à tout ce qui venait d'en haut. Ensuite, parce que la direction n'avait pas de contrôle efficace sur l'exécution des directives. Avec le temps, cette faiblesse était telle que les unités de vie étaient devenues de véritables fiefs dans lesquels les éducateurs évoluaient à l'abri des regards de la direction. Cette situation mettait d'ailleurs les chefs d'unité dans une curieuse position: libres par rapport à la direction, ils tombaient sous la coupe de leurs éducateurs.

## 4. Des affrontements continus.

Depuis 1968, les éducateurs et la direction de Berthelet ont été perpétuellement en chicanes et, ces dernières années, les conflits se sont exacerbés.

Presque toujours, les conflits tournaient autour des demandes des éducateurs qui étaient soit ignorées, soit refusées. Les réclamations des éducateurs portaient sur trois points: 1) de meilleures conditions matérielles pour leurs garçons: linge décent et propre — mobilier — nourriture — équipement pour les activités etc. 2) la convention collective: conditions de travail, horaire, temps supplémentaire, griefs en suspens, etc. 3) le régime de vie et les services pour les garçons: permission de sortir, congés aux fêtes, services psychologiques.

Les éducateurs sont très volubiles sur ces sujets, ils ont plusieurs exemples de réclamations parfaitement légitimes qu'ils reprenaient pendant six mois, un an et qui se heurtaient à des refus.

Un tel climat devait nécessairement compromettre gravement tout travail auprès des garçons. Le mémoire des chefs d'unité mérite d'être cité ici: "À notre sens, les relations entre la Direction et les employés dans un centre qui se veut rééducatif, doivent refléter une attitude de confiance réciproque et de bonne entente. Il ne faut pas oublier que la société du centre devient pour les jeunes qui nous sont confiés l'exemple de la société globale, qu'on le veuille ou non. Si l'on désire que le jeune regarde la société d'une façon plus positive que son expérience ne la lui a présentée, il est primordial que nous lui présentions l'image d'une société qui soit organisée et qui soit réelle. Les problèmes qui se rencontrent à ce niveau sont vécus par les éducateurs et se répercutent chez les pensionnaires. Ces derniers ne peuvent donc faire autrement que de continuer à conserver leur jugement négatif devant la société" (p. 23-24).

## opinions

## L'Église n'a pas à faire le travail des organismes civils

Monsieur le directeur,

Dans votre numéro du 3 courant, votre correspondant M. Jacques Spooner déverse sa bile contre une prétendue collusion de l'Église "avec le pouvoir économique et politique et sa participation à l'entreprise de résignation collective".

Quand M. Spooner affirme en son premier paragraphe que "depuis quelque temps, on sent que l'Église au niveau (sic) régional, national et même mondial, s'interroge sur le "comment traduire sa mission", dans le monde actuel", il oublie sans doute que l'Église s'est toujours interrogée sur ce point depuis ses 2 000 ans d'existence. Les problèmes, par exemple, de l'esclavage, du féodalisme, du servage, du métayage, de l'industrialisation naissante au siècle dernier et de l'urbanisation, etc., chacun à son époque, faisaient aussi partie du monde alors "actuel" en ces siècles reculés. Bref, l'Église a depuis longtemps trouvé sa solution à l'imbroglio de la civilisation et de l'évangélisation. Sans remonter aux calendes grecques, que M. Spooner relise, plus près de nous, les encycliques de Léon XIII (Rerum Novarum), de Pie XI (Quadragesimo Anno) et de Jean XXIII (Progresso Populorum), etc., en somme les documents-clés où l'Église prend officiellement position et consigne son enseignement en matière sociale, après avoir clairement posé le problème des interférences de la vie sociale et de la vie religieuse. M. Spooner découvrira en ces documents

le souci de l'Église de ne pas détruire la distinction entre la société civile et la société religieuse. C'est ainsi que si le bien-être humain et le bien-être spirituel s'impliquent étroitement l'un l'autre, aucune confusion ne doit cependant s'ensuivre entre les tâches propres du citoyen et les tâches propres du croyant.

Seul de toutes les religions, le christianisme établit cette distinction de deux sociétés souveraines chacune en leur ordre. Et quand l'Église reconnaît la souveraineté de l'État et ne se reconnaît aucune juridiction civile, c'est précisément pour maintenir la distinction entre les tâches civiles et les tâches ecclésiastiques. Et M. Spooner le reconnaîtra, c'est bien ce qui fonde la laïcité de l'État à laquelle il adhère sans doute. Mais malheureusement, M. Spooner manifeste une tendance à ramener la société religieuse à une simple institution sociale plus ou moins à la remorque d'autres institutions sociales comme les syndicats par exemple. Il ne peut tolérer l'existence d'une société religieuse souveraine en son domaine, poursuivant des objectifs propres et revendiquant la pénétration de l'Évangile dans toute la vie sociale à laquelle le chrétien ne peut évidemment renoncer du fait de sa condition d'homme et de citoyen.

Le problème que pose M. Spooner est donc celui de l'antinomie entre la juridiction que réclame l'Église sur tout le social et sa renonciation à toute juridiction sur la société. Votre correspondant ne voit de

solution que dans le servage de l'Église vis-à-vis de la société civile ou vis-à-vis de tout mouvement syndical ou politique qui en fait partie. Mais autre est la solution adoptée par l'Église qui résout l'antinomie par la médiation de la conscience; "elle n'intervient dans la cité que par la médiation de la conscience du citoyen" — ce qui signifie 1) qu'elle ne force pas la décision du citoyen mais laisse celui-ci à sa conscience; 2) que l'individu n'est atteint en ses options sociales que dans la mesure où ces choix relèvent de la conscience et touchent à la sphère des valeurs universelles et intemporelles; 3) que le croyant, fût-il catholique, n'a pas, dans les tâches civiles, à se déterminer selon les mêmes critères que les clercs dans ses tâches ecclésiastiques.

Autrement dit, l'évangélisation de la vie sociale ne contraint pas le citoyen, ou du reste l'État ou même un syndicat, à plier devant une autorité extérieure, en l'occurrence l'Église, qui prendrait la décision à sa place. La conduite sociale de l'individu, son nom fût-il Maurice Duplessis ou Soeur X du Pavillon St-Dominique, est laissée sous l'autorité des directions pratiques issues de l'intelligence humaine en ses vraies dimensions. Le règne social du Christ ne sera jamais domination mais liberté.

Les critiques de l'Église sont donc mal venues d'attendre d'elle qu'elle fasse le travail des organismes civils.

Henri Bernard  
Montréal



# L'économie

Le rapport semestriel de l'OCDE

## Les É.U. seront en récession jusqu'à la fin de 1975

PARIS (Reuter) — Le monde non communiste est atteint par une crise économique sans précédent en temps de paix, estime l'Organisation de coopération et de développement économique.

L'inflation, d'environ 15 pour cent actuellement, devrait se poursuivre à un rythme élevé jusqu'à la fin 1975, avec peut-être un léger recul à 11 pour cent vers le milieu de l'année prochaine, indique le rapport semestriel de l'organisation.

Des 24 pays membres, les États-Unis seront les plus touchés. Il faut s'attendre à un recul de leur économie, avec un produit national brut en constante régression jusqu'à la fin 1975, malgré peut-être un léger redressement en cours d'année et un taux de chômage pouvant atteindre 8 pour cent soit près de sept millions de chômeurs.

### Stagnation de l'Ouest

Le rapport prévoit également une stagnation quasi-totale de la production industrielle au cours de l'année prochaine, ce qui, couplé avec l'inflation, note-t-il,

pourrait signifier une baisse des revenus de la plupart des ménages.

A cette situation, l'OCDE voit deux raisons: les hausses brutales du prix de pétrole et la demande excessive qui a sévi en 1973. "Ces deux facteurs combinés ont soumis l'économie de pays membres à une épreuve sans doute sans précédent en temps de paix. Les gouvernements devant trouver des solutions compatibles avec l'état de paix, sans avoir recours à des réponses de guerre, les effets apparaissent particulièrement difficiles à absorber", dit le rapport.

L'OCDE remarque toutefois que les gouvernements semblent plus désireux de coopérer pour faire face à ce problème que ne l'étaient ceux qui durent affronter la crise des années 1930.

### Aggravation

L'organisation note que devant le double risque d'inflation et de dépression, les gouvernements continuent de donner la priorité à la réduction de l'inflation, mais sont prêts à prendre des mesures expansionnistes au cas où une

réduction cumulative de la demande serait à craindre. Depuis la publication du dernier rapport semestriel, poursuit-elle, les perspectives économiques se sont aggravées et il semble que l'on se soit installé dans une récession économique prolongée et prononcée.

"Les questions se posent maintenant de savoir s'il ne faut pas prendre des mesures pour accroître la demande en dépit du fait que l'inflation n'a pas été enrayerée", ajoute-t-elle.

La principale raison qu'il y a à stimuler la demande est le souci d'éviter par la suite des mesures plus draconiennes qui s'avèreraient nécessaires, dit le rapport, ajoutant qu'il faut toutefois faire preuve de prudence en prenant des actions expansionnistes.

L'OCDE prévoit un déficit global de \$40 milliards pour l'ensemble de ses membres en 1974 et en 1975.

La hausse du prix du pétrole a largement contribué à ces déficits, mais il ne semble pas que des efforts très décisifs aient été entrepris pour économiser cette énergie, poursuit-elle, ajoutant: on a beaucoup parlé d'économies, mais on a pris peu d'actions concrètes.

### Tableau I

Canada	11.25	11.0
États-Unis	12.5	10.00
Japon	26.75	11.5
France	15.5	11.5
R.F.A.	7.25	6.75
Italie	25.25	14.5
G.B.	17.75	18.0

### Tableau II

#### Variation en pourcentage du Produit national brut:

Estimation	1974 estimation 1975	
	Plus 4.5	Moins 2.0
Canada	Moins 3.25	plus 2.0
Japon	Plus 4.75	Plus 3.0
France	Plus 1	Plus 2.5
R.F.A.	Plus 1	Moins 0.25
Italie	Moins 0.5	Plus 1.75
G.B.		

## L'objectif du plan quinquennal 1971-1975 sera atteint

# La production industrielle a augmentée de 8 pour cent en URSS en 1974...

MOSCOU (AFP) — La production industrielle de l'Union soviétique augmentera en volume de 6,7 pour cent en 1975, selon les chiffres fournis mercredi devant les deux chambres du Soviet suprême par le président de la Commission du plan, M. Nicolai Baïbakov.

Par contraste avec les difficultés du monde occidental, c'est un bilan satisfaisant qu'a présenté le porte-parole du gouverne-

ment soviétique dans ce domaine, en soulignant que la hausse de la production industrielle atteindrait, comme prévu, 42 pour cent au cours du plan quinquennal 1971-75.

Pour l'année 1974, la hausse a été de 8 pour cent, au lieu des 6,8 pour cent prévues par le plan.

On note que, pour la première fois depuis le début du plan quinquennal, dont l'objectif déclaré était de

prouver une plus grande abondance des biens de consommation, l'industrie lourde a repris le pas sur l'industrie légère dans les prévisions gouvernementales. La hausse prévue pour 1975 est de 7 pour cent pour l'industrie lourde et 6 pour cent pour l'industrie légère.

Le revenu national doit augmenter de 6,5 pour cent en 1975, comme prévu par le plan, et la productivité de 6 pour cent.

L'augmentation sera de 5,7 pour cent pour la productivité industrielle.

Le ministre a souligné qu'une attention particulière serait accordée à l'industrie mécanique, chimique et pétrolière.

Au cours des quatre premières années du plan les salaires des ouvriers et employés ont augmenté de 15 pour cent, et ceux des Kolhosiens de plus de 12 pour cent.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz, les chertés ressortiront un net retard de la production pour le gaz. Celle de pétrole et de condensé de gaz, a annoncé M. Baïbakov, doit atteindre 489,4 millions de tonnes en 1975. Le plan quinquennal prévoyait qu'elle atteindrait 480 à 500 millions de tonnes.

Pour le gaz, la production prévue en 1975 est de "plus de 285 milliards de mètres cubes", alors que le plan prévoyait de 300 à 320

milliards de mètres cubes.

Le plan quinquennal 1971-1975 doit être juste atteint pour l'acier et les engrais. Le plan prévoyait pour sa dernière année une production de 142 à 150 millions de tonnes d'acier et une production de 90 millions de tonnes d'engrais. M. Baïbakov a effectivement prévu pour 1975 une production d'acier de 142 millions de tonnes et une production d'engrais de 90 millions de tonnes.

NEW YORK (AFP) — La seconde bourse des États-Unis, l'Américain Stock Exchange, commencera le 13 janvier prochain les transactions à options pour six titres dont les noms seront prochainement annoncés, et qui seront choisis parmi une liste de vingt compagnies. Les transactions à option commenceront peut-être de temps après pour les autres sociétés figurant sur la liste.

## Transactions à option à la Bourse américaine

Il s'agit de American Cyanamid, American Home Products, Burroughs, Chase Manhattan, Deere, Digital Equipment, Walt Disney, Ei Dupon, General Telephone and Electronics, Gillette, Goodyear Tire and Rubber, Gulf Oil, Motoroka, Pfizer, Phelps Dodge, Philip Morris, procter and Gamble, Texaco, Union Carbide et Us Steel.

Les achats à options ne se font pour l'instant qu'à la Bourse de Chicago.

## ...mais le «miracle céréaliériste» de 1973 ne s'est pas répété

Le "miracle" de 1973 - année au cours de laquelle l'URSS avait récolté 222,5 millions de tonnes de céréales (soit 25 millions de plus que les prévisions du plan) - ne s'est pas reproduit en 1974: en effet, la récolte soviétique s'est élevée, cette année, selon les indications données par le chef du Comité du plan au Soviet suprême, à 195,5 millions de tonnes, soit 27 millions de tonnes de moins que l'année dernière et 10 millions de moins que les prévisions officielles.

Néanmoins, si l'on excepte la récolte de 1973 (dont les dirigeants soviétiques eux-mêmes admettent qu'elle a été "exceptionnelle"), les chiffres annoncés cette année témoignent tout de même d'une nette progression par rapport aux années précédentes. Ainsi, par rapport à la récolte "record" pour l'époque de 1970 (186 millions de tonnes), celle de 1974 représente 9,5 millions de tonnes en plus. Par rapport à 1971, 15,5 millions en plus par rapport à 1972 (168 millions de tonnes seulement), la récolte de 1974 représente un accroissement de 27,5 millions de tonnes.

La récolte soviétique de cette année est cependant un échec partiel: les 10 millions de tonnes qui manquent par rapport aux prévisions devront être importées. Or, l'Union soviétique s'est engagée en octobre dernier (après avoir importé des États-Unis 2,2 millions de tonnes de céréales) à ne plus faire d'achat supplémentaire de céréales sur le marché américain au cours de l'année agricole qui s'achèvera seulement à la fin de l'été 1975.

L'achat par les Soviétiques de 2,2 millions de tonnes de céréales aux États-Unis, cette année, représente moins de 10 pour cent de la quantité achetée par l'URSS aux États-Unis en 1973. Au cours de ces deux années, les Soviétiques en effet avaient importé des États-Unis 34 millions de tonnes de céréales (17 millions chaque année).

L'échec partiel de la récolte - due, selon les experts occidentaux aux conditions atmosphériques difficiles (gel, sécheresse, tempêtes de sable, selon les régions) - pourrait être tempéré, néanmoins, par le fait que l'URSS, a pu reconstituer sensiblement ses stocks, l'année dernière, grâce à une récolte exceptionnelle.

## Un plafond de \$300 millions aux prêts export-import URSS-E.-U.

WASHINGTON (AP) — Une commission mixte de membres de la Chambre des représentants et du Sénat a adopté, mercredi, un projet de loi aux termes duquel aucun crédit de la Banque d'import-export ne pourra être utilisé pour produire, transporter ou distribuer de l'énergie en provenance d'Union soviétique.

grande liberté d'émigration pour les minorités des pays communistes. Cette initiative est intervenue quelques heures après que l'agence soviétique Tass eut désapprouvé vigoureusement les dispositions relatives à l'émigration.

### Le compromis sur les Juifs

Des sénateurs qui ont travaillé de près à l'éla-

boration de ces dispositions ont estimé que les déclarations de Tass n'étaient que de la "rhétorique politique" destinée à ses citoyens soviétiques et au Tiers-Monde. Le sénateur Russell Long a dit aux journalistes que les délibérations n'avaient pas été influencées par la prise de position soviétique.

D'après ce texte, le président aura le pouvoir de négocier avec le reste du

monde pour obtenir que les produits américains puissent bénéficier sur les marchés étrangers de dispositions de libre-échange.

La conférence mixte de mercredi était nécessaire parce que le Sénat et la Chambre des représentants avaient voté des versions légèrement différentes du texte de loi.

Dès le début, les deux chambres avaient adopté l'amendement em-

pêchant d'accorder des concessions commerciales à l'Union soviétique tant que le sort des Juifs et des autres minorités désireuses d'émigrer ne serait pas amélioré en Union soviétique et dans les autres pays de l'Est. Selon un compromis élaboré par le sénateur Henry Jackson et M. Henry Kissinger, secrétaire d'État, le refus d'accorder des concessions commerciales à l'URSS s'appliquera pendant 18 mois.

## De janvier à septembre Le déficit de la balance des comptes courants américains atteint \$7.8 milliards

WASHINGTON (AFP) — La balance des paiements des États-Unis continue de se détériorer alors que son déficit, sur la base de comptes courants, a doublé entre le premier et le troisième trimestre de cette année.

Selon le département du Commerce, le déficit, sur la base de comptes courants et des

mouvements de capitaux à long terme, a atteint 3.581 milliards de dollars au troisième trimestre contre 1.795 millions au premier et 2.479 millions au second.

Depuis le début de l'année, le déficit de la balance des comptes courants ressort ainsi à 7.855 milliards de dollars contre 4.069 millions pour la période correspondante de 1973.

La détérioration de la balance des paiements résulte d'un accroissement du déficit commercial qui a augmenté d'un milliard de dollars entre le deuxième et le troisième trimestre, et de sorties de capitaux privés à long terme, qui ont été supérieures de 2 milliards de dollars aux rentrées pendant le troisième trimestre, soit un milliard de plus qu'au second trimestre.

**ENTRE VOUS ET NOUS UNE AFFAIRE DE SON.**  
8989, RUE LAJEUNESSE, MONTRÉAL 384-5430

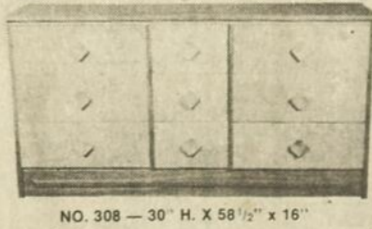
A.D.C. AUDIO-TECHNICA  
AKAI  
B.A.S.F.  
B.I.C. VENTURI  
C.E.C.  
CITATION  
DATHAK  
GARRARD  
HITACHI  
KENCRAFT  
KENSONIC ACCUPHASE

KEF  
KLIPSCH  
LESA  
MICRO  
NIKKO  
NORTRONIC  
PIONEER  
SUPERIEUR  
TOSHIBA  
TPK  
WATTS

**MODULE ÉLECTRONIQUE**


**SPÉCIALISTE MEUBLES NON PEINTS QUÉBÉCO**

78<sup>95</sup>



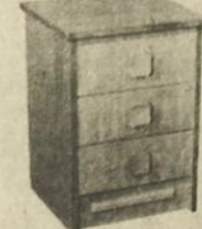
NO. 308 — 30" H. x 58 1/2" x 16"

44<sup>95</sup>



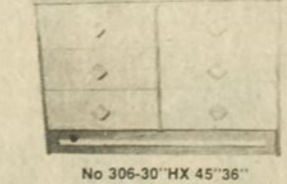
NO. 334 — 37 1/2" H. x 30" x 16"

23<sup>95</sup>



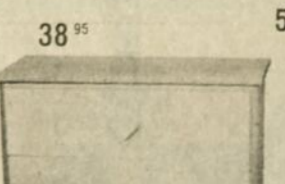
NO. 303 — 22" H. x 16" x 14"

64<sup>95</sup>



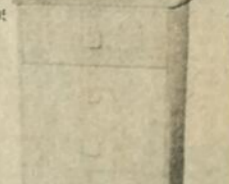
NO. 306 — 30" H. x 45" x 36"

38<sup>95</sup>




NO. 333 — 30" H. x 30" x 16"

54<sup>95</sup>



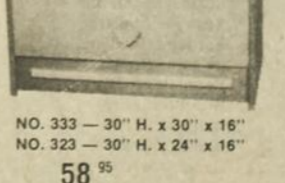
NO. 326 — 53 1/2" H. x 26" x 16"

48<sup>95</sup>



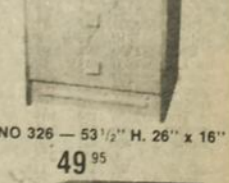
NO. 205 — 30" H. x 36" x 16"

58<sup>95</sup>



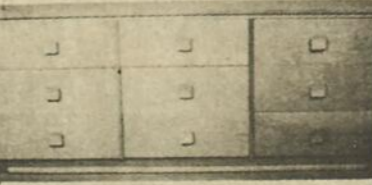
NO. 323 — 30" H. x 24" x 16"

49<sup>95</sup>




NO. 307 — 30" H. x 48" x 16"

88<sup>95</sup>




NO. 309 — 30" H. x 66" x 16"

58<sup>95</sup>



NO. 335 — 45 1/2" H. x 30" x 16"

49<sup>95</sup>



NO. 325 — 45 1/2" H. x 24" x 16"

Coin de Gaspé  
207 Beaubien Est  
276-9067  
André D. Legault Meuble Ltée

Coin St-Antoine  
790 Atwater  
935-6716  
Le Centre de Matelas, Atwater Inc.

# Publications

Nos bureaux sont ouverts de lundi au vendredi de 10h. à 5h. 331-8961

- IMMEUBLES 100**
  - 101 propriétés à vendre
  - 102 propriétés à louer
  - 103 propriétés à vendre
  - 104 propriétés à louer
  - 105 propriétés à vendre
  - 106 propriétés à louer
  - 107 propriétés à vendre
  - 108 propriétés à louer
  - 109 propriétés à vendre
  - 110 propriétés à louer
  - 111 propriétés à vendre
  - 112 propriétés à louer
  - 113 propriétés à vendre
  - 114 propriétés à louer
  - 115 propriétés à vendre
  - 116 propriétés à louer
  - 117 propriétés à vendre
  - 118 propriétés à louer
  - 119 propriétés à vendre
  - 120 propriétés à louer
- LOCATION 200**
  - 201 appartements à louer
  - 202 appartements à louer
  - 203 appartements à louer
  - 204 appartements à louer
  - 205 appartements à louer
  - 206 appartements à louer
  - 207 appartements à louer
  - 208 appartements à louer
  - 209 appartements à louer
  - 210 appartements à louer
  - 211 appartements à louer
  - 212 appartements à louer
  - 213 appartements à louer
  - 214 appartements à louer
  - 215 appartements à louer
  - 216 appartements à louer
  - 217 appartements à louer
  - 218 appartements à louer
  - 219 appartements à louer
  - 220 appartements à louer
- MARCHANDISES 300**
  - 301 marchandises à vendre
  - 302 marchandises à vendre
  - 303 marchandises à vendre
  - 304 marchandises à vendre
  - 305 marchandises à vendre
  - 306 marchandises à vendre
  - 307 marchandises à vendre
  - 308 marchandises à vendre
  - 309 marchandises à vendre
  - 310 marchandises à vendre
  - 311 marchandises à vendre
  - 312 marchandises à vendre
  - 313 marchandises à vendre
  - 314 marchandises à vendre
  - 315 marchandises à vendre
  - 316 marchandises à vendre
  - 317 marchandises à vendre
  - 318 marchandises à vendre
  - 319 marchandises à vendre
  - 320 marchandises à vendre
- SERVICES 400**
  - 401 services à vendre
  - 402 services à vendre
  - 403 services à vendre
  - 404 services à vendre
  - 405 services à vendre
  - 406 services à vendre
  - 407 services à vendre
  - 408 services à vendre
  - 409 services à vendre
  - 410 services à vendre
  - 411 services à vendre
  - 412 services à vendre
  - 413 services à vendre
  - 414 services à vendre
  - 415 services à vendre
  - 416 services à vendre
  - 417 services à vendre
  - 418 services à vendre
  - 419 services à vendre
  - 420 services à vendre
- EDUCATION 700**
  - 701 écoles
  - 702 écoles de couture
  - 703 écoles de métiers
  - 704 écoles de danse
  - 705 écoles de perfectionnement
  - 706 écoles de langues
  - 707 écoles de musique
  - 708 écoles de peinture
  - 709 écoles de sport
  - 710 écoles de théâtre
- EMPLOIS 800**
  - 801 emplois à vendre
  - 802 emplois à vendre
  - 803 emplois à vendre
  - 804 emplois à vendre
  - 805 emplois à vendre
  - 806 emplois à vendre
  - 807 emplois à vendre
  - 808 emplois à vendre
  - 809 emplois à vendre
  - 810 emplois à vendre
  - 811 emplois à vendre
  - 812 emplois à vendre
  - 813 emplois à vendre
  - 814 emplois à vendre
  - 815 emplois à vendre
  - 816 emplois à vendre
  - 817 emplois à vendre
  - 818 emplois à vendre
  - 819 emplois à vendre
  - 820 emplois à vendre
- VEHICULES 900**
  - 901 véhicules à vendre
  - 902 véhicules à vendre
  - 903 véhicules à vendre
  - 904 véhicules à vendre
  - 905 véhicules à vendre
  - 906 véhicules à vendre
  - 907 véhicules à vendre
  - 908 véhicules à vendre
  - 909 véhicules à vendre
  - 910 véhicules à vendre
  - 911 véhicules à vendre
  - 912 véhicules à vendre
  - 913 véhicules à vendre
  - 914 véhicules à vendre
  - 915 véhicules à vendre
  - 916 véhicules à vendre
  - 917 véhicules à vendre
  - 918 véhicules à vendre
  - 919 véhicules à vendre
  - 920 véhicules à vendre

**101** propriétés à vendre  
 DEUX MONTAGNE DUPLEX ET BUNGALOW À VENDRE: \$36,000.00 TEL.: 473-4570.

**302** ameublement  
 MEUBLES NON PEINTS: VENDONS ET FABRIQUONS VASTE CHOIX (COMMUNES, BUREAUX DOUBLES ET TRIPLES, BIBLIOTHÈQUES, MOBILIERS DE CUISINE, ETC.) AVONS AUSSI MATELAS TOUTES GRANDEURS, À PRIX D'AUBAINE. 207, BEAUBIEN EST TEL.: 276-9067.

**350** T.V. stéréos - radios  
 MANTEAU MOUTON DE PERSE NOIR, TRÈS PROPRE \$100.00. TEL.: 255-9264.

**369** animaux à vendre  
 CHIOTS, BERGET ALLEMAND, 1 MOIS, FERA LA JOIE DE VOS ENFANTS EN LEUR OFFRANT POUR NOËL \$15 CHAQUE. 477-0840.

**379** divers à vendre  
 LIQUIDATION MARCHANDISE DE BIJOUTERIE VENDU PRIX 50% (1/2 PRIX), BAGUES, MONTRES, BIJOUX, SACOCHES, ARTICLES DIVERS, CAUSE FERMETURE, 3007 SHERBROOKE EST CENTRE D'ACHATS MAISONNEUSE, HEURES D'AFFAIRES DE MIDI À 6 HEURES.

**380** divers demandé  
 ACHETERAIS UN TOUR À FER D'UNE CAPACITÉ DE 12". AUSSI AUTO USAGÉ MERCEDES DIESEL POUR PIÈCES. 648-7329.

**410** rembourseur  
 REMBOURRAGE GÉNÉRAL, ESTIMATION ET LIVRAISON GRATUITE. 323-7100.

**413** entrepreneur  
 ENTREPRENEUR MENUISIER, FINITION SOUS-SOL, TRAVAIL GÉNÉRAL 527-1769 SOIR.

**630** Avis légaux - soumissions - appels d'offres  
 PRENEZ AVIS que Edmond Leclerc, 12375, boul. Roland, Montréal, s'adressera à la Commission des Transports pour obtenir l'émission d'un permis spécial visant à l'autoriser à tirer avec ses tracteurs les remorques de Speedway Express Limited, permis numéro 13963-V suivant les clauses A et B dudit permis.

**380** divers demandé  
 ACHETERAIS UN TOUR À FER D'UNE CAPACITÉ DE 12". AUSSI AUTO USAGÉ MERCEDES DIESEL POUR PIÈCES. 648-7329.

**410** rembourseur  
 REMBOURRAGE GÉNÉRAL, ESTIMATION ET LIVRAISON GRATUITE. 323-7100.

**413** entrepreneur  
 ENTREPRENEUR MENUISIER, FINITION SOUS-SOL, TRAVAIL GÉNÉRAL 527-1769 SOIR.

**440** service divers  
 AMASO SERVICE DE RENCONTRES SÉRIEX, 822 EST RUE SHERBROOKE, SUITE 5, MARTE GAUDETTE, B.A., B.P.E.D., B.P.H. LÈS LETTRES, TEL.: 524-3852.

**444** lavage - nettoyage  
 AA-1 LAVAGE MURS, VITRES TAPIS, PLANCHER, SABLAGE, VARATHANE, PEINTURE, ESTIMATION GRATUITE, SERVICE 7 JOURS M. ROGER 676-3332.

**435** planchers  
 SABLAGE, FINITION PLASTIQUE, VARATHANE, NETTOYAGE TAPIS, TEL.: 721-7738.

**438** déménagements - transport - camionnage  
 ACCEPTERAI DÉMÉNAGEMENT À PRIX MODIQUE, LOCAL OU LONGUE DISTANCE, TEL.: 737-8009.

**820** femmes-filles demandées  
 FEMME, FILLE DEMANDÉE GARDER 2 ENFANTS (FILLETTE 11 ANS, GARÇONNET 8 ANS) À PARTIR 4H30. 4 JOURS, DEVA COUCHER, BELLE CHAMBRE, SI DESIRE PEUT DEMEURER 323-4148.

**990** autos camions demandés  
 NOUS PAYONS JUSQU'À \$20. POUR VOTRE VIEILLE VOITURE POUR FERRAILLE. REMORQUAGE GRATUIT, TEL.: 365-6835.

**999** autos à vendre  
 RENAULT 15, AUTOMATIQUE, VERTE, À VENDRE, DÉPART ÉTRANGER ACHETÉE ÉTÉ 73, FM, CUIRETTE, ETC., 23 000 MILES, EXCELLENT ÉTAT, 761-2278.

**999** autos à vendre  
 VOLVO 1966, CANADIENNE, MANUELLE, MÉCANIQUE PARFAITE, CARROSSERIE ABIMÉE, \$300. — 687-2300.

**999** autos à vendre  
 Vous écouter Vous comprendre Vous aider  
 Tel-Aide 935-1101 Jour et nuit.

**DÉCLARATIONS D'IMPÔT**  
 FORMULE DEPUIS 1968, TENUE DE LIVRES, TEL.: 381-5425.

## Appels d'offres

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 GPE-74-19185  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 le mardi 21 janvier 1975

Poste Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)  
**FOURNITURE ET MONTAGE DE CHARPENTES D'ACIER GALVANISÉ (315 KV)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 12 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 GPE-74-19239  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 le mardi 21 janvier 1975

Poste Hertel (Comté de Laprairie)  
**FOURNITURE DE PARAFODRES SIX (6) DE 612 KV ET SIX (6) DE 258 KV (SOUMISSION PARTIELLE ACCEPTABLE)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 12 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 AMR-74-10193  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi, le 14 janvier 1975

Centrale Manicouagan 3  
**FOURNITURE D'ÉTAGERES À CABLE BLINDÉES SPÉCIALES.**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de SEPT MILLE DOLLARS (\$7,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 5 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 AMR-74-10205  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi, le 14 janvier 1975

Divers endroits dans la Province de Québec  
**POUR LA FOURNITURE DE CAMIONNETTES DE LIVRAISON, CABINE D'ÉQUIPE (P.B.V. 7,500 LB) (4 x 4)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 6 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 CCH-74-10203  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi, le 14 janvier 1975

Outardes 2  
**FOURNITURE DE QUATRE (4) COMPRESSEURS D'AIR DE 1,500 P.C.M. INSTALLÉS DANS FOURGON SEMI-REMORQUE**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de VINGT MILLE DOLLARS (\$20,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 5 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 ACH-74-10207  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi le 14 janvier 1975

Outardes "2"  
**FOURNITURE DE BOYAU À AIR EN LONGUEUR DE 50 PIEDS, PRESSION DE TRAVAIL DE 400 LB PO. CAR.**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 9 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 AMR-74-10209  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi le 14 janvier 1975

Divers endroits dans la Province de Québec  
**POUR LA FOURNITURE DE CAMIONNETTES DE LIVRAISON, CABINE À ÉQUIPE (PBV - 7,500 LB)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 9 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 AMR-74-10210  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi le 14 janvier 1975

Divers endroits dans la Province de Québec  
**POUR LA FOURNITURE DE CAMIONNETTES FAMILIALES, 4 x 4 (PBV - 7,500 LB)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS (\$5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 9 décembre 1974

**Hydro-Québec**  
**APPEL D'OFFRES**  
 AMR-74-10211  
 pour 10h30 a.m.  
 heure de Montréal  
 Mardi le 14 janvier 1975

Divers endroits dans la Province de Québec  
**POUR LA FOURNITURE DE CAMIONNETTE FAMILIALE 4 x 4 (PBV - 6,000 LB)**

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats  
 Bureau no. 809  
 HYDRO-QUÉBEC  
 75 ouest, boul. Dorchester  
 Montréal, Qué. Canada  
 H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, toutes taxes incluses, jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires  
**B. LACASSE - W.E. JOHNSON**  
 Montréal, le 11 décembre 1974



La Coopérative et LE JOUR présentent  
**Les bandes dessinées québécoises**

**JAUNES D'OEUF** par TANGUAY a/s La Pataphèque c.p. 917 Ste Adèle



# vie et culture

## Coup d'envoi (et émission spéciale) le 19 janvier

# Radio-Québec sur les ondes 3 heures par jour

C'est par une émission spéciale de trois heures que Radio-Québec inaugurerait sa programmation sur les ondes U.H.F. le dimanche 19 janvier prochain à 19 heures.

Cette émission tentera de faire pour les téléspectateurs un inventaire des ressources humaines du Québec afin d'aider les Québécois à se découvrir eux-mêmes. On présentera également au cours de cette émission un aperçu de la programmation offerte par Radio-Québec au cours de cette première saison de diffusion sur les ondes.

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier et le président directeur général de Radio-Québec, M. Yves Labonté, souligneront par leur participation à cette émission l'entrée en ondes de Radio-Québec.

Plus de 3,000,000 de téléspectateurs

A compter du 19 janvier, plus de trois millions de Québécois pourront capter

les émissions de Radio-Québec diffusées par les stations CIVM-TV canal 17 à Montréal et CIVQ-TV canal 15 à Québec. Le rayonnement de ces deux stations s'étend en effet sur un territoire habité par quelque 3,800,000 soit au-dessus de 60% de la population du Québec, et dont un peu plus de 3,000,000 devraient pouvoir capter les émissions U.H.F.

Ce sont deux antennes pylônes TFO-25 A fabriquées par la compagnie

R.C.A. qui assureront la diffusion des émissions de Radio-Québec sur les ondes U.H.F. Les travaux en vue de l'érection de ces deux antennes d'une puissance de 1.3 mégawatt seront terminés d'ici quelques semaines. L'antenne de Montréal sera située sur le Mont-Royal et

celle de Québec sur le complexe G de la Cité Parlementaire.

Une antenne spéciale pour les canaux U.H.F.

Les téléspectateurs sont priés de noter qu'une antenne spéciale est requise pour capter les canaux

U.H.F. Dans un rayon d'environ 20 milles des points d'émission (Montréal et Québec), une petite antenne circulaire ou en forme de noeud papillon, branchée à l'arrière du téléviseur, sera suffisante. À plus de 20 milles, des points d'émission, une antenne plus importante sera requise. Cette antenne peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'immeuble.

Tous les téléviseurs fabriqués au Canada depuis 1971 peuvent capter les canaux U.H.F. sans autre équipement additionnel que l'antenne réceptrice U.H.F. Dans le cas de la

plupart des téléviseurs fabriqués avant 1971, il est nécessaire d'utiliser un adaptateur afin de pouvoir capter les canaux U.H.F. Le coût de ces adaptateurs est inférieur à \$50.00.

21 heures d'émissions par semaine

Radio-Québec diffusera sur les ondes U.H.F. 21 heures d'émissions par semaine, soit de 19 à 22 HEURES TOUTS LES JOURS. Des renseignements plus précis relativement à cette programmation seront communiqués au début du mois de janvier.

Sur le câble dans plus de 30 villes

Radio-Québec diffuse présentement par câble dans les régions de Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull et Gatineau. La câblodistribution sera interrompue le 21 décembre, mais reprendra le 19 janvier dans les régions de Sherbrooke, Hull et Gatineau. Les téléspectateurs de ces deux régions continueront de recevoir par câble la programmation de Radio-Québec.

L'Outaouais et l'Estrie auront leurs propres antennes U.H.F. d'ici quelques années selon le plan de développement de Radio-Québec. Par ailleurs, en vertu des règlements de la Régie des Services Publics du Québec, les stations CIVM-TV et CIVQ-TV seront disponibles sur le câble dans les régions de Montréal et de Québec. Les émissions de Radio-Québec seront donc diffusées sur le câble dans plus de 30 villes du Québec. Ainsi les téléspectateurs de Montréal et de Québec qui reçoivent maintenant Radio-Québec par câble pourront continuer à le faire à compter du 19 janvier même si leur téléviseur ne peut pas capter les canaux U.H.F.

## L'accord intervient enfin...

Les négociations qui se poursuivaient depuis plusieurs mois entre l'Office de Radio-Télédiffusion du Québec et l'Union des Artistes ont abouti à une entente entre les deux parties.

Cet accord, qui permettra aux membres de l'Union des Artistes de travailler à Radio-

Québec, a été signé à 13h30 hier après-midi par MM. Yves Labonté, président directeur-général de Radio-Québec, et Jean Brousseau, président de l'Union des Artistes. Cette entente a été signée dans les bureaux de Radio-Québec, 1000, rue Fullum, à Montréal.

# où irons-nous?

## Cinéma

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2934. "Le cercle noir": 2,20, 5,00, 9,90. "Cosa Nostra le dossier Valachi": 12,10, 3,55, 7,40. ATWATER I: Plaza Alexis Nihon (niveau du métro) 935-4246. "Air port": 1,00, 3,00, 5,10, 7,15, 9,20. ATWATER II: Plaza Alexis Nihon (étage mode) 931-3313. "Anticrackers": 7,15, 9,10. AVENUE: 1224 Green Av., Westmount, 937-2747. "Taking of pelham 1, 2, 3": 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00. BERRI: 1280 St-Denis, 878-2424. "Emmanuelle": 12,00, 1,45, 3,00, 5,30, 7,00, 9,30. BEAVER: 5117 Avenue du Parc, 844 1932. "Room III": 1,25, 4,15, 7,05, 9,20. "On a water bed": Midi, 2,50, 5,40, 8,30. CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E., 523-5180. "Le chaud lapin": 2,05, 5,45, 9,25. "Les brutes dans la ville": 12,30, 4,10, 7,50. CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E., 524-1685. "Serpico": 12,15, 4,50, 9,25. "Billy Halliday chante les blues": 2,20, 7,10. CHATEAU I: 6956 St-Denis, 271-4400. "Tigre aux griffes d'or": 2,50, 6,20, 9,50. "L'émmerdeur chinois": 1,00, 4,30, 8,00. Samedi dernier spectacle: 9,20. CHATEAU II: 6956 St-Denis 271-4400. "Pas d'orchidées pour miss Blandish": 2,10, 5,45, 9,20 et "Roméo de banlieue": 12,30, 4,00, 7,40. CINEMA CHEVALIER: 1590 rue St-Denis. "Le trio infernal": 12,25, 2,45, 5,05, 7,25, 9,45. CINEMA 2001: 855 Décarie, 277-2001, vendredi. "Les trois mousquetaires": 7,15. "The three musketeers": 9,30. Samedi: "Yellow submarine": 7,00. "The concert for Bangla Desh": 9,30. "Harold et Maude": minuit. Dimanche et lundi: "Woodstock": 3,00. "Yellow submarine": 7,00. "Concert for Bangla Desh": 9,30. CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger est, 722-0302. "La corne de chèvre": 7,45. "La montagne sacrée": 9,30. Samedi: "La montagne sacrée": 5,50, 9,30, dim: 2,10, 5,50, 9,30. "La corne de chèvre": samedi: 7,45, dim: 4,05, 7,45. CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O., 861-2996. "Les Beaux Dimanches": 1,30, 3,30, 5,30, 7,30, 9,30. CINEMA LE PIERROT: 1590 St-Denis, 845-3222. "Défense de savoir": 1,10, 3,15, 5,20, 7,20, 9,25. CINEMA V: 5550 Sherbrooke O., 489-5559. SALON ROUGE: "Rabbi Jacob": 6,20, 9,45, sam & dim: 2,55, 6,20, 9,45. "Marry me, marry me": 8,05, sam, & dim: 1,15, 4,40, 8,05. SALON BLEU: "Why Israel?": 8,00, sam, & dim: 1,30, 4,50, 8,20. CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O., "Island at the top of the world": 12,45, 2,55, 5,05, 7,15, 9,25. CRÉMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "L'Armaque": 7,35. "Sentimentalement vôtre": 6,20, 10,00. DAUPHIN (McLaren): 2396 E. Beaubien, 721-6060. "Mon nom est personne": 7,20, 9,30. DAUPHIN (Renouf): 2396 E. Beaubien 721-6060. "Toute une vie": 7,00, 9,30. ELYSÉE: 35 Milton, 842-8053. SALLE RENAISSANCE: "AMARCORD": 7,15, 9,30. SALLE EINSTEIN: "Montreal Main": 7,15, 9,30. ELECTRA: 114 est, rue Ste-Catherine, 522-9177. EVE: 1229 St-Laurent, 861-3151. "Ride mister" et "Memories with in miss Aggie". FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E., 525-8600. "Les beaux dimanches": 7,30, 9,30. Sam & dim: 1,30, 3,30, 5,30, 7,30, 9,30. FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E., 288-3303. "Les bidasses s'en vont en guerre": 1,30, 3,30, 5,30, 7,30, 9,30. GRANADA: 4353 Ste-Catherine E., 255-2428. "Figue aux griffes d'or" et "L'émmerdeur chinois". GREENFIELD 2: 519 Boul. Taschereau, 671-6229. "Decameron II" et "Decameron III". GREENFIELD 1: 519 Boul. Taschereau 671-6129. "Donnez-nous notre amour quotidien" et "Faut pas jouer avec les vierges". JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E., 725-7000. "Les aventures de Pinocchio": 6,20, 9,50, sam & dim: 1,30, 3,55, 6,20, 8,50. KENT: 6100 Sherbrooke O., 489-9707. "The apprenticeship of duddy Kravitz": 12,45, 2,50, 5,00, 7,05, 9,15. LAVAL I: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "La pente douce" et "Allons enlever la robe". LAVAL II: 1600 Le Corbusier, 688-8200. "Exorcisme et messes noires" et "Le peuceux se déchaîne". LOEWS: 954 Ste-Catherine O., 866-5851. "God father II": Dimanche au jeudi: 12,45, 4,20, 8,00. Vendredi et samedi: 12,00, 3,30, 7,00, 10,30. MAUSONNEUVE: 3001 Sherbrooke E., 525-2174. "Les aventures de Pinocchio": 6,20, 8,50. Sam. — dim: 1,30, 3,55, 6,20, 8,50. MERCIER: 4260 Ste-Catherine 255-6224. "L'exorcisme": 7,15, 9,30. MIDI-MINUIT: 4462 rue St-Denis. "Qu'est-ce que je vois?" et "Chère amour".

MONKLAND: 5505 av. Monkland, 484-3570. "Papillon": 1,10, 5,10, 9,25. "Intercine project": 3,35, 7,40. OUTREMONT: 1248 Bernard O., 277-4245. Vendredi et samedi: "The King of Marion Gardens": 7,00. "The last detail": 9,30. "Drive he said": minuit. Dimanche: "Drive, he said": 2,00. "The last detail": 4,30. "Jeremiah Johnson": 7,00. "Nos plus belles années": 9,30. PARC (Verdun): 720 av. de l'Église, 768-1509. PIGALLE: 318 Ste-Catherine O., 861-2807. "Donnez-nous notre amour quotidien" et "Faut pas jouer avec les vierges". PLACE DU CANADA: Entrée Via Hôtel Château Champlain, 861-4995. "Odesa III": 7,15, 9,20. PLACE VILLE-MARIE LARGE: 577 Dorchester O., 866-2644. "Groove tube": 12,10, 1,50, 3,25, 5,05, 6,40, 8,20, 10,00. PLACE VILLE-MARIE: Little 577 Dorchester O., 866-2644. "Chinatown": 1,40, 4,10, 6,40, 9,10. PLAZA 6505 St-Hubert, 274-6155. "Le chaud lapin": 2,05, 5,45, 9,25. "Les brutes dans la ville": 12,30, 4,10, 7,50. PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215. "Female moonshiners": 1,15, 4,00, 6,45, 9,30. "The doctor and his women": 12,00, 2,50, 5,35, 8,25. SALLE EMILE-LEGAULT, 6138 boul. Ste-Croix, Ville St-Laurent, 744-1182. Relâche. SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O., 932-1139. "Earth quake": 12,30, 2,50, 5,00, 7,15, 9,30. Samedi, dernier spectacle à 12,00. SNOWDON: 5225 boul. Décarie 482-1322. "The sting": 1,00, 3,00, 5,15, 7,25, 9,30.

ST-DENIS: 1594 St-Denis, 849-4211. "Une cocinelle en ballade extraordinaire": 12,30, 4,15, 8,05. "La chevauchée vers l'ouest": 2,05, 5,50, 9,40. RIVOLI: 6906 St-Denis, 277-4129. "Docteur Jivago": 12,45, 4,20, 7,55. RIVOLI II: 6906 St-Denis, 277-4129. "Exorcisme et messes noires" et "Amour délicieuse". VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges, 721-8243. "The onquest yard": 12,20, 2,35, 4,50, 7,05, 9,20. VENOMÉ: Place Victoria 878-1451. "Black socks": 12,45, 2,30, 4,15, 6,05, 7,45, 9,30. VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092. "Le crépuscule des crâpes" et "L'invincible dragon". VERSAILLES: 7255 Sherbrooke E. (SALON BLEU): "Qu'est-ce que je vois?" et "Astrologie sexuelle" (SALON ROUGE): "Pente douce" et "Allons, enlevons la robe". VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577. "L'exorcisme": 7,25, 9,30. WESTMOUNT SQUARE: "Harry — Tonto": 12,35, 2,40, 4,40, 6,40, 8,55. YORK: "Eleven Harrow House": 1,20, 3,20, 5,20, 7,20, 9,20. CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 1700 rue St-Denis. Vendredi: "The collector": 7,30. "Easy rider": 9,30 samedi, dimanche et lundi: relâche. VIDÉOGRAPHIE: 1608 St-Denis, 842-9786. Vendredi: "Publicité au bout": 8,00. Samedi: "Bras-fer": 2,00. "Il était une fois un ballon": 3,00. "L'île d'Aractek": 3,30. "Orgie pour un criss": 4,30. "Un père Noël comme les autres": 8,00. "Publicité au bout": 9,30.

## Théâtres

LE MODULE D'ART DRAMATIQUE: 1406 St-Denis, 876-5673. "On vous passe un sapin". THÉÂTRE DE QUAT-SOUS: 100 est avenue des Pins, 845-7277. "Quatre à quatre": de Michel Gagné à 20,30. Jusqu'au 21 décembre. Relâche lundi. THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 St-Denis: "La Sagouine" de l'Antoine Maillet. PLACE DES ARTS (Théâtre Port-Royal): "Sea Horse" d'Edward J. Moore, à 20,30. Samedi: 18,30 et 22,00. THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau: "Les hauts et les bas d'une diva: Sarah Ménard par eux-mêmes", de Jean-Claude Germain, jusqu'au 21 décembre. Relâche le lundi. THÉÂTRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest, Ste-Catherine. "La main passe" de Feydeau à 20,00 jusqu'au 16 janvier. Relâche le lundi.

## Variétés

L'ATRE: 4461 St-Denis, 844-8835. Relâche. CAFÉ CAMPUS: 3315 de la Reine-Marie. Relâche. L'ÉVÈCHE: (Hôtel Neilson, Place Jacques Cartier). "Beau domage". CASANOVUS: (association espagnole) 488 Sherbrooke O., 844-3691. "Mathieu", chansonnier, accompagné de Jean Marcoux violoncelle. Du jeudi au dimanche, à 22,30 et minuit. LE PATRIOTE: 1474, Ste-Catherine E., 521-6666. Jacques Antonin. LE PATRIOTE EN HAUT: "Les mimes électriques". Relâche lundi et mardi. PLACE DES ARTS: Salle Wilfrid Pellerin. "Music-hall des Fêtes" à 20,30. Samedi: 18,30 et 22,00. Dimanche, à 11,00: "Sons et brichos". PLACE DES ARTS: Théâtre Maison-neuve. Relâche.

# Dès janvier, au TPQ, Une nouvelle pièce de Roch Carrier

Pour le Théâtre Populaire du Québec, la fin janvier sera marquée par la création de "Ce soir seulement à l'Auberge de la Fortune, Marivaux," du talentueux dramaturge québécois Roch Carrier. Selon la formule habituelle du TPQ, la pièce sera d'abord présentée à Montréal avant de parcourir le Québec.



Vingt-quatre villes seront visitées du 30 janvier au 6 mars. Si on se fie aux statistiques déjà compilées

de la dernière production du TPQ, on découvre qu'un public très vaste et nom-

breux suit de près les activités de la troupe itinérante... 16,500 spectateurs ont assisté à l'une ou l'autre des trente-huit représentations de la pièce de Perreault, "Au cœur de la rose."

La distribution de cette nouvelle pièce de l'auteur de "Floralle" et de "La Guerre, yes sir", est composée de Jean Perraud, qui assure aussi dans scène, Gilbert Lepage, Christine Prud'homme, Claude Maher, Pauline Martin et Jean-Guy Viau. La réalisation des décors et costumes a été confiée à Solange Legendre.

Les membres de la troupe souhaitent à tous un heureux temps de fêtes, en attendant une rencontre prochaine, en début d'année lors de "Ce soir seulement à l'Auberge de la Fortune, Marivaux," sous la direction de Jean Perraud.

## Une auberge en fête

Comme le TPQ est attendu avec impatience un peu partout au Québec, toute l'équipe est donc présentement à l'œuvre pour la mise sur pied de "Ce soir seulement à l'Auberge de la Fortune, Marivaux,"... sous la direction de Jean Perraud.

Le Patriote JACQUES ANTONIN Réservations: 521-6666

## Ronald Lamoureux

Chandelier, sculpteur  
Chandeliers de sable sculptés  
Chandeliers décoratifs de toutes couleurs

321-4107  
3297 est, rue Henri-Bourassa  
Montréal-Nord  
Suite 5



## par Giacinti Leccisi

- L'immortalité prouvée scientifiquement
- La survie, phénomène naturel
- L'au-delà dévoilé par la science

En vente partout au prix de \$3.95

LES FILMS MUTUELS en association avec LE GROUPE SOGECOR présentent UNE PRODUCTION PIERRE DAVID DOMINIQUE MICHEL dans LES AVENTURES D'UNE JEUNE VEUVE un film de ROGER FOURNIER avec GUY PROVOST • ROSE OUELLETTE • RENÉ CARON • ANDRÉ DUBOIS LIONEL WILLENEUVE • REAL BELAND • BENOÎT MARLEAU DENIS DROUIN • JEAN PIERRE MASSON et la participation de CLAUDE MICHAUD • musique de MARCEL LEFEBVRE des le 25 déc. RIVOLI 277-3125 PIGALLE 318 Ste-Catherine E. 861-2807 GREENFIELD Pk. 61 Greenfield Park 671 6129 LAVAL Centre d'Achats LAM 688 8200 PARC-Verdun 7200 St-Eugène 768 2509 Également aux cinémas suivants: Maska St. Hyacinthe, REX St. Jérôme, CAPITOL St. Jean, JOLIETTE Joliette, SALABERRY Valleyfield. AUSSI: SHERBROOKE, DRUMMONDVILLE, COATICOOK, TROIS-RIVIÈRES, QUÉBEC & HULL

Jean Hébert par Serge Monast Roman sur la Baie James

cinéma québec la seule revue québécoise mensuelle de cinéma vous invite à venir feuilleter, à vous renseigner, à jaser, à vous abonner, à discuter, à vous arrêter au kiosque K3 de Cinéma/Québec situé dans la section des éditeurs au SALON DES MÉTIERS D'ART DU QUÉBEC du 7 au 22 décembre Place Bonaventure renseignements: Cinéma/Québec (514) 272-1058

La Compagnie Jean Duceppe inc. présente LE SEA HORSE Mise en scène: LOUIS-GEORGES CARRIER D'EDWARD J. MOORE traduction RENÉ DIONNE avec Denyse Filiatrault et Jacques Godin "Le meilleur spectacle "OFF BROADWAY" cette saison" Decors: HUGO WÜTRICH • Costumes: ALISON GREEN • Eclairages: MICHEL BEAULIEU 19 DÉCEMBRE AU 19 JANVIER THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Plein air, chasse et pêche

par Gilles Richard

Des livres québécois pour les fêtes

Jusqu'à ces temps derniers, le Québec était loin d'être gâté en ce qui concerne la publication de volumes sur les sports de plein air.

Heureusement, depuis quelques années, la situation a changé et continue à s'améliorer. Les sports de plein air sont devenus rentables et plusieurs auteurs et éditeurs se sont intéressés à la question, permettant ainsi de mettre à la disposition du public des volumes fort intéressants, que ce soit dans le domaine de la pêche, de la chasse, de la nature ou de la gastronomie.

CHASSE

- 1- Chasse et gibier du Québec, par Guardo et Bergeron; \$5.00.
2- Le guide du chasseur, par Bertrand-B. Leblanc; \$3.00.
3- Tous les secrets de la chasse, par Michel Chamberland; \$1.50.

PÊCHE

- 1- La pêche au Québec; \$3.00.
2- Tous les secrets de la pêche, de Michel Chamberland; \$1.00.

- 3- Quelques conseils de pêche et de camping, par Jean Pagé; \$2.00.
4- La pêche sportive au Québec, par Serge Deyglun; \$5.00.
5- Poissons de pêche sportive d'eau douce par D.E. McAllister et E.J. Crossman; on peut se le procurer aux Musées nationaux du Canada.

OBSERVATION DE LA NATURE

- 1- Les oiseaux du Canada, par Earl Godfrey; \$12.50.
2- Charmants voisins: les oiseaux du Québec, par Claude Melançon.
3- Les poissons de nos eaux, par Claude Melançon; \$2.00.

GASTRONOMIE

- 1- "Le gibier en 50 recettes" par Francine Dufresne; \$0.95.
2- Recettes de gibiers, par Suzanne Lapointe.
3- Les vraies recettes du petit gibier, Institut national des viandes; \$3.50.

DIVERS

- 1- Hameçons et cartouches, de J.-B.-S. Huard.
2- Recettes indiennes et survie en forêt, en 1 ou 2 volumes, de Bernard Assinvi.
3- Lecture de carte et orientation en forêt, de S. Godin; \$2.00.

Pour ceux qui aimeraient faire durer le plaisir du cadeau offert durant toute l'année, il reste l'excellente revue "Québec Chasse et pêche" qui, pour \$9.00 par année, couvre tous ces sujets en douze numéros. Bon appétit et Joyeux Noël!

le sport

Le "parallèle" féminin en Europe

Annemarie Proell gagne le 1er slalom

SAALBACH (Reuter) — L'Autrichienne Annemarie Proell-Moser a remporté hier, à Saalbach, le premier slalom "parallèle" féminin organisé en Europe.

Chrétien ne paiera rien!

OTTAWA (PC) — Le président du Conseil fédéral du Trésor, M. Jean Chrétien, a déclaré hier que le gouvernement canadien ne paiera aucun déficit encouru par la préparation des Jeux olympiques de 1976.

Le ministre a fait cette promesse après que le député progressiste-conservateur de Toronto-High Park-Humber Valley, M. Otto Jelinek, eut laissé entendre aux Communes que le déficit des jeux pourrait être important et substantiel.

M. Chrétien a expliqué que le rôle de son gouvernement ne se limite qu'à rassembler des fonds par le biais de la monnaie et de la loterie olympique.

Proell-Moser n'en a pas moins confirmé sa grande forme. "J'aime bien ce genre de concours, explique-t-elle. J'en avais déjà gagné deux en Amérique du Nord, en mars dernier."

Annemarie Proell-Moser sera la super-favorite de la descente organisée samedi, à Saalbach, pour la Coupe du monde. Elle l'avait em-

portée en 1972 sur cette même piste de 2,700 mètres de long.

Les deux dernières descentes d'entraînement ont lieu vendredi. Une neige douce avantagerait les Autrichiennes, meilleures glisseuses que leurs principales rivales parmi lesquelles Cindy Nelson États-Unis, Danielle Debernard France et Marie-Thérèse Nadig Suisse.



Téléphoto (PA)

La championne Autrichienne Annemarie Proell-Moser a remporté hier devant l'Allemande de l'Ouest Christa Zechmeister (arrière-plan) le premier slalom parallèle féminin organisé en Europe.

les statistiques

hockey

Ligue nationale

Table with hockey statistics for various teams and leagues, including Section I, Section II, Section III, Section IV, and Section est.

Association mondiale

Table with hockey statistics for the World Association, including Section ouest and Section est.

Compteurs

Table with player statistics for various teams.

Ligue majeure (Qué.)

Table with hockey statistics for the Quebec Major League, including Division est and Division ouest.

courses

les inscrits

Table with horse racing statistics for various courses and riders.

BLUE BONNETS Les sélections du JOUR par Mario Lavallée

Relation entre les chevaux: chiffres entre parenthèse égale côte de vitesse

- 1-Serki R. (72) - Galadon (67) - Clever Kay N (65).
2-R.D. Bunter (55) - Right Hill (54) - Capital Gain (52).
3-Entrée (Ikey N.-68) - Indian Head (69) - Kim's Shoe (67).

Advertisement for Louez Une Voiture! featuring a car and contact information for HOCHELAGA DRIVE YOURSELF AMÉRICAINES.

Advertisement for Direct Sports featuring a skier and contact information for 1182 Chemin Chambly Longueuil.

Horaires Télévision

Table with TV program schedules for various channels and times.

matinée

- 9.00 4 Au bout du fil
4) The Friendly Giant (Enfant)
4) Quebec School Telecasts
6) Les bouts d'chou (Enfant)
6) 12) Karen's Yoga

CE SOIR:

- Lise reçoit à 23h: Raneé Lee, chanteuse, Louise Forestier, Pélo Péloquin, Sonny Stitt et Jean Lapointe.
Jeannette Bertrand et Jean Lajeunesse reçoivent à 18h: Stéphanie, Hélène Sainte-Marie, Thérèse Laplante, Francine Mailloux, Marie Desjardins et Mme Albany Morin. Sujet: "les femmes divorcées".

# le sport

## Les Alouettes: l'équipe par excellence en 1974!

Détenteurs de la coupe Grey, les Alouettes, qui évoluent habituellement devant un nombre restreint de spectateurs, dans un soi-disant stade de football, ne jouissent peut-être pas de l'appui inconditionnel des amateurs de sport montréalais mais cela ne les a pas empêchés d'être proclamés l'équipe par excellence au Canada pour l'année 1974.

Les Alouettes ont

recueilli 110 points au scrutin tenu par la Presse canadienne parmi un groupe de rédacteurs et commentateurs sportifs. Les Pats de Regina, titulaires de la coupe Memorial, se sont classés deuxièmes, précédant la formation d'étoiles de l'Association mondiale de hockey qui a affronté en septembre l'équipe nationale d'Union soviétique.

Les Alouettes ont recolté 23 voix de première

place, 17 de deuxième et sept de troisième. Les Pats, qui sont sortis vainqueurs d'un tournoi à la ronde les opposant aux champions des ligues juniors majeures du Québec et de l'Ontario, ont obtenu 56 points, sept de plus que les représentants de l'AMH.

Equipe par excellence en 1973, les Expos de Montréal ont recolté 45 points tandis que le Canadien de Montréal ne figurait

même pas sur les bulletins de vote.

Les PCOS de Peterborough, qui ont défendu avec succès leur titre de champions juniors du Canada à la crosse, ont pris la cinquième place avec 21 points, devant Edmonton, 16 points.

Les Rough Riders d'Ottawa, qui ont terminé en deuxième position au classement de la conférence de l'est de la Ligue

canadienne de football, derrière les Alouettes, ont recueilli neuf points, et les Mustangs de l'Université Western, vainqueurs des Blues de l'Université de Toronto en finale nationale de football inter-universitaire, huit points.

Les Flyers de Barrie, champions seniors du Canada au hockey, et la délégation canadienne aux Jeux du Commonwealth ont obtenu chacun six points.

## On refuse l'injonction temporaire à Finley

OAKLAND (AP) — Un juge a refusé hier d'accorder une injonction temporaire au propriétaire des As d'Oakland, Charles Finley, dans le but d'empêcher les clubs de baseball majeur de tenter d'obtenir les services du lanceur "Catfish" Hunter.

Un comité d'arbitrage avait déclaré Hunter agent libre parce que Finley ne lui avait pas versé son salaire complet en 1974.

Après une audience d'une heure en chambre, le juge de la Cour supérieure du comté d'Alameda, Spurgeon Avakian, a refusé

l'injonction temporaire et a ordonné un procès devant un autre juge le 3 janvier.

L'avocat de Finley, Neil Papiano, a soutenu que le comité d'arbitrage avait outrepassé sa juridiction en déclarant Hunter agent libre.

Les avocats de l'Association des joueurs ont prétendu que la tentative de Finley était d'obtenir le statu quo qui empêcherait Hunter de négocier.

Les avocats de l'AJBM ont déclaré que, selon les lois de la Californie, une décision arbitrale ne

peut être changée à moins d'être irrationnelle.

La pétition de Finley spécifie qu'il "souffrira d'un tort irréparable" si l'injonction n'est pas accordée parce que Hunter est un lanceur exceptionnel, qui a gagné le trophée Cy Young l'an dernier, que ses succès au cours des dernières années avaient augmenté les assistances et la vente des billets de saison, et qu'il était le meilleur lanceur des champions de 1974.

De plus son absence diminuerait les assistances et l'intérêt des commanditaires à la TV et à la radio parce que le club aura moins de chances de remporter le titre en 1975.

## La LNC grandira...

La Ligue nationale de crosse comptera six équipes pour la prochaine saison et tout indique qu'elle accueillera quatre autres équipes d'ici 1976. C'est ce qu'a déclaré hier le président de la LNC, Gerry Patterson.

Les villes dont la participation est assurée pour la prochaine saison: Montréal, Québec, Philadelphie, Washington, New York et on est présentement en pourparlers pour inclure une autre formation de Boston. On pense présentement pour 1976 à accorder des concessions aux villes de St-Louis, Chicago, Atlanta, Cincinnati et Cleveland.



Charles O Finley... frustré

**Labatt**  
Bière 50  
Alo

**Joujoues**  
**Fêtes**

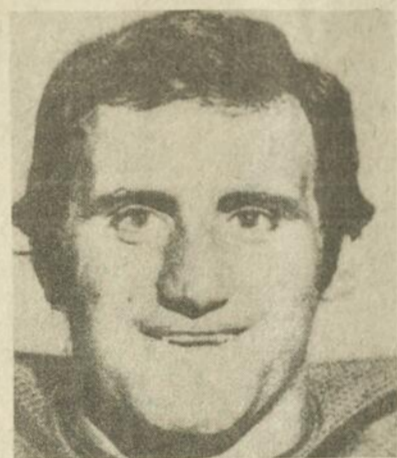
**Labatt** Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

# les capsules

d'Alain Gerbier

Que ceux qui reçoivent des cadeaux incongrus ou décevants ne s'en prennent qu'à eux-mêmes. Les chances de penser (avec à propos) en réceptionnant un poinsettia: "tiens, je n'y aurais pas pensé" sont minces... C'est pour avoir compris très tôt cet état de choses que dès que je fus en état d'écrire, je pris l'habitude d'adresser des demandes épistolaires au Père Noël. Je ne commis pas l'imprudence de réclamer une petite soeur et c'est dans une relative indifférence que je reçus trois petits frères. Bref, j'ai toujours eu — à peu près — ce que j'avais commandé. Pour ne pas déroger à cette habitude, j'affirme dès aujourd'hui mon souhait de recevoir un téléphone!

Pourquoi un téléphone? Parce que le Bell vient précisément de m'arracher le mien. Parce que cela a été aussi émouvant et douloureux qu'un accouchement et surtout (et c'est là que se fait le lien avec le sport), parce que le préposé a dû déplacer un bahut de 600 livres que j'avais malicieusement placé devant la prise, et que je n'ai pas l'intention de le promener ad vitam aeternam à travers la pièce.



Peter Dalla Riva

...Pour compléter cette avant-avant-avant-avant-veille de Noël, je suis allé perdre mon temps dans le "far west" de Montréal, à la frontière du Forum où des relationnistes libérés des tâches d'écriture de cartes de vœux avaient découvert un gisement de Coke et convié tous les medias. Moi, j'ai perdu mon temps... M. Lyle Blair, président de Pepsi Cola Canada Limité s'est lui, par contre, livré à des activités enrichissantes (pour l'esprit, pour l'esprit...) Il a tout d'abord présenté un chèque au président du Club des supporters du Canadien "Dutchie" au restaurant Texan, quartier général non officiel du Club... puis "du même coup, il a poussé le bouton électronique qui a fait s'illuminer à l'extérieur du restaurant l'immense panneau réclame de Pepsi Cola comprenant "738 lumières fluorescentes et 915 pieds de néons installés bien en vue dans les hauteurs de l'angle de Closse et Sainte-Catherine" ... Ne tombez pas dans le panneau.

...Les épreuves de Minneapolis (Minnesota), quatrième manche du championnat du monde de ski professionnel, prévues les 11 et 12 janvier ont été annulées pour des raisons financières. Stuart Campbell, organisateur local a déclaré hier qu'il n'était pas prêt à payer les \$25,000 demandés par les promoteurs du "Cirque blanc" de Bob Beattie. "Cela ne nous laisserait aucun bénéfice..."

...Les chroniqueurs sportifs autrichiens viennent de désigner Anne-Marie Proell et David Zwilling meilleurs athlètes locaux pour 1974. ...L'ailier rapproché Peter Dalla Riva vient de signer un contrat de 3 ans avec les Alouettes de Montréal mettant ainsi fin aux rumeurs qui circulaient entre les grands sapins verts et qui voulaient qu'il passe à la LNF.

...Il faut désormais faire la queue pour s'inscrire dans un combat pour le titre avec Mohammed Ali. Le champion du monde est en cette période de l'année aussi recherché que la dinde farcie. On ne retiendra de la comparaison que la farce... C'est désormais Ron Lyle qui apparaît comme son prochain adversaire. Le troisième boxeur (si l'on ne compte pas Mobutu dans la hiérarchie: Frazier, Foreman, Lyle) et le boxeur parlant (soupirs accompagnant la nostalgie du Cassius Clay muet, s'il a jamais existé) se rencontreront au printemps... au Madison Square!

...Les deux premières têtes de série ont été éliminées, hier en quarts de finale du tournoi de Nouvelle-Galles du Sud. L'Australien John Newcombe a été battu 6-4, 6-4, par son compatriote Phil Dent et Ken Rosewall a été battu par Tony Roche 6-2, 7-6. On se souvient que bien avant que les Australiens ne s'entre-déchirent, la tête de série numéro trois, le Suédois Bjorn Borg avait été éliminé. Saturé de tennis, il est allé chanter dans les courts en Suède...

...John Fetzer, propriétaire des Tigers de Détroit a déclaré hier que son

club n'était plus intéressé à obtenir un contrat avec le lanceur Jim Hunter. "Cela irait en contradiction avec notre politique" a expliqué Fetzer. Je ne sais quoi en penser. J'ai à l'esprit le chapitre du "Petit manuel du parfait dragueur" qui conseille: "lorsque la femme approchée a remarqué votre intérêt, feignez l'indifférence, c'est elle qui viendra à vous". Possible que Fetzer utilise cette tactique pour attirer Catfish.

...Tatatatsoin, tatatatsoin font les héraut (tatatatsoin, ce sont les premières mesures de la marche héraldique qui salue l'arrivée d'une capsule de grande importance).

Les Chevaliers de l'Indépendance saluent respectueusement la venue de la Reine d'Angleterre aux Jeux olympiques de 1976 et considèrent la pétition organisée par "The monarchist league of Canada" comme une heureuse initiative. Afin d'épargner à Sa Majesté l'inconfort (ou plus exactement la trop grande sobriété) des appartements du village olympique et les risques qui accompagnent l'hébergement en ces lieux, les Chevaliers ont organisé un concours pour savoir lequel d'entre eux aurait l'immense honneur et privilège de recevoir Elizabeth la deuxième... qui dans les circonstances serait la première... à être hébergée chez l'héritier. Curieuse attitude d'ailleurs que celle de ces chevaliers qui flirtent tant avec Ottawa qu'avec Sa gracieuse. C'est le grand amour, du joug contre joug!

Tatatatsoin, fermez le ban!

Jouez hautbois, résonnez musettes dans le stade olympique... Dans le même décor, Sam Berger s'interroge. Le président des Alouettes a manifesté son intention de rencontrer le maire Drapeau pour savoir quel usage son club pourrait faire de la construction de M. Taillibert lorsque la Reine et les petits athlètes de 1976 l'auraient désertée. "Nous devons être les plus tôt possible, dès 1975" a insisté le "mon oncle" Sam.

...Une séance de boxe amateur aura lieu samedi au Centre Paul Sauvé. Douze combats juniors sont au programme. Se produiront Pascal et Tony Boulineau, Kevin Mac Arthur ainsi que Benny Vaudry et Normand Brouillard. Ne cherchez pas, il n'y a pas d'annuaire de Mohammed Ali dans ces noms et, si vous le voyez partout, courez chez votre psychiatre. Il vous dira que Mohammed Ali est déguisé en Père Noël et, vous verrez, tout ira mieux! Ah j'allais oublier, les Chevaliers de l'Indépendance sont contre la venue d'Ali aux Jeux. On ne va quand même pas laisser entrer n'importe quel étranger chez nous, non? Restons Québécois!

...Petit papa Noël, quand tu descendras du ciel, avec tes jouets par milliers, n'oublie pas mon petit soulier. Il me tarde tant que les capsules s'achèvent pour voir si tu m'as apporté tous les beaux joujoux que je vois en rêve"...etc (continuez sans mon pendant que j'achève, l'air est connu)...



Au vénérable âgé de 41 ans, le vétérinaire arbitre de la Ligue nationale de hockey et maintenant arbitre-en-chef de l'Association mondiale, Bill Friday, est très très fatigué d'exercer son dur métier. Aussi a-t-il fait parvenir hier aux officiels de l'AMH une lettre de démission. "Les voyages forment peut-être la jeunesse, a admis Friday, mais à 41 ans..."

...La situation pourrait être pire chez les North Stars du Minnesota. Cinq des 18 clubs de la LNH ont remporté moins de buts et trois ont alloué plus de but qu'eux. Ce qui nous rassure. ...Petit papa Noël...



## Cent mille beaux cadeaux

Le Salon des Métiers d'Art du Québec

du 7 au 22 décembre

Place Bonaventure de 12h00 à 22h00



Le Canadien est probablement la seule équipe dans la Ligue nationale à ne pas connaître de voyages-suicides chaque fois qu'il boucle ses valises pour la côte du Pacifique. Mercredi, les Montréalais ont remporté une spectaculaire victoire de 4-3 devant les Seals de la Californie et comptent bien faire subir un sort identique ce soir aux Canucks de Vancouver.

Ces derniers, on le sait, occupent le premier rang de la division Connie Smythe avec une avance de 14 points sur leurs plus proches rivaux, les Blues de St-Louis. Le Tricolore a accumulé 44 points en 32 matches.

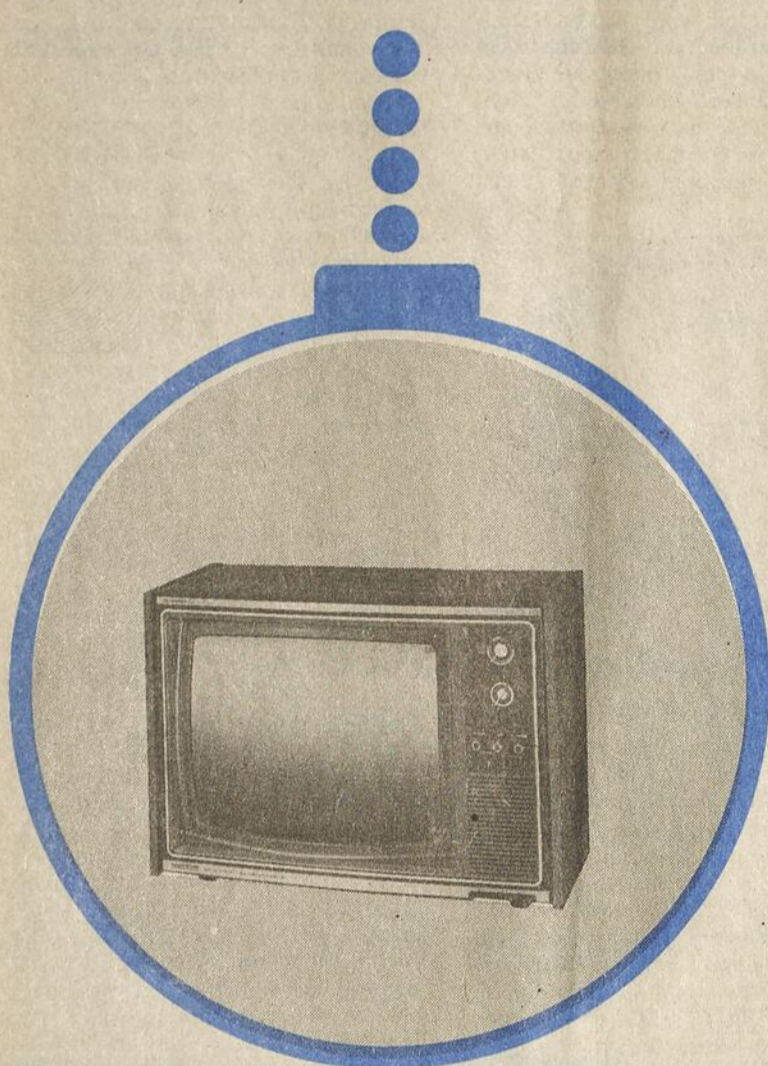


# à l'occasion des fêtes, offrez un ABONNEMENT-CADEAU

au quotidien national des Québécois

## LE JOUR

et participez à notre concours



### 2ième PRIX

Un téléviseur couleur  
**HITACHI, 20"**,  
100% transistorisé

Une gracieuseté  
de

 **MODULE  
ELECTRONIQUE,**  
8989 Lajeunesse, 384-5430

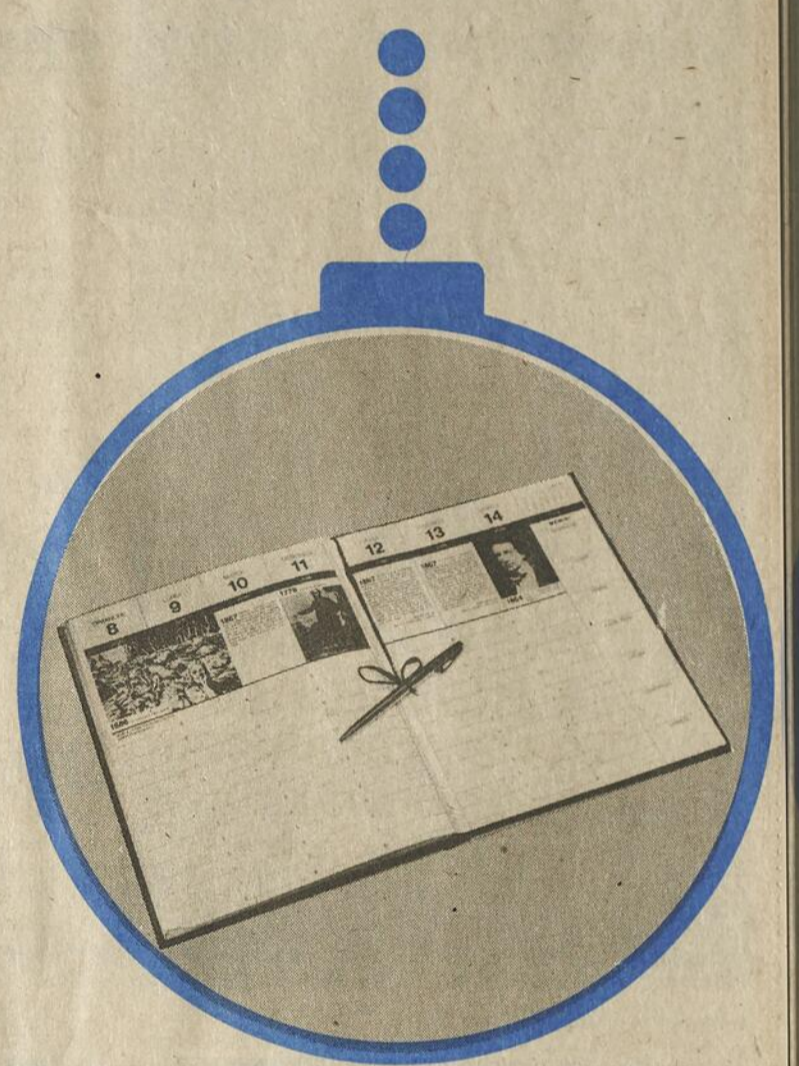


### 1er PRIX

Gagnez un voyage  
d'une semaine  
à la Martinique  
pour 2 personnes  
à l'Hôtel Latitude  
entre le 30 janvier  
et le 20 mars 1975

Une gracieuseté de

"Pour réservations"  
**VOYAGES Interglobe**  
L.TÉE  
811 est ave LAURIER  
(Métro Laurier)  Tél.: (514) 274-1877



### EN PRIME

Pour tout abonnement  
ou renouvellement d'un an (\$52)  
le souscripteur recevra  
**GRATUITEMENT**  
le premier agenda historique  
**Memini 1975**  
des Québécois

Conçu et réalisé par  
les Éditions Boréal Express  
avec la collaboration  
du Journal LE JOUR

## Règlements du concours

- 3 chances de gagner en offrant un abonnement d'un an (\$52)
- 2 chances de gagner en offrant un abonnement de 6 mois (\$30)
- 1 chance de gagner en offrant un abonnement de 3 mois (\$15)

Un certificat-cadeau portant votre nom sera envoyé aux personnes à qui l'abonnement sera offert.

Faites parvenir le coupon suivant entre le 15 novembre 1974 et le 3 janvier 1975 à:

Journal LE JOUR, 387 boul. Lebeau, Montréal 379

Les employés du journal et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

Je désire offrir un abonnement postal de: 5  
ou je désire m'abonner pour:

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> 3 mois \$15  | <input type="checkbox"/> nouvel abonnement |
| <input type="checkbox"/> 6 mois \$30  | <input type="checkbox"/> renouvellement    |
| <input type="checkbox"/> 12 mois \$52 |  |

**abonnements-cadeaux**

A: NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

**souscripteur**

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_ TEL \_\_\_\_\_

REÇU LE  
27 DEC 1974  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE  
QUÉBEC